

VICOMTE DU MOTÉY

JEANNE D'ARC A VAUCOULEURS

LETTRE-PRÉFACE DE

S. G. Mgr ALFRED BAUDRILLART

de l'Académie française

Archevêque de Méliène

Recteur de l'Institut Catholique de Paris



ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE

13, RUE DES MARCHERIES

1929

(Tous droits réservés)

VICOMTE DU MOTÉY

JEANNE D'ARC

A

VAUCOULEURS

LETTRE-PRÉFACE DE

S. G. Mgr ALFRED BAUDRILLART

de l'Académie française

Archevêque de Méliène

Recteur de l'Institut Catholique de Paris



ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE

13, RUE DES MARCHERIES

1929

(Tous droits réservés)

LETTRE-PRÉFACE

INSTITUT CATHOLIQUE *Paris, le 15 décembre 1928.*
DE PARIS



Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de présenter en quelques lignes votre nouvelle étude Jeanne d'Arc à Vaucouleurs.

L'histoire de notre Sainte nationale a provoqué tant de travaux et des plus minutieux qu'il est très difficile, à qui ne s'y est point adonné spécialement, de dire exactement ce que chacun de ceux qui paraissent ajoute aux précédents. Pris pour ma part entre mille besognes fort diverses, il ne m'a pas été possible de me livrer à un examen comparatif qui m'eût permis

de préciser pour le public l'apport de votre labeur.

Ce que je puis affirmer, — et je le fais de bon cœur, — c'est que vous avez, d'une part, rassemblé avec conscience les faits et les textes qui se rapportent au séjour de Jeanne à Vaucouleurs, et, d'autre part, éclairci un certain nombre de points restés obscurs, notamment sur le rôle assez louche de Robert de Baudricourt et sa fin lamentable.

Vaucouleurs a été la première étape décisive de l'épopée de Jeanne. C'est là que s'est joué d'abord le sort de la France et de son roi; c'est là que s'est affirmée la volonté de Dieu, de façon tellement évidente, tellement impérieuse, qu'elle a triomphé de toutes les mauvaises volontés humaines.

Quels ne furent pas les intimes colloques de la vierge de Domremy avec son Dieu dans cette chapelle castrale, dont la discrète et habile restauration se poursuit de nos jours ? Là se fit dans son esprit la plus éclatante lumière ; là s'affermir sa foi et se consolida sa volonté ; là elle se sentit pleinement l'instrument, rien que l'instrument de la divine Providence. Et elle partit.

Ecrire l'histoire de Jeanne à Vaucouleurs, relever avec respect le sanctuaire où elle pria, deux œuvres capables de susciter le juste enthousiasme de cœurs vraiment français.

Vous avez bien accompli, Monsieur, la première de ces œuvres. Soyez-en félicité !

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

† Alfred BAUDRILLART,
archevêque de Mélitène,
de l'Académie Française.

AVANT-PROPOS

Au moment où ces lignes paraîtront, Jeanne d'Arc, il y a cinq cents ans, quittait définitivement la maison paternelle pour se rendre à Vaucouleurs. Elle allait y demander au capitaine Robert de Baudricourt une escorte pour franchir la longue distance qui la séparait de Charles VII.

Dans cette petite ville, devait se décider le sort de sa mission, c'est-à-dire de la France, et les trois semaines qu'elle y passa furent profondément émouvantes.

Aucun historien n'a cependant, jusqu'à ce jour, traité *spécialement* ce sujet, et approfondi les multiples questions qu'il soulève (1).

(1) Siméon Luce, sans doute, dans sa *Jeanne d'Arc à Domremy*, a examiné les questions que nous allons aborder, mais il l'a fait en les entourant d'une foule de considérations accessoires qui nuisent à la netteté de son exposé et rompent l'unité du récit.

Malgré son admiration et son respect pour Jeanne d'Arc, son talent et l'étendue de ses recherches, dont le résultat constitue un précieux fonds d'archives que nous avons uti-

Le culte perpétuel de piété, de souvenir, de recherches, dû à la sainte héroïne, voulait que cette lacune fût comblée. Pour cette tâche, on nous a fait l'honneur de penser à nous, et les conseils, venant de voix très autorisées (1), se sont faits si pressants que nous y avons obéi.

Disons-le sans ambages, la période de Vaucouleurs est restée la plus mal connue de l'histoire de Jeanne d'Arc parce que, d'abord, dès son temps, elle a été obscurcie par la légende, parce qu'ensuite la plupart des historiens lui ont à peine consacré quelques pages.

On ne se rend pas assez compte de ce qu'il fallut à la Sainte nationale de foi et d'énergie pour triompher, au début de sa mission, des obstacles qui se dressaient devant elle, par ce motif surtout que l'insigne mauvais vouloir de Robert de Baudricourt semble un incident d'importance secondaire.

Pour bien des gens, le capitaine de Vaucouleurs est une sorte de « grognard » borné, très excusable de

lisé, il a été trop absorbé, par sa continuelle préoccupation rationaliste de trouver une origine naturelle à des faits surnaturels, pour ne pas passer fréquemment à côté de la vérité, sans la voir.

(1) S. G. Mgr A. de la Villerabel, archevêque de Rouen, notamment, nous a écrit : « N'hésitez pas à traiter la question de Vaucouleurs. Il y a là beaucoup de points à éclaircir. Tout l'avenir de Jeanne était lié à ce qui se passerait dans cette ville. C'est là qu'elle a remporté sa première victoire. »

ses fâcheux procédés vis-à-vis de Jeanne, très empressé, en réparation, à lui donner satisfaction et à demander à la cour l'autorisation de la faire conduire à Charles VII.

Pour le vulgaire, Baudricourt a fait mieux. Il a mené lui-même Jeanne au roi. C'est la légende qui remonte au XV^e siècle.

Un poète anonyme, contemporain de la Pucelle, montre le « bienveillant capitaine » allant au-devant de la jeune fille; la haranguant, s'excusant du frugal banquet qu'il lui offre, et lui donnant l'hospitalité (1).

Le chroniqueur Mathieu Thomassin, un haut fonctionnaire (2), et la *Chronique de Lorraine*, publiée par dom Calmet (3), n'hésitent pas à faire du cauteleux guerrier le guide attentif de Jeanne. Au XVII^e siècle, deux auteurs très connus, le Père Anselme et Moréri, suivent leur exemple.

Ce sont-là, dira-t-on, fantaisies poétiques, imaginations populaires ou stupéfiantes erreurs, mais, en 1895 (4) et en 1902, deux érudits, et non des moindres, prenaient la défense de Baudricourt qu'ils repré-

(1) *Bibliothèque Nationale*, fonds latin, n° 5970.

(2) Il était procureur général en Dauphiné.

(3) *Histoire de Lorraine*, t. III.

(4) Léon Mougenot : *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt*, Nancy, 1890.

sentaient comme la victime de jugements injustes.

« C'est pourtant chose naturelle, écrivait l'un d'eux (1), que ce rude guerrier ait d'abord mal reçu Jeanne, la prenant pour une aventurière, mais rien ne prouve sa persévérance dans cette fâcheuse opinion. Les témoignages invoqués contre lui reposent sur de fausses assertions. »

Pour tous ces motifs, il convenait d'exposer, dans leurs détails les plus minutieux, les faits de Vaucouleurs et de projeter de la lumière sur ceux qui sont restés jusqu'ici obscurs.

Voici notre étude, bien simple de forme, parce qu'avant tout, nous avons voulu la clarté. Jeanne fut du reste la simplicité même, et n'aima rien tant que la vérité, or, c'est à sa recherche que ce travail est consacré.

S. G. Monseigneur Baudrillart, l'éminent prélat qui, malgré son écrasant labeur, nous a donné un précieux témoignage de sympathie et voudra bien trouver ici l'expression de notre très respectueuse gratitude, n'a pas eu le loisir de comparer notre travail avec ceux de nos devanciers, mais il affirme que nous avons «éclairci un certain nombre de points obscurs. »

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 2^e année, 1902, p. 220.

N'eussions-nous fait qu'enrichir la vie de Jeanne d'Arc de quelques précisions importantes, nous nous estimerions récompensé de nos consciencieux efforts.

Grâce au vénérable curé-doyen de Vaucouleurs, M. le chanoine A. Chaupin, le vaillant restaurateur de la chapelle castrale, qui a mis, avec une inlassable bonne grâce, sa science à notre disposition, nous avons pu rendre notre récit vivant, en redonnant à la ville de Vaucouleurs et à ses environs leur aspect du XV^e siècle. Ses communications de tout genre nous ont été très utiles. Nous ne pouvons trop le remercier.

Nos remerciements vont aussi à M. Joseph Besnard, notre aimable et érudit confrère de la Société historique de l'Orne, à M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, et à M. l'abbé Clanché, curé de Dieulouard, qui ont été les auxiliaires de nos recherches.

En faisant paraître ce travail à Alençon la capitale du « gentil duc » Jean II, le lieutenant le plus dévoué de Jeanne, et dans le diocèse de Sées, dont Robert de Rouvres, l'examineur, le compagnon et le témoin de la Pucelle fut l'évêque, nous sommes heureux d'associer autant qu'il dépend de nous, notre région à la grande commémoration du cinquième centenaire de la Vierge de Domremy.

Vicomte DU MOTÉY.

Alençon, ce 17 décembre 1928,

JEANNE D'ARC A VAUCOULEURS

CHAPITRE PREMIER

Situation de la France et de la châteltenie de Vaucouleurs en 1428.

Les rares voyageurs qui, dans l'hiver de l'année 1428, venant de la Champagne occupée par les troupes anglo-bourguignonnes, suivaient la route de Langres à Verdun, et traversaient, munis d'un sauf-conduit, la châteltenie restée française de Vaucouleurs, devaient y semer de vagues mais inquiétantes nouvelles. Elles n'étaient que trop vraies. Un personnage bien informé eût pu les préciser ainsi :

Le duc de Bedford (1), le redoutable et redouté vainqueur de Gravant et de Verneuil, était revenu en France qu'il régentait pour son neveu le roi Henri VI, au mois de juin précédent. Homme d'Etat aussi habile que grand guerrier, passé maître dans l'art de manier les hommes et de profiter des événements, il n'avait pas perdu ses dix-sept mois de séjour en Angleterre (2). Il avait rétabli la bonne intelligence

(1) Jean Plantagenet, duc de Bedford, fils d'Henri IV, roi d'Angleterre et frère d'Henri V. Né en 1389, il mourut à Rouen en 1435.

(2) Il avait quitté la France en décembre 1425.

entre ses gouvernants, apaisé une grave querelle entre le duc de Gloucester et Philippe, duc de Bourgogne. Il avait enfin obtenu du parlement des soldats et de l'argent pour activer en France la guerre qui languissait.

L'alliance anglo-bourguignonne était plus étroite que jamais ; la force avait contraint le duc de Bretagne, Jean V, à y adhérer de nouveau ; le pape Martin V, odieusement circonvenu, n'avait pas refusé une levée de subsides sur le clergé (1), tout favorisait donc l'homme d'État le moins scrupuleux de son siècle. Quelle force pourrait l'empêcher de donner le coup de grâce à Charles VII ?

A la vérité, le moment était bien choisi. Le jeune prince, doué des plus heureuses qualités, était entouré de ministres indignes (2), dont il subissait la tutelle, et qui multipliaient autour de lui les intrigues et les divisions. Il n'avait pas d'armée.

Au mois de septembre 1427, un important succès, remporté à Montargis par le bâtard d'Orléans, le futur Dunois (3), sur le comte de Warwick, n'avait produit aucun résultat parce que le premier ministre, la Trémoille (4), en haine du connétable Arthur de

(1) Cette intrigue échoua grâce à Jean Laiguisé, évêque de Troyes.

(2) Georges de la Trémoille et Regnault de Chartres, archevêque de Reims.

(3) Fils du duc Louis d'Orléans, assassiné par Jean sans Peur, et frère du duc Charles, prisonnier des Anglais, depuis Azincourt.

(4) Georges de la Trémoille, fils de Guy et de Marie de Sully.

Bretagne, comte de Richemont, l'avait empêché de lever des troupes.

Pour comble, les subsides, perçus sur les provinces restées soumises au fils de Charles VI, étaient gaspillées, et ces provinces étaient, pour la plupart, dans un état de lamentable désorganisation.

Malgré l'esprit de résistance d'Yolande d'Aragon (1), reine de Sicile, belle-mère du roi, femme d'une haute intelligence, et vrai chef du parti national, rien ne semblait donc pouvoir arrêter la marche en avant de l'Angleterre. Bedford la préparait.

Dans le courant de l'année 1428, une armée, placée sous les ordres d'un excellent général, Jean de Montagu, comte de Salisbury (2), serait formée entre Mantes, Paris et Chartres, au moyen des renforts venus d'Angleterre et de détachements de marche, prélevés sur les garnisons. Cette armée s'emparerait, sur la rive droite de la Loire, des forteresses encore tenues par les fidèles de Charles VII, puis mettrait le siège devant la ville d'Orléans. Cette solide et redoutable barrière renversée, elle envahirait la rive gauche du fleuve, et traquerait, dans ses dernières possessions, le roi légitime de France.

Au préalable, Bedford voulait « nettoyer » les

(1) Charles VII avait épousé, en 1422, la princesse Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, comte d'Anjou et du Maine, et d'Yolande d'Aragon.

(2) Ce personnage, qui avait reçu le comté du Perche, au moment où le duc de Bedford reçut celui d'Alençon, fut tué au siège d'Orléans.

rives de la Meuse. Là, à l'orient de son royaume envahi par l'ennemi jusqu'à la Loire, Charles VII avait conservé quatre places fortes. C'étaient, en allant du nord au sud, Beaumont-en-Argonne (1), Mouzon (2), Passavant (3), et Vaucouleurs (4). Dès le 20 janvier 1428, Jean de Luxembourg, comte de Guise, seigneur de Beaufort (5), reçut l'ordre de les assiéger (6).

Le 7 février, le sinistre Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, président de la chambre des comptes, partait de Paris pour Reims. Il venait assurer le vote, par les États de Champagne, des subsides nécessaires au « recouvrement » des places menacées (7). Cauchon et Luxembourg pouvaient se donner la main, ils furent les instruments les plus abjects de la barbarie anglaise.

Lancelot de l'Isle enfin, devenu chevalier banneret, après dix ans de vaillantises sur tous les champs de bataille, et que le comte de Salisbury s'était attaché, recevait les capitaineries de Nogent-le-Roi (8) et de Montigny-le-Roi (9), en Bassigny, dont

(1) Beaumont-en-Argonne (Ardennes).

(2) Mouzon (Ardennes).

(3) Passavant (Marne).

(4) Vaucouleurs (Meuse).

(5) Jean de Luxembourg reçut Jeanne d'Arc prisonnière et eut l'infamie de la vendre aux Anglais.

(6) *Bibl. Nat.*, ms fr. 4484, fol. 73 et 74.

(7) *Bibl. Nat.*, ms fr. 4484, fol. 176.

(8) Nogent-le-Roi (Haute-Marne).

(9) Montigny-le-Roi (Haute-Marne).

les garnisons étaient renforcées (1), c'était une autre menace directe contre la châellenie de Vaucouleurs. Après la situation de la France, son sort nous intéresse au plus haut point.

Son territoire, sur lequel s'élevaient une ville fortifiée et quelques villages, s'étendait le long de la rive gauche de la Meuse. Il était enclavé dans les grands fiefs lorrains : duché de Lorraine, dont le fleuve l'en séparait à l'est, duché de Bar au sud et à l'ouest, seigneurie indépendante de Commercy au nord.

Cédé au roi de France Philippe VI de Valois, le 15 août 1335, par Jean de Joinville, de la famille illustrée par l'historien de saint Louis, Charles V l'avait annexé à la couronne le 4 juillet 1365 (2), et incorporé au bailliage champenois de Chaumont-en-Bassigny (3).

Ce bailliage avait été envahi par les troupes anglo-bourguignonnes, en 1420, à la suite de l'odieux traité de Troyes, mais la châellenie de Vaucouleurs, invariablement fidèle au Dauphin, devenu Charles VII, avait échappé à ce triste sort. Séparée au sud et à l'ouest, par une bande de terre barroise, bien étroite en certains endroits, de la Champagne envahie, littéralement encerclée par l'ennemi, puisque le

(1) *Bibl. Nat.*, ms fr. 4484, fol. 152 à 154.

(2) Delaborde : *Les Seigneurs de Joinville*, p. 13 et 14,

(3) Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne).

duc de Lorraine, sans prendre part à la lutte, avait adhéré au traité de Troyes, elle se trouvait bloquée comme, à l'autre extrémité de la France, le mont Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer (1).



(1) Le Mont-Saint-Michel (Manche).

CHAPITRE II

A Domremy.

Jacques d'Arc et sa famille.

Sans oublier que nous sommes en 1428, fixons nos regards sur l'extrémité méridionale de la châ-tellenie de Vaucouleurs.

Là, à près de cinq lieues de cette ville, se trouve une petite et charmante paroisse, Domremy (1), dont le nom deviendra illustre. Des hauteurs boisées la dominant auxquelles succèdent, dans la vallée, des champs où se cultivent les céréales, puis des prairies superbes qui forment à la Meuse un lit toujours vert. En face, sur la rive droite du fleuve, s'élève le village lorrain de Maxey (2).

Le ruisseau des Trois-Fontaines coupe en deux Domremy, de l'ouest à l'est. La partie sud, où se trouvent une trentaine de chaumières et le château seigneurial, maison-forte de l'Isle, avec un baile clos de murs et de fossés, tenant la pointe d'une presque île formée par les deux bras de la Meuse, appartient au duché de Bar (3), châ-tellenie de Gon-

(1) Domremy-la-Pucelle (Vosges).

(2) Maxey-sur-Meuse (Vosges).

(3) Capitale Bar-le-Duc.

drecourt (1), mais relève de la couronne de France.

La partie nord dépend directement de cette couronne, comme la châtellenie de Vaucouleurs dont elle fait partie. Elle touche à Greux (2). Là se trouvent le village, l'église dédiée à saint Remy, et, séparé d'elle par le cimetière et par un jardin, un petit manoir construit en pierre, au toit à une seule pente, qui présente au rez-de-chaussée quatre pièces dont l'une sert de cellier. Au-dessus, une chambre voisine avec les greniers. Pour le temps, c'est presque une gentilhommière (3). A la vérité, le vaillant laboureur, qui l'habite avec sa femme et ses enfants n'est pas un simple paysan.

De lui et de son épouse, ses concitoyens, dont nous synthétisons les témoignages donnés sous la foi du serment en 1456 (4), diront : « C'étaient de vrais, bons et fidèles catholiques de la meilleure renommée, honnêtes gens excellents, braves au labour, se comportant honnêtement suivant leur condition d'honnêtes laboureurs. Ils n'étaient pas riches. »

On remarquera dans les dépositions recueillies,

(1) Gondrecourt (Meuse).

(2) Greux (Vosges).

(3) La maison de la Pucelle, dont le linteau de la porte fut remplacé, en 1481, par un tympan armorié, est ainsi décrite en 1586 : « Une maison construite en chambre *basse et haute*, deux greniers dessus. » — *Bibl. Nat.*, Collect. de Lorraine, t. 119, n° 163.

(4) Ces témoignages furent produits dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

la continuelle et intentionnelle répétition du mot « honnête » qui, chose singulière, n'a frappé aucun historien. Ce mot, dès le quinzième siècle, avait une signification toute différente de celle qu'on lui a attribuée dans la suite. Il n'exprimait pas seulement la probité, mais le caractère et le rang.

Jacques d'Arc et sa femme, car c'est du père et de la mère de la Pucelle qu'il s'agit, étaient, dans le sens ancien et le plus élevé du mot, des « honnêtes gens ». Ce que nous allons dire va s'ajouter à l'affirmation de leurs concitoyens dont on sent encore, après cinq cents ans, battre le cœur, ému par les souvenirs qu'ils évoquent.

Né en Champagne, à Ceffonds (1), près de Montier-en-Der, vers 1375, Jacques d'Arc — Charles du Lys, un docte et consciencieux magistrat, nous le dit (2) — appartenait à une « bonne, riche et ancienne famille », probablement ruinée dans la première partie de la guerre de cent ans, mais qui possédait encore de petits fiefs, dans la région en 1380 (3). Elle est, à peu près certainement, originaire d'Arc-en-Barrois (4).

(1) Ceffonds (Haute-Marne).

(2) *Traité du nom et des armes de la Pucelle revu en 1628*, p. 27 et 28, résumant le mémoire de M. d'Alfeston, rédigé en 1609 ; E. de Bouteiller et G. de Braux : *La famille de Jeanne d'Arc*, Paris, 1878, p. 258 ; abbé Granger : *Ceffonds, lieu d'origine de Jacques d'Arc*, 1898.

(3) Comte de Poli : *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 1899, p. 331.

(4) Arc-en-Barrois (Haute-Marne). Cette localité a pris les armes de la Pucelle.

Une charte de Louis XIII prouve d'une façon indéniable que Jacques d'Arc tenait de ses pères un blason portant un arc, bandé de trois flèches, au dessus duquel, « en chef », figurait un lion, emblème de la valeur ancestrale (1), présage d'une autre valeur éclatante. C'étaient bien des armoiries nobles.

Noble est aussi le travail de la terre, et quoiqu'il eût reçu, comme son frère Jean qui fut arpenteur du roi pour les bois et forêts du département de France, une certaine instruction, les fonctions qu'il remplit le prouvent, il n'hésita pas à se faire laboureur (2). Il était excellent catholique, dur au travail, et possédait quelque bien.

Ceffonds n'est pas éloigné de la petite ville, alors fortifiée, de Sermaize (3). Grâce sans doute à la protection d'Henri, cardinal de Bar, évêque de Langres, un barrois, prêtre distingué, en était alors curé. Ce personnage important, Henri de Vouthon, né dans le village meusien (4), dont sa famille portait le nom, accompagné du surnom de Romée, rappelant peut-être le pèlerinage à Rome d'un de ses auteurs, relevait par sa situation la modestie de son origine. Son frère Jean, époux de Marguerite Colnel, était

(1) Ces armes sont : « d'azur, à l'arc d'or mis en fasce, chargé de trois flèches entrecroisées, au chef d'argent au lion passant de gueules. »

Quicherat : *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. Y, p. 228.

(2) On appelait ainsi un propriétaire-cultivateur.

(3) Sermaize (Marne).

(4) Vouthon (Meuse).

couvreur. Un fils de ce dernier, Perrinet, fut charpentier, tandis qu'un autre, Nicolas, fut religieux de l'abbaye de Cheminon.

Le curé de Sermaize avait deux sœurs : Aveline et Isabelle. Aveline épousa un barrois, Jean le Vauseul, laboureur à Souvigny (1). Il est infiniment probable que, cherchant un bon parti pour Isabelle, le choix du digne ecclésiastique se porta sur Jacques d'Arc dont il appréciait les qualités.

Le mariage se fit vers 1398, et les nouveaux époux se fixèrent, tout près de Vouthon, à Domremy, dont le seigneur Jean de Bourlemont (2), qui testa en 1399, avait, comme ses ancêtres et ses fils, des relations d'une familiarité patriarcale avec ses vassaux.

Avec le prix de ce qu'il possédait à Ceffonds, Jacques d'Arc fit construire, près de l'église de Domremy, l'humble manoir que nous connaissons, acheta du bétail, principale richesse du pays, et, peu à peu, une vingtaine d'hectares en champs, prés et bois.

Ne ménageant pas sa peine, secondé par sa femme excellente ménagère, il jouit bientôt d'une aisance relative, en même temps que d'une considération qui touchait à la noblesse (3).

Dieu avait manifestement béni ce ménage modèle dont le premier enfant, un fils, nommé Jacquemin au baptême, né vers 1399, fut suivi de deux frères,

(1) Souvigny (Meuse).

(2) Bourlemont, seigneurie à Frébécourt (Meuse).

(3) Siméon Luce l'a bien vu.

Jean et Pierre, et de deux sœurs : Catherine, qui mourut prématurément avant 1429, après avoir épousé Jean Collin, notable de Greux, et Jeannette qui fera l'objet de notre étude (1).

Ces cinq enfants reçurent, sur les genoux de leur mère, l'instruction religieuse, la science des sciences. Les fils fréquentèrent un certain temps l'école de Maxey (2), à laquelle Jean de Bourlemont, son testament le prouve, s'intéressait. Les filles, suivant une habitude trop commune en ce temps, restèrent illettrées, et ne surent « ni A, ni B (3) ». Les uns et les autres, dès leur enfance, furent associés à tous les travaux rustiques de leurs parents.

Certes, la besogne ne manquait pas à Jacques d'Arc. Outre la culture de son petit domaine, il avait, de moitié avec un certain Jean Bizet, la gestion de toute la seigneurie de Domremy, avec la maison-forte, ses dépendances, son domaine et ses redevances. Depuis le 24 juin 1419 (4), il en était le fermier général, et se trouvait ainsi, vis-à-vis des vassaux, subrogé aux droits du seigneur qui était alors, du chef de sa femme Jeanne de Joinville, héritière de Jeanne de

(1) On ne sait qui des deux sœurs était l'aînée.

(2) S'il en eut été autrement, comment Jean d'Arc, devenu « du Lys », aurait-il pu devenir bailli de Vermandois, capitaine de Chartres, puis de Vaucouleurs ?

(3) Le mot est de Jeanne d'Arc.

(4) *Arch. de la Meurthe, Layette Ruppe*, II, n° 28 — *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, janvier-février 1889.

Bourlemont, sa mère (1), Henri d'Ogéville (2), conseiller et chambellan du duc de Lorraine,

Jacques d'Arc administrait de plus, comme doyen, de concert avec le maire et l'échevin, au moins depuis 1423 (3), la communauté des habitants. Il était chargé notamment de la collecte des tailles et de la police (4).

Il usait, avec tant d'équité, de ses prérogatives diverses qu'investi de la confiance de tous les paroissiens, il les représentait en 1427, comme procureur fondé, devant le capitaine de Vaucouleurs, lors d'un procès très important (5). On voit donc que, placé à la tête des notables, sa situation était relativement élevée.

Elle lui procurait, il est vrai, plus d'honneur que de profits. Les temps étaient durs, et l'insécurité, presque continuelle depuis le mois de mai 1420,

(1) Pierre de Bourlemont, seigneur de Domremy et de Greux, fils de Jean, étant mort sans enfants, sa petite-nièce Jeanne de Joinville, issue du mariage de Jeanne de Bourlemont, fille de son frère cadet Jean, avec André de Joinville, seigneur de Beaupré, possédait ses seigneuries que les sires de Bourlemont, éteints en ligne masculine, tenaient depuis le XII^e siècle.

(2) Ogéville (Meurthe).

(3) *Bibl. Nat.*, Collection de Lorraine, t.119, n° 138 — Cette découverte est due à Siméon Luce : *Jeanne d'Arc à Domremy*, Paris, Champion, 1886, p. 143.

(4) Sur les fonctions de *Doyen*, voyez Edouard Bonvallet : *Villages de la Meuse régis par la charte de Beaumont-en-Argonne*, et Marcel de Matons : *Le comté de Bar*, p. 547.

(5) *Arch. de la Meurthe, Layette Ruppe*, II, n° 54.

date de l'odieux traité de Troyes, nuisait beaucoup aux travaux des champs. Domremy avait toujours à craindre une incursion des hommes d'armes anglo-bourguignons. Les alertes étaient fréquentes. Il fallait souvent, en toute hâte, mettre le bétail à l'abri dans le château de l'Isle et y chercher un refuge.

Un jour de juillet de l'année 1425, les habitants furent surpris par un chef de bandes, Henri d'Orly, qui s'empara de tout le bétail, c'était la ruine complète. Heureusement, la dame de Domremy, Jeanne de Joinville, aussitôt prévenue, put, grâce à la haute intervention d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, le faire restituer à main armée (1).

Nous savons quelles menaces planaient sur la châtelainie de Vaucouleurs en 1428.

(1) Siméon Luce : *loc. cit.*, p. 275 à 279.

CHAPITRE III

La vocation de Jeanne d'Arc.

Jeannette d'Arc, « la merveille de notre histoire nationale et de toutes les histoires », naquit à Domremy, dans la nuit de l'Épiphanie, le 6 janvier 1412, L'étoile des mages brilla donc sur son berceau.

Elle fut baptisée, en l'église Saint-Remy, par le curé messire Jean Minet, et, suivant l'usage du temps, eut plusieurs parrains et marraines (1). L'une d'elles Jeannette, épouse de Thiesselin de Vittel, écuyer (2), de la ville lorraine, mais très française de cœur, de Neufchâteau (3), lui donna son nom.

Le seul survivant de ses parrains Jean Morel, notable de Greux, dira en 1456 : « Dès son plus jeune âge, elle fut élevée avec soin dans la foi. Elle était si excellente que tout le monde l'aimait (4). »

(1) Les parrains de Jeanne furent : Jean Morel, de Greux ; Jean Barrey, bourgeois de Neufchâteau ; Jean Langart et Jean Ranguesson, de Domremy. Ses marraines furent : Jeannette Thiesselin de Vittel ; Edette, femme de Jean Barrey, de Neufchâteau ; Jeanne Roze, femme d'Etienne Royer et Béatrice, femme Estellin, de Domremy.

(2) Cette famille avait pour armes : d'azur à trois socs de charrue d'argent, accompagnés d'une molette d'or. Elle s'allia à la famille de Jeanne d'Arc.

(3) Neufchâteau (Vosges).

(4) Déposition de Jean Morel.— Quicherat : *Procès*, t. II, p. 387.

Devant ses juges, Jeanne rendra ce touchant témoignage : « Ma mère m'a appris Notre Père, je vous salue Marie, je crois en Dieu, c'est d'elle, et non d'autres, que j'ai appris toute ma croyance, j'ai été bien et dûment enseignée comment une enfant doit se conduire pour être bonne (1). »

La fillette était gaie. Elle jouait à la maison avec ses petites amies Mengette et Hauviette, et parfois, dans les prés, avec les enfants du village.

Quand elle grandit, son père l'initia peu à peu aux travaux des champs, et sa mère lui apprit à coudre, à filer le chanvre et le lin, à vaquer aux soins du ménage. Jeanne se complaisait beaucoup dans ces paisibles occupations, car elle a dit : « Quand j'étais dans la maison de mon père, je m'occupais des soins du ménage, et n'allais pas aux champs à la suite des brebis et autres animaux. »

Au moment des labours, du sarclage, de la moisson, quand son père le voulait (2), elle se livrait aux travaux agricoles. Elle était prête à tout ce qui lui était demandé. « Quelquefois (3) », elle soignait le bétail, le gardait en filant, le conduisait dans les prés et, en cas d'alerte, dans le château de l'Isle où on l'enfermait.

Dans sa petite enfance, au temps où la famille

(1) Premier interrogatoire public de Jeanne d'Arc.

(2) Déposition de Gérard Guillemette. — Quicherat : *Procès*, II, p. 414.

(3) Ce mot « quelquefois », sans cesse répété, indique une exception.

seigneuriale « était heureuse » et venait faire des séjours au village, elle l'accompagnait en promenade, avec toute la jeunesse, surtout le dimanche de Lætare. Le but était un hêtre superbe, « beau comme un lys », qu'une légende, se rapportant à la famille de Bourlemont avait fait appeler « l'arbre des fées ». Il s'élevait sur la lisière d'un bois, non loin du chemin de Neufchâteau et de la source des Groseilliers (1).

Là, joyeusement, on faisait des rondes, on chantait, on cueillait des fleurs, Jeanne tressait des guirlandes pour l'oratoire de « la Bienheureuse Marie de Domremy », qui s'élevait près de là. On mangeait des gâteaux, et, au retour, on buvait à la source (2).

Dès l'âge de dix ans, on remarquait la piété de la fille de Jacques d'Arc. « Quand elle était à l'église, dit messire Arnold de Gondrecourt, prêtre, qui la connut alors, on la voyait tantôt prosternée devant le crucifix, tantôt, les mains jointes, les yeux levés vers le crucifix ou la statue de la sainte Vierge (3). » Quelquefois, quand elle était à jouer dans les prés, « elle se retirait à part pour s'entretenir avec Dieu », une de ses petites camarades l'a révélé (4).

Son patriotisme s'était éveillé très tôt : « Étant encore en bas âge, a dit Jeanne, je faisais des vœux ardents pour que mon roi ait son royaume. » C'était

(1) (2) Dépositions de Mengette et d'Hauviette. — Quicherat : *Procès*, II, p. 429, 417.

(3) Déposition de M^{re} Arnold de Gondrecourt. *Ibid.*

(4) Déposition de Jean Watterin. *Ibid.*, II, p. 419.

en 1420. Le traité de Troyes venait d'enlever au Dauphin Charles ses droits d'héritier du trône pour les livrer à l'Angleterre, or on savait la sagesse précoce, la piété exemplaire, les heureuses qualités du jeune prince odieusement dépouillé, et tous les bons Français, dont étaient les habitants de Domremy et de Greux, désiraient le triomphe de sa cause.

A partir de sa treizième année, on put remarquer en Jeanne l'épanouissement progressif et radieux des vertus dont elle portait le germe, dès sa plus tendre enfance. Son curé, messire Guillaume Frontey, qui la confessait souvent, put dire « qu'il n'avait jamais vu meilleure catholique et qu'elle n'avait pas sa pareille dans sa paroisse (1) ».

Toujours vaillante à la besogne, toujours gaie, elle unissait ses devoirs d'état à une piété si exemplaire que la jeunesse la taquinait parce qu'elle prenait moins de part à ses divertissements. Parlant de ce temps, Jeanne a dit : « Je ne sais pas avoir dansé, sinon peut-être avec des enfants. J'ai plus chanté que dansé (2). »

Tous les jours, fut-elle aux champs, elle accourait à l'église, dès que la cloche annonçait la messe, et, au son de l'angelus, elle s'agenouillait dans la campagne (3). Au sacristain Perrin, elle reprochait le

(1) Déposition de M^{re} Etienne de Syone, prêtre.— Quicherat : *Procès*, II, p. 401.

(2) Troisième interrogatoire public de Jeanne d'Arc.

(3) Déposition de Jean Watterin. — Quicherat, *Procès*, II, p. 419.

peu d'exactitude de ses sonneries, et, pour l'encourager à mieux faire, lui promettait de la laine de ses brebis (1).

Tous les samedis, portant des cierges ou des fleurs, souvent accompagnée de sa sœur ou de sa marraine Jeannette Thiesselin, elle allait en pèlerinage à Greux, à la chapelle de Notre-Dame de Bermont (2).

Grande était sa charité. Elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait, et même parfois, avec la permission de ses parents, elle leur abandonnait son lit, et passait la nuit assise dans le foyer (3). Elle s'empressait auprès des malades qu'elle soignait. Pour résumer d'un mot l'existence de cette très laborieuse enfant, elle vivait « saintement (4) ».

C'est que sans que personne au monde s'en doutât, elle faisait, sous la direction céleste, le noviciat le plus auguste qu'on puisse imaginer.

Dieu se plaît à exalter les humbles et à faire des faibles les instruments de sa puissance. Il avait fait choix de cette fille des champs, dont l'âme si pure était précieuse devant lui, pour sauver la France.

Jeanne a raconté sa vocation à ses juges : Un jour d'été, à midi, dans sa treizième année, elle se trouvait dans le jardin de son père quand, à droite, du

(1) Déposition de Perrin. — Quicherat, *Procès*, II, 413.

(2) Déposition de Jean Morel, de Jeannette Thiesselin et autres.

(3) Déposition d'Isabelle, femme Girardin. — *Ibid*, II, p. 426.

(4) Déposition de Jeannette Thiesselin. — *Ibid.*, II, p. 412.

côté de l'église, elle entendit une Voix qui l'appelait. Un personnage mystérieux, brillant de lumière, était *devant elle*, « *accompagné d'anges du ciel* (1) ».

Elle eut grand peur. L'apparition se renouvela plusieurs fois, et, à la troisième, elle sut que son auguste visiteur était l'archange saint Michel, le chef de la milice céleste. Il lui parla avec douceur « et, sur toutes choses lui recommanda d'être bonne, car, avec l'aide de Dieu, elle irait au secours du roi de France (2).

« L'ange, ajoute Jeanne, me racontait la grande misère qui était au royaume de France. Il me dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient ; qu'elles étaient ordonnées de Dieu pour me diriger et me conseiller dans ce que j'aurais à faire; que je devais croire ce qu'elles me diraient; que c'était le commandement de Notre-Seigneur (3). »

L'archange n'avait pas terminé sa mission, car il devait continuer à transmettre à *la jeune fille les ordres de Dieu*, et faire partie de son « conseil », avec les deux saintes annoncées.

Elles apparurent en effet à Jeanne, une couronne sur la tête, « dans une clarté qui rayonnait de tous côtés ». Elles se nommèrent, la saluèrent, et, pendant cinq ans, la préparèrent à sa grande mission. La première fois qu'elle les vit, la jeune fille « voua sa virginité pour autant qu'il plairait à Dieu ». Elle

(1) (2) (3) Deuxième, quatrième et cinquième interrogatoires publics de Jeanne d'Arc.

les revoyait jusqu'à deux et trois fois par semaine. Quand elles la quittaient, elle pleurait de regret de ne pouvoir les suivre.

On comprend facilement pourquoi Jeanne, « depuis qu'elle sut qu'elle devait venir en France » prit peu de part aux divertissements. Gardant dans son cœur le secret de ses révélations qui la mettaient en contact avec le ciel, fixant son regard sur la mission qui l'attendait, comment aurait-elle pu se complaire à ces futilités? Elle ne cessa jamais cependant d'être vive et enjouée.

Qu'était Jeanne physiquement dans l'épanouissement de sa jeunesse? Aussi saine de corps que d'esprit, elle était vigoureuse, bien constituée, assez grande et de physionomie très agréable, le teint halé par le soleil. Elle était distinguée (1).

On n'a d'elle malheureusement aucun portrait authentique, mais peintres, miniaturistes, verriers, statuaires, céramistes contemporains, ou vivant dans un temps rapproché, lui donnent un type constant : figure ovale, yeux et sourcils noirs ou bruns, nez droit, bouche petite, et, bien que deux chroniqueurs (2) qui ne l'ont jamais vue, prétendent qu'elle avait les cheveux noirs, tous ces artistes, sans aucune

(1) « D'une grande élégance », dit Perceval de Boulainvilliers.

(2) *Le greffier de la Rochelle*, qui n'écrit que par oui dire, et le moine Philippe de Bergame, qui n'était pas né à la mort de Jeanne d'Arc. Leur affirmation a été reproduite, en 1521, par Textor de Ravisi.

exception lui donnent des cheveux blonds (1).

Comme expression de physionomie, un artiste de nos jours, qui avait médité les réponses de Jeanne, dans le procès de condamnation, l'a ainsi caractérisée : « Jeunesse presque enfantine, bonté et douceur extrêmes, énergique vouloir, simplicité et finesse, et, par-dessus tout cela, le rayonnement d'une foi puissante et du génie (2). »

(1) Comte de Poli : *Jeanne d'Arc était-elle brune ou blonde?* Paris, 1904.

Blond est Jacques d'Arc dans un portrait passé de la famille d'Arbamont, de Vaucouleurs, alliée à celle de Jeanne d'Arc, à M. de Bousquet.

Blonde est Jeanne dans un portrait provenu des mêmes d'Arbamont aux Haldat du Lys.

Un curé de Domremy, l'abbé Bourgault, dans son *Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy*, p. 41, excuse la Pucelle, qu'il croit brune, d'avoir des cheveux d'or sur une ancienne statue de Domremy.

(2) A. Le Véel : *Quelques observations sur Jeanne d'Arc au point de vue de sa représentation plastique*, Paris, 1878.

CHAPITRE IV

Vers Vaucouleurs.

Jeanne d'Arc eut seize ans le 6 janvier 1428. Sur elle se levait l'aube de sa mission. Ses visions plus fréquentes durent lui en donner le pressentiment. Cet hiver était le dernier que paisiblement elle passerait sous le toit paternel.

En cette saison, souvent glaciale au pays meusien, la terre sommeille, les travaux des champs sont suspendus, on se serre autour du foyer, c'est le moment d'une vie de famille plus intense. Jeanne, après avoir assisté à la messe, était donc le plus souvent à la maison, vaquant aux soins du ménage, cousant et filant auprès de sa mère. C'était pour elle un grand bonheur dont, plus tard, la privation lui sera cruelle. Plus d'une fois, elle le dira.

Souvent, sans doute, des voisins venaient entretenir son père des intérêts communs, des bruits qui circulaient, des rixes qui, de temps en temps, se produisaient, au sortir de l'école, entre les enfants de Maxey (1), bourguignons comme leurs parents, et ceux de Domremy.

(1) Maxey-sur-Meuse. — Jeanne, dès son jeune âge, elle le dit, avait vu « des enfants de Domremy revenir bien blessés et ensanglantés de ces batailles ».

Quand la jeune fille avait un moment de liberté, elle le passait à l'église devant le tabernacle. Elle allait porter une aumône, soigner un malade, et le soir, après le repas de famille, elle se délassait à la veillée, en travaillant avec sa mère, avec ses amies Mengette, Hauviette et la fille de Jacques de Saint-Aimance (1). Rentrée tôt dans sa chambrette, dont l'étroite fenêtre regarde l'église, elle priait longuement avant de prendre son repos. Ce tableau est bien conforme à l'ensemble des témoignages.

Lorsque la neige et les gelées disparurent, qu'au souffle du printemps, les jeunes pousses des arbres, la verdure des prairies et les premières fleurs annoncèrent le réveil de la nature, Jeanne accompagna son père et ses frères aux champs. Que de fois, penchée sur son sillon, elle dut penser à la grande misère du royaume de France, à la détresse du Dauphin, aux dangers qu'elle sentait planer sur lui !

Vers le commencement du mois de mai, l'archange saint Michel donna à Jeanne, de la part de Dieu, l'ordre d'aller trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et de lui transmettre un message destiné à Charles VII. La jeune fille n'eut pas un moment d'hésitation, mais comment pourrait-elle aller à Vaucouleurs, comment aurait-elle du reste accès auprès du capitaine?

Il y avait là une double difficulté grave, car elle

(1) Jeanne allait quelquefois à la veillée chez ses voisins.

ne voulait pas divulguer ses révélations à ses parents, dont elle pressentait l'opposition à ses désirs.

Après avoir longuement réfléchi, elle pensa que Durand Laxart, mari de sa cousine germaine Jeanne le Vauseul, fille de sa tante maternelle Aveline de Vouthon (1), qui demeurait à Burey-le-Petit (2), à une lieue de Vaucouleurs, pourrait lui venir en aide. C'était un excellent homme qu'elle appelait son oncle parce qu'il avait seize ans de plus qu'elle. Sûre de sa discrétion, elle lui découvrirait en partie son secret, et peut-être réussirait-elle à le convaincre et à s'en faire un auxiliaire.

Jeanne demanda donc à son père la permission d'aller passer quelques jours chez ses parents de Burey avec lesquels il entretenait d'aussi bonnes relations qu'avec ceux de Sermaize. Les uns et les autres venaient faire des séjours à Domremy, et Jacques d'Arc, avec sa famille, allait chez eux. Dans ces occasions, « on faisait bonne chère ».

(1) Aveline de Vouthon, dite Romée, eut, de son mariage avec Jean le Vauseul, deux, filles et un fils :

1° Jeanne le Vauseul, mariée à Durand Laxart, laboureur à Burey-le-Petit, âgé de trente-trois ans en 1428. Son fils Thibault Laxart fut reconnu noble, le 25 février 1525, comme parent de la Pucelle.

2° Catherine le Vauseul.

3° Demange le Vauseul, dont la petite-fille Marguerite épousa Médard Le Royer, de Chalaines, près de Vaucouleurs. Sa descendance s'allia à la maison d'Ourches.

(2) Aujourd'hui Burey-en-Vaux (Meuse). L'identité de Burey-le-Petit avec Burey-en-Vaux est établie de la façon la plus certaine par une série de documents : *Arch. de la Meurthe*, reg. G. 134 ; *Arch. de la Meuse*, B. 331.

Suivons Jeanne, dans sa course de quatre lieues, qui, étant donné son but et l'ignorance où elle était de l'accueil que Durand Laxart ferait à ses ouvertures, devait l'émotionner profondément.

Elle prit l'ancienne voie romaine de Verdun à Langres qui, le plus souvent, à flanc de coteau, longeait la Meuse et présentait un vrai charme en cette saison. Des bois la dominaient, au-dessous le velours des prairies s'émaillait de fleurs, au delà serpentait le ruban argenté du fleuve.

Elle traversa le village de Greux (1), dont tous les habitants étaient des amis, celui de Goussaincourt (2), où l'abbaye de l'Isle-en-Barrois avait eu autrefois des possessions (3), puis celui de Burey-la-Côte (4). Une erreur, provenant du nom de la localité, y a fait attribuer à Durand Laxart une vieille maison du XV^e siècle qui porte, sur deux écussons martelés, les socs de charrues des Thiesselin de Vittel. Au-dessus de la porte ainsi blasonnée se trouve, sous un arc en accolade, une niche qui abrita une statuette (5).

Jeanne, au haut d'une côte, passa devant l'église

(1) Greux (Meuse). L'église est à un demi-kilomètre de Domremy.

(2) Goussaincourt (Meuse).

(3) Marcel Grosdidier de Mâtons : *Le comté de Bar*, p. 453.

(4) Burey-la-Côte (Meuse).

(5) Communication de M. le chanoine Chaupin, curé-doyen de Vaucouleurs.

gothique de Sainte-Libaire (1) où, suivant son habitude, elle ne manqua pas de prier. Cette église était alors commune à Maxey-sur-Vaise (2), ainsi appelé parce que la petite rivière la Vaise y prend sa source, et à Burey-le-Petit aujourd'hui Burey-en-Vaux (3).

La jeune fille, arrivée à destination, fut fort bien reçue. Voici, dans leur laconisme, les paroles qu'elle a consacrées à son séjour : « J'allai chez mon oncle et je lui dis que je voulais rester chez lui quelque temps. J'y restai huit jours. Je lui dis : « Il faut que « j'aille à Vaucouleurs. » Il m'y conduisit (4). »

Jeanne avait parlé à son « oncle » de sa mission avec des accents tels que, connaissant sa piété et ses vertus, il en fut profondément convaincu. Le premier, il y eut foi.

Faisant l'application à elle-même d'une prophétie que tout le monde connaissait dans le pays, sa « nièce » lui avait dit notamment : « N'a-t-il pas été annoncé que la France, désolée par une femme sera rétablie par une vierge (5) ? »

(1) De cette église, il ne reste que le chœur devenu chapelle. — Communication de M. le chanoine Chaupin.

(2) Maxey-sur-Vaise (Meuse), nous en reparlerons. — La moitié de la seigneurie appartenait, en 1334 à Jean de Bourlemont. — *Archives des Vosges, Layette de Gondrecourt*, n° 112.

(3) Cette paroisse est très ancienne. Son premier seigneur Hugues de Burey vivait au début du XI^e siècle. — *Cartulaire de Saint-Mihiel*, n° 82.

(4) Deuxième interrogatoire public de Jeanne d'Arc.

(5) Déposition de Durand Laxart. — Quicherat : *Procès*, t. II, p. 443.

La femme était l'odieuse Isabeau de Bavière, la vierge la fille de Jacques d'Arc. Esprit droit, simple et bon, Durand Laxart fit, à partir de ce moment, tout ce qu'il put pour favoriser la mission de cette dernière. Il n'épargna, nous le verrons ni ses démarches ni ses peines. Rien ne le rebuta, et son désintéressement fut tel que, bien qu'admis, lors du sacre de Reims, à l'honneur de raconter au roi ce qui s'était passé à Vaucouleurs, il ne mit aucun empressement à bénéficier de la noblesse qui, comme parent de la Pucelle, lui fut acquise dès 1429. Il est encore qualifié « laboureur » en 1455.

Laxart chercha, pour sa nièce, un moyen d'être entendue par Robert de Baudricourt. Un des officiers de ce dernier, Bertrand de Poulengy écuyer, connaissait la famille de la jeune fille et « avait été bien souvent chez ses parents (1) ». On peut se demander même si, par sa mère Isabeau Colin (2), il n'était pas le cousin des Colin, de Greux, dont l'un avait épousé Catherine d'Arc. Il assista à l'entrevue de Jeanne et de Baudricourt, et prit le plus vif intérêt aux déclarations de la jeune fille. N'est-ce pas lui qui, à la sollicitation de Laxart, avait obtenu de son chef une audience ?

Avant que Jeanne ne franchisse la courte distance

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy. — Quicherat : *Procès*, II, p. 455.

(2) *Arch. Nat.*, sect. hist. JJ. 162, n° 253, fol. 194. — Siméon Luce : *loc. cit.*, p. 23.

qui la sépare de Vaucouleurs, il importe que nous visitions la petite ville où elle va se rendre, et que nous connaissions, aussi complètement que possible, le potentat dont la volonté y fait loi.



CHAPITRE V

La ville et le château de Vaucouleurs en 1428.

La ville de Vaucouleurs, dont la partie basse est traversée par la Vaise, est construite sur une colline qui regarde l'orient et domine de soixante-dix mètres le cours de la Meuse. Le fleuve court à un quart de lieue dans une vallée ravissante qui, de ses prés fleuris, encadrés d'une verdure luxuriante, a pris, dit-on, le nom de val des couleurs, Vaucouleurs.

Au quinzième siècle, la petite cité, au-dessus de laquelle pyramide un solide château-fort, est protégée par une enceinte rectangulaire de dix-sept cents mètres de circuit. Cette armure, renforcée par une position stratégique de premier ordre, est formée de remparts, munis de treize tours.

Quatre portes y donnent accès : au nord, celle de Saint-Thiébaud, qui porte le nom d'un prieuré bénédictin, situé hors des murs ; au sud, celle de Neuville ; à l'est, celle de la Chaussée, défendue par deux fortes tours, et ainsi appelée du chemin surélevé établi entre Vaucouleurs et Chalaines ; à l'ouest, la porte de France, ouverte dans l'enceinte du château.

La rue principale, se confondant avec la route de Langres à Verdun, traverse la ville du sud au nord, et prend les noms successifs de rue Bourg-de-Neu-

ville, rue Bourg-en-My, rue Bourg-Saint-Thiébaud (1). Toutes les autres rues, du reste assez courtes, qui lui sont perpendiculaires, viennent y aboutir. Les unes descendent vers la Vaise, les autres escaladent la colline et montent vers le château, se transformant souvent en escaliers.

Les maisons de pierres, habitées par des gentilshommes, des officiers ou des notables voisinent avec des maisons en pans de bois, hourdis de briques et de torchis, demeures des marchands et des artisans. Tous les métiers sont représentés.

L'église paroissiale, dédiée à saint Laurent, a été reconstruite en 1224 par Simon de Joinville, sire de Vaucouleurs, bienfaiteur de la ville, comme ses ancêtres et ses descendants. En vertu d'une donation, remontant au XI^e siècle, de Geoffroy I^{er} de Joinville, le patronage en appartient à l'abbé du monastère bénédictin de Molesmes (2) en Bourgogne. C'est lui qui, avec l'agrément de l'évêque de Toul, nomme le curé.

L'église Saint-Laurent, près de laquelle se trouve le presbytère, est située au centre de la ville, et dominée par un haut clocher, tour carrée à quatre

(1) Aujourd'hui, rue de Domremy, rue Jeanne-d'Arc, boulevard Jeanne-d'Arc.

(2) Molesmes (Côte-d'Or). — Geoffroy I^{er} de Joinville, dit le Vieil, fils d'Etienne, sire de Vaucouleurs de 1059 à 1081, donna à Robert, premier abbé de Molesmes, un terrain, à Vaucouleurs, où fut construit le prieuré de Saint-Thiébaud, et les églises de Vaucouleurs, Tusey et Chalaines.

étages. Elle est séparée par une maison de la rue Bourg-en-My, si bien qu'on y accède par une ruelle, formée d'un escalier de vingt-quatre marches, avec paliers. L'édifice, qui présente trois autels, est petit et assez sombre. Son curé, dont nous aurons à nous occuper, est, depuis une date antérieure à 1420, messire Jean Fournier.

La garnison non comprise, la population paroissiale pouvait s'élever à mille ou douze cents habitants, formant deux cents feux. Il est peu probable que les habitants de la petite paroisse rurale de Tusey (1) entrent dans ce chiffre.

Nous allons gagner la place d'armes, située près de la porte de Neuville, et de là, par la rue des Blés, dont l'un des principaux occupants est le boucher Laurent Brullé, dit Godemart, qui demeure entre Jean de Rains et Dommengin Woymel (2), monter au château.

Son enceinte rectangulaire, flanquée de quatre tours, et percée de deux portes, donnant accès l'une dans la ville, l'autre, celle de France, à la campagne, est rectangulaire. Elle renferme nécessairement d'importantes constructions, où sont logés le capitaine gouverneur, et une partie de ses hommes d'armes. Certains devaient demeurer en ville. Il y a là, outre les bâtiments indispensables à une

(1) L'église de Tusey, dédiée à Saint-Remy, était l'église-mère de Vaucouleurs, car c'est, sur le territoire de Tusey, que s'élevèrent le château et la ville de Vaucouleurs.

(2) *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249.

garnison, des prisons probablement souterraines, un puits de soixante-dix mètres de profondeur auquel on accédait par un sous-sol, et une délicieuse chapelle gothique, avec crypte, en partie romane (1), desservie par un chapitre de dix chanoines.

Nous connaissons quelques-uns des officiers de la garnison. Ils appartiennent, pour la plupart, aux meilleures familles des duchés de Bar et de Lorraine. Ce sont Albert d'Ourches (2), qui servait le duc de Bar en 1424 et parvint à la chevalerie : Jean de Metz, dit de Nouillompont (3) ; Bertrand de Poulengy, qui semble être de la maison de Pulligny (4) ; Jean de Nancey, dont le grand-père était capitaine de Vaucouleurs en 1384 ; Guillaume de Sampigny (5) qui porte le nom de l'un des principaux châteaux de l'évêché de Verdun ; Jean de Roncourt (6).

Ce sont « les chefs de chambre (7) » c'est-à-dire de

(1) Tout l'emplacement du château appartient à la société des *Souvenirs de Jeanne d'Arc*, depuis 1878.

(2) Ourches (Meuse).

(3) Nouillompont (Meuse).— Jean de Metz ne semble pas appartenir à la famille de Metz, originaire de Saint-Mihiel, anoblíe en 1462. Il avait été au service de Jean de Wal, capitaine de Stenay, et semble être de Foug. Il est qualifié écuyer en 1429. En 1419, un Bertrand de Metz est fait prisonnier avec Thesselin de Vittel.

(4) Pulligny (Meurthe).

(5) Sampigny (Meuse).

(6) Roncourt (Moselle).

(7) Grade militaire dans les compagnies d'hommes d'armes. Voy. Olivier de la Marche : *Mémoires*, et Quicherat :

section, de la nombreuse compagnie d'hommes d'armes de Baudricourt, à laquelle il faut joindre des archers à cheval et à pied et, nécessairement, quelques canonniers ou bombardiers.

L'élément civil, où comptent, au premier rang, le prévôt Henri Tabourel, le garde-scel Étienne Loydel, un prêtre, les tabellions Vivian Estienne et Jean le Paulmier (1), est un peu noyé dans cette « foison » — le terme est de la *Chronique de la Pucelle* — de guerriers, dont un certain nombre est sans cesse « aux champs (2) ».

La ville est en état de guerre permanent. Les habitants, bourgeois du roi, exempts de taille dès le temps des Joinville, font la garde à leur tour aux portes de la ville et sur les remparts.

Les fortifications ne sont pas négligées, car Baudricourt, pour renforcer un point faible a dû prendre cinq arpents sur le domaine du prieuré de Saint-Thiébaud (3), dont le prieur est Henri de Jonchery (4).

Il est à peine utile de dire qu'avec les paysans de la banlieue qui vont et qui viennent,

Procès, IV, p. 410. — Le grade supérieur était « chef d'escadre ».

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249.

(2) C'est-à-dire au dehors, en expédition.

(3) En 1445, Charles VII indemnisa le prieuré.

(4) *Arch. de la Côte-d'Or*, *ibid.*

la petite cité, dont le messenger Louis Moussard (1) doit être la gazette ordinaire, ne manque pas de vie.

La rue des Blés et des Fromages prouve du reste l'activité des marchés (2).

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*. H. n° 249,

(2) Indépendamment des sources indiquées, les matériaux, ordonnés dans ce chapitre, sont puisés dans les très intéressantes études sur Vaucouleurs de M. le chanoine Chaupin et de M. le lieutenant-colonel Chavanne. Ils ont eux-mêmes été souvent guidés par les notes précieuses de M. Chevelle qui fut notaire, maire, puis juge de paix de Vaucouleurs.

CHAPITRE VI

Robert, sire de Baudricourt,
Capitaine de Vaucouleurs,
Bailli de Chaumont.

Le capitaine de Vaucouleurs, Robert, seigneur de Baudricourt (1) et de Biaise (2), écuyer de l'écurie du roi, était lorrain. Il n'avait certes rien de commun avec un soldat de fortune. Son père Liébault, chevalier, conseiller et chambellan de Robert, duc de Bar, fait par ce prince, en 1384, gouverneur des ville et marquisat de Pont-à-Mousson, était un personnage marquant. Sa mère Marguerite d'Aunoy, dame de Blaise, fille de Philippe d'Aunoy, seigneur de Grandmoulin, et d'Agnès de Villiers, appartenait à une des meilleures familles de la noblesse champenoise (3).

Marguerite d'Aunoy, sa sœur, épousa Guillaume, bâtard de Poitiers, écuyer de l'écurie du roi, qui fut

(1) Baudricourt, près Mirecourt (Vosges). — Voyez Léon Germain de Maily : *Recherches sur la famille de Baudricourt* dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1902, p. 278, n° 85.

(2) Biaise (Haute-Marne).

(3) P. Anselme : *Histoire généalogique de la Maison de France et des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 113.

capitaine de Vaucouleurs au moins de 1395 à 1407. Il eut pour successeur son beau-frère Jean d'Aunoy, écuyer de l'écurie du roi, qui tint la capitainerie jusqu'à sa mort, survenue peu après 1415.

Robert de Baudricourt, qui avait fait l'apprentissage des armes, en fut investi, après ses deux oncles maternels. A cette charge militaire, qui lui donnait le commandement du boulevard le plus avancé de la France vers l'est, il joignait, comme eux, celle de bailli royal de Chaumont-en-Bassigny (1). Cette haute magistrature le constituait juge d'appel, représentant du roi dans les six châtelainies du bailliage, et lui en donnait la haute administration militaire, civile et financière.

Dès le XIV^e siècle, le grave inconvénient du cumul de ces pouvoirs avait été compris, car, en 1335, une ordonnance de la cour des comptes enjoignit à Godemar du Fay, bailli de Chaumont, de se démettre de ses fonctions, parce que ce capitaine, bon homme d'armes, n'était pas accoutumé à rendre la justice (2). On avait tourné la difficulté en donnant au bailli un homme de loi comme lieutenant. Baudricourt en avait un, mais il jugeait en personne.

L'invasion anglo-bourguignonne lui avait enlevé cinq châtelainies sur six, il n'en restait pas moins, théoriquement, bailli royal de Chaumont,

(1) Il fut confirmé dans cette charge peu après, le 21 septembre 1435.

(2) Pasquier : *Recherches sur la France*, liv. II, ch. 5.

en même temps que capitaine de Vaucouleurs. Là, il était omnipotent. Dans le reste du bailliage, un bailli, nommé par le roi d'Angleterre, exerçait l'autorité. C'était un certain Jean de Torcenay, serviteur très zélé de l'envahisseur.

Baudricourt avait épousé, en premières noces, Catherine de Chancey, veuve de Bertrand de Landres, chevalier. Cette dame vivait encore en 1422, mais elle mourut prématurément, sans doute à Vaucouleurs (1). Vers le milieu de 1425, le capitaine se remaria à Alarde de Chambley, veuve de Jean de Manonville (2), fille de Ferry, seigneur de Chambley et de Neuville-sur-Orne, maréchal du duc de Bar, et de Jeanne de Launay (3).

A ces secondes noces se rattache une petite, mais bien caractéristique anecdote. Robert avait voulu, faire participer sans doute la garnison de Vaucouleurs à la fête. Il avait commandé une telle quantité de gâteaux qu'une charrette fut nécessaire pour les transporter. Le conducteur dut s'arrêter en chemin, et remisa sa voiture dans une grange de Gibeau-meix(4), paroisse du duché de Bar, située sur la rive droite de la Meuse, à moins d'une lieue de Vaucouleurs.

De pauvres petits « enfants pastourels » avaient

(1) Le P. Anselme n'a connu que le second mariage de Baudricourt. Siméon Luce a découvert le premier.

(2) Manonville (Meurthe).

(3) Cinq enfants naquirent de cette union.

(4) Gibeau-meix (Meurthe).

vu passer la charrette, et, alléchés par l'appétissante odeur qui s'en dégagait, pénétrèrent dans la grange, se régalerent de gâteaux, et en portèrent, dans les champs, à leurs camarades.

L'envoi, destiné à Baudricourt, lui parvint donc entamé par ce « pillage », qui excita sa colère. Le prévôt de Gondrecourt, fut saisi du délit dont les deux principaux coupables étaient les fils d'Henri Locquier, d'Uruffe (1). Le père, malgré sa misère, fut poursuivi et condamné à une grosse amende, cent sous, « réduits par pitié à soixante (2) ». Que penser du cœur du capitaine?

Tous les historiens vantent la bravoure de Robert de Baudricourt et sa fidélité à Charles VII. Nous ne doutons pas de sa vaillance, mais l'examen attentif de sa conduite ne permet pas de présenter sa fidélité comme exemplaire. On en jugera.

Éloigné du roi, ne correspondant avec lui que de loin en loin par des messagers, il a sa diplomatie très personnelle souvent bien difficile à concilier avec son devoir, et sur laquelle il s'appuie autant que sur son épée.

Quant à sa manière de faire la guerre, c'est celle qu'avant Jeanne d'Arc et les sages ordonnances de Charles VII, les hommes d'armes, émules des Anglo-Bourguignons, leurs maîtres en ce genre, pratiquaient trop bien.

(1) Uruffe, paroisse limitrophe de Gibeauveix.

(2) *Arch. de la Meuse*, B. 1431, fol. 102. — S. Luce : *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 161.

Les courses ou chevauchées, à travers le pays occupé par l'ennemi, étaient la cause d'innombrables méfaits. C'étaient de véritables razzias dont le but militaire était dominé par le but lucratif, faire des prisonniers, soldats ou non, à mettre à rançon. Pillages, incendies, « violences de femmes » y étaient fréquents, les lois divines et humaines étaient foulées aux pieds. « La guerre, a dit justement Michelet, avait changé les hommes en bêtes. »

Baudricourt avait du reste pour ami le personnage le plus violent, le plus turbulent, le plus pillard de Lorraine, qui passa sans cesse, suivant ses intérêts, d'un parti à l'autre, et ne cessa de faire la guerre, pour son propre compte, quand il ne la faisait pas pour autrui. Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy (1), car c'est de lui qu'il s'agit, a été comparé non sans raison, par Siméon Luce, aux « comtes sauvages » des bords du Rhin, dont il avait les habitudes.

Chose triste à dire, le capitaine de Vaucouleurs fut son complice dans certaines de ses expéditions,

(1) Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, seigneur de Villezeneu, Coulommiers, Venesy, Pontfarcy, etc., appartenait à une branche, fixée en France au XII^e siècle, des Sarrebruck, princes de l'empire. Fils unique d'Amé de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, et de Marie de Châteauvilain, il avait fait un superbe mariage, car il avait épousé, en 1417, Jeanne de Roucy-Pierrepont, fille unique de Jean VI, comte de Roucy et de Braïne, baron de Sissonne, vidame de Laon, tué à Azincourt, et d'Isabelle de Montagu. Il mourut à Commercy en 1460.

dont le seul but était le détournement de marchands lorrains (1).

Pour juger Baudricourt sur le vif, la connaissance de quelques faits est indispensable.

On sait que l'une des conditions de l'odieux traité de Troyes, souscrit le 21 mai 1420, avait été le mariage de Catherine de France, fille de Charles VI, avec le roi d'Angleterre Henri V. A cette nouvelle, un frisson d'indignation et de colère avait passé sur toute la France.

Malgré la misère du pays, qui souffrait alors d'une disette intense, le conquérant voulut donner à son union tout l'éclat possible. En conséquence, Philippe duc de Bourgogne, envoya une nombreuse députation, ayant à sa tête Gautier de Bauffremont, seigneur de Huppes, pour inviter aux noces Louis, cardinal et duc de Bar (2), alors évêque de Verdun, après l'avoir été de Langres et de Châlons. Par sa mère, Marie de France, fille du roi Jean, il appartenait à la maison royale. Ce pieux prélat, partisan dévoué du Dauphin, dont il était le représentant dans l'est, avait adopté le 20 mars 1419, son petit-neveu René d'Anjou (3), alors âgé de onze ans, le jour même où le jeune prince épousait Isabelle de Lorraine, fille et présomptive héritière de Charles II, duc de

(1) *Arch. de la Meuse*, B. 2214, fol. 102 verso.

(2) Second fils du duc Robert de Bar, il avait succédé, en 1415, à son frère Édouard, tué à Azincourt.

(3) Fils de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, et d'Yolande d'Aragon.

Lorraine. Louis de Bar, allait se démettre de son duché, en octobre 1420, en faveur de René, placé sous la tutelle de son beau-père. Ces précisions étaient nécessaires.

Dès que le damoiseau de Commercy et Robert de Baudricourt apprirent l'envoi de l'ambassade bourguignonne au cardinal, ils s'entendirent pour dresser une embuscade à Gautier de Bauffremont. A son retour, ils le firent prisonnier avec onze personnes de sa suite. Tous furent incarcérés à Vaucouleurs.

Jusqu'ici, rien de mieux, mais l'affaire va changer vilainement de face. Le cardinal avait donné un sauf-conduit aux envoyés du duc de Bourgogne qui le rendit responsable de leur mésaventure. Le prélat fut sommé d'obtenir leur libération et de les indemniser du préjudice subi.

Que firent alors délicatement Baudricourt et Sarrebruck, servant la cause du Dauphin? Ils exigèrent du prince de l'Église, lieutenant général du Dauphin, la somme énorme de mille écus d'or comme rançons de leurs prisonniers, et, en compères rapaces, se la partagèrent (1). Que penser de Baudricourt? Pour comble, le cardinal dut payer à Ruppes une indemnité de quatre cents écus d'or, plus une pension de deux cents.

L'année suivante, Baudricourt avait une difficulté avec le prélat à propos du fief de Nonsard (2).

(1) *Arch. de la Meuse*. B. 1243, fol. 87. — S. Luce : *loc. cit.*

(2) Nonsard (Meuse). — *Arch. de Meurthe-et-Moselle, layette Commercy*.

Pour obtenir une transaction, il ne trouva rien de mieux que de faire enlever, par ses hommes d'armes, aux portes de Saint-Mihiel, tout le bétail du village de Troyon (1). Quel procédé pour un guerrier, doublé d'un magistrat !

Rendons-lui justice. Pendant ce temps, il dirige une offensive des plus légitimes contre les garnisons anglaises qui occupent les places fortes de son bailliage de Chaumont, mais il ne ménage guère ses administrés, coupables, les malheureux, de subir le joug de l'ennemi. C'est ainsi que, le 30 décembre 1421, nous trouvons, dans ses prisons de Vaucouleurs, deux habitants de Montigny-le-Roi (2). Ils sont riches sans nul doute, car leur rançon est fixée à deux cents écus « de bon or, à la couronne, et de juste poids » qu'ils empruntent à Guy Gélihier, conseiller du duc de Bourgogne (3).

Associé de Baudricourt, le damoiseau de Commercy poursuit, avec lui, une vigoureuse campagne contre les Anglo-Bourguignons qui, le 2 juin 1424, vaut au capitaine de Vaucouleurs la confiscation par l'Angleterre de sa forteresse de Blaise (4) et des fiefs que, du chef de sa mère, il possède dans le Bassigny champenois. Ils sont donnés par le duc de Bedford à

(1) Troyon (Meuse). *Arch. de la Meurthe, layette Commercy*, I. n° 23. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 312.

(2) Montigny-le-Roi (Haute-Marne).

(3) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 11334, fol. 61. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 316.

(4) *Arch. Nat.*, sect. hist., JJ. 172, n° 668, fol. 370. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 111.

Jean de Vergy, seigneur de Saint-Dizier (1), sénéchal de Bourgogne, et, à partir de ce moment, une lutte des plus vives s'engage entre Baudricourt et les puissants seigneurs de la maison de Vergy. Elle bat son plein en 1425. Vers ce moment, sans tenir aucun compte de ce que le jeune duc de Bar, René d'Anjou, appartient à la maison royale, et que Charles VII vient d'épouser sa sœur Marie, Sarrebruck, sous le prétexte que le duc de Lorraine, tuteur de René, a adhéré au traité de Troyes, harcèle de ses attaques la partie orientale du Barrois. Baudricourt laisse faire. Il tolère même que des paroisses comme Domremy et Greux, s'engagent à payer, sous couleur de sauvegarde, une rançon annuelle à son compromettant ami, pillard émérite, qui menace la liberté et les biens des habitants (2).

Chose incroyable, René d'Anjou a été déclaré majeur par sa mère Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, le 4 janvier 1424. Il prend le gouvernement personnel du duché de Bar. Le damoiseau de Commercy continue ses attaques. Baudricourt ne fait pas un geste. En 1425, toutes les forces de la Lorraine et du Barrois assiègent Sarrebruck dans sa capitale (3). Il va succomber. L'intervention du duc de Bourgogne le tire d'affaire. Il passe à l'ennemi. En octobre 1425, le damoiseau rend hommage, pour

(1) Saint-Dizier (Haute-Marne).

(2) *Bibl. Nat.*, Collection de Lorraine, t. 119, n° 138.

(3) Commercy.

ses vastes possessions françaises, au roi d'Angleterre Henri VI, et force Jeanne de Roucy, sa femme, à en faire autant. Il devient parfait Bourguignon.

Jamais cependant on ne verra Sarrebruck et Baudricourt s'affronter. Ils ne sont plus, pour le moment, côte à côte, mais, on le constatera, ils sont restés d'excellents amis.

Le capitaine de Vaucouleurs fait, malgré cela, loyalement son devoir vis-à-vis du duc de Bar à partir de la fin de 1425, moment où Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Joinville, transfuge du parti français, soutenu par les Anglo-Bourguignons, entreprend contre le jeune prince une lutte qui durera de longues années.

Antoine, fils de Ferry de Lorraine, détestait René d'Anjou parce que, nous le savons, son oncle Charles II, duc de Lorraine avait reconnu, comme son héritière, sa fille, femme de René. Il s'estimait frustré de ses droits.

On verra, en 1431, dans cette guerre, Sarrebruck, revenu au parti français, aux côtés de Baudricourt (1), et leurs soldats rivaliser de pillages, de violences, de captures et de mises à rançon (2) C'étaient de parfaits émules.

On pense bien que le capitaine de Vaucouleurs,

(1) *Bibl. Nat.*, Collection de Lorraine, t. 386, fol. 15 à 19.

(2) Après les victoires de Jeanne d'Arc. D'après Monstretlet, le damoiseau de Commercy aurait été fait chevalier au sacre de Reims.

soldat brutal et sans scrupules, n'était ni dévot, ni mystique, et que le sens religieux était singulièrement émoussé en lui. La continuité de la guerre, la barbarie démoralisante de ses procédés, le grand schisme d'Occident, avec ses scandales, avaient perverti bien des âmes.



CHAPITRE VII

Première entrevue
de Jeanne d'Arc et de Robert de Baudricourt.
Mai 1428.

Vers la fête de l'Ascension qui, en cette année 1428, tomba le 13 mai, Jeanne d'Arc, accompagnée de son oncle Durand Laxart, partit de Burey-le-Petit. La jeune fille avait alors exactement seize ans et quatre mois. Elle portait ses vêtements de tous les jours, une robe usagée de grossière étoffe de couleur rouge dont, à la veille du sacre de Reims, elle devait faire don, comme souvenir, à son parrain Jean Morel.

En passant par Neuville (1), qui avait eu autrefois les mêmes seigneurs que Domremy, elle franchit rapidement la lieue qui la séparait de Vaucouleurs, et y entra par la porte de Neuville. Prenant à gauche la rue des Blés, elle monta au château où, nécessairement, elle fut curieusement dévisagée par les soldats de garde.

« Quand je fus arrivée, dit laconiquement Jeanne

(1) Neuville-lez-Vaucouleurs (Meuse). — Geoffroy de Bourlemont en était seigneur en 1248, en même temps que de Domremy et de Greux. — *Arch. des Vosges*, Cartulaire de Mureaux, fol. 226.

à ses juges, je connus Robert de Baudricourt quoique je ne l'eusse jamais vu. Je le connus grâce à ma Voix qui me dit : « c'est lui ». Robert refusa de m'entendre et me repoussa. La Voix m'avait dit qu'il en serait ainsi (1). »

La fille de Jacques d'Arc ne veut pas en dire plus long à Cauchon et à ses assesseurs parce qu'elle serait exposée à incriminer un officier de Charles VII. « Robert refusa de m'entendre et me repoussa. » C'est tout. Il est impossible de renfermer, en moins de mots, un monde de choses.

Heureusement, l'entrevue avait eu, pour témoin, un officier plein de cœur, Bertrand de Poulengy, qui, vivement frappé des paroles, à jamais mémorables, de l'envoyée de Dieu, les grava profondément dans son esprit.

Entendu à Toul, en 1456, comme témoin, lors du procès de réhabilitation, ce gentilhomme, alors âgé de 63 ans, et devenu écuyer de l'écurie du roi, s'exprime ainsi :

« La première fois que Jeanne vint à Vaucouleurs, ce fut, je crois, vers l'Ascension, je la vis parler au capitaine Robert de Baudricourt. Elle lui dit : « Je
« suis venue vers vous, de la part de mon Seigneur,
« afin que vous mandiez au Dauphin de bien se tenir,
« et de ne pas engager de bataille avec les ennemis,
« parce que le Seigneur lui donnera secours après la
« mi-carême.

(1) Deuxième interrogatoire public de Jeanne.

« Le royaume n'appartient pas au Dauphin ; il appartient à mon Seigneur. Cependant mon Seigneur veut que le Dauphin devienne roi et qu'il tienne son royaume en commende. Il sera roi, malgré ses ennemis ; et moi je le conduirai à son sacre. »

— « Eh! quel est ton Seigneur? » lui demanda Robert. — « Le Roi du ciel (1) », répondit-elle. »

Ainsi, un conseil de haute sagesse, et l'annonce prophétique de deux événements futurs : un secours, après la mi-carême, le sacre. Instrument de Dieu, Jeanne, victorieuse de l'ennemi, y conduira le roi. Comme garantie de véracité, un admirable exposé de l'origine du pouvoir royal, délégation divine, transmise par le sacre. Voilà le message qu'au nom de Dieu, Souverain Roi, une jeune fille, complètement illettrée, parlant comme un docteur, avec une calme assurance, prie Baudricourt de transmettre à Charles VII.

Nécessairement stupéfait, incapable de s'élever sur ces hauteurs, de comprendre les solennelles paroles qui viennent de lui être adressées, et d'être touché de l'exquise candeur de Jeanne, le capitaine ricane grossièrement, ne pose pas une question, et croyant ou affectant de croire, qu'il a une folle, devant lui, se tourne vers Durand Laxart et lui dit : « Soufflette-la et reconduis-la à son père (2) », paroles stupides, car, si Jeanne est folle, pourquoi la frapper?

(1) Déposition de Bertrand de Poulengy. — Quicherat : *Procès*, II, p. 455.

(2) Déposition de Durand Laxart. — *Ibid.*, II, p. 443.

Tandis que triste, mais non surprise, car elle s'attendait à cet accueil, Jeanne s'éloigne avec son guide, Baudricourt la suit des yeux, en accentuant ses moqueries, et l'odieux soudard, père de famille cependant, tient ce propos qui le voue à l'exécration : « Elle serait bonne à servir de jouet à mes gens ! » Nous traduisons ici la *Chronique de la Pucelle* (1) et le *Journal du siège d'Orléans* (2) que nous ne pouvons citer textuellement. C'est le récit indigné, fait à Orléans par Bertrand de Poulengy, avec la crudité du soldat, qu'ils répètent.

Ainsi, l'angélique pureté de Jeanne, qui illuminait toute sa personne, qui en imposa toujours à tous, ne désarma pas le bailli de Chaumont. Le singulier capitaine-magistrat devait récidiver.

Jeanne regagna Burey puis Domremy. Son énergie vouloir restait le même. Elle savait par ses Voix que Baudricourt la repousserait plusieurs fois avant de l'écouter, et elle était décidée à vaincre tous les obstacles.

Le 23 juin, veille de la fête de saint Jean, elle dit à Michel Lebuin (3), un ami d'enfance : « Il y a, entre Coussey (4) et Vaucouleurs, une jeune fille qui, avant un an, fera sacrer le roi à Reims (5). » A Girar-

(1) Quicherat : *Procès*, IV, p. 204.

(2) *Ibid.*, IV, p. 125.

(3) Déposition de Michel Lebuin. — *Ibid.* II, p. 439.

(4) Coussey (Meuse), au sud de Domremy.

(5) « Et, en effet, l'année suivante, ajouta Lebuin, le roi fut sacré à Reims. »

din d'Épinal, soupçonné de tendances bourguignonnes, elle dit malignement ; « Compère, si vous n'étiez bourguignon, je vous dirais quelque chose (1) », et le bonhomme, dont un enfant est le filleul de Jeanne, s' imagine qu'il s'agit d'un projet de mariage.

Cependant le bruit de l'entrevue de Vaucouleurs était venu à Jacques d'Arc. Durand Laxart en avait gardé le secret, mais Baudricourt et ses officiers avaient parlé. Ces derniers avaient même redit peut-être les révoltants propos de leur chef.

Le père de Jeanne s'inquiéta. Il y avait bien là de quoi frémir. Il voyait déjà l'honneur de sa fille en péril, cette cruelle pensée l'obsédait le jour et la nuit. Il en parlait à sa femme, à ses fils, et, pour écarter le danger, multipliait les précautions.

« Quand j'étais encore avec mon père et ma mère, a déclaré Jeanne, ma mère me dit plusieurs fois que mon père avait rêvé que moi, Jeannette, sa fille, je m'en irais avec des hommes d'armes. Mes père et mère avaient grand soin de me bien garder et me tenaient en étroite sujétion.

« J'ai ouï dire à ma mère que mon père disait à mes frères : «Vrai, si je croyais que cette chose que j'ai songée advint à ma fille, je voudrais qu'elle fût « noyée par vous, et, si vous ne le vouliez pas, je la « noyerais moi-même (2). »

(1) Déposition de Girardin d'Épinal. — Quicherat : *Procès*, II, p. 421.

(2) Troisième interrogatoire secret de Jeanne.

Ce père aurait préféré, pour sa fille, la mort au déshonneur, c'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles.

De très graves événements allaient, pour un moment, chasser son idée fixe.



CHAPITRE VIII

Le siège de Vaucouleurs, Juillet 1428.

Au moment où nous sommes, le plan du duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre Henri VI, commence à se réaliser. Les places de la Meuse, restées fidèles à Charles VII, Beaumont-en-Argonne, Mouzon, Passavant (1), sont attaquées. En juin 1428, Beaumont a capitulé après une énergique résistance. Le tour de Vaucouleurs va venir.

Le 22 de ce mois, Bedford donne l'ordre à « son féal Antoine de Vergy, comte de Dammartin, gouverneur de Champagne et de Brie », de lever un corps d'armée de mille hommes pour s'emparer de Vaucouleurs (2). Il a bien choisi son homme. Depuis 1424, tous les Vergy sont les ennemis jurés de Baudricourt qui ne les ménage pas. Dammartin s'empresse. Certainement aidé par Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont qui en veut non moins au capitaine, auxiliaire dévoué du duc de Bar, le recrutement des effectifs et tous les préparatifs sont faits en trois semaines.

(1) Beaumont-en-Argonne (Ardennes).

(2) *Bibl. Nat*, ms fr. 4484, fol. 216. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 217.

Dammartin s'attend à un siège très dur, car il a enrôlé deux grands seigneurs anglo-bourguignons, guerriers réputés, Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel, et Pierre de Trie, seigneur de Mouchy-le-Châtel, capitaine de Beauvais. Ils se sont mis en route avec leurs soldats, mais ils ne sont pas encore arrivés quand, les 16 et 17 juillet, à Saint-Urbain et à Thonnance, près de Joinville (1), dont le comte de Vaudémont est seigneur, les troupes réunies par Dammartin et Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, sont passées en revue (2).

Il y a là 4 chevaliers bannerets, 14 chevaliers bacheliers, 383 hommes d'armes et 395 hommes de trait, au total 796 hommes. Sur l'effectif de 1000 combattants, il en manque 204 qu'amènent les seigneurs de Fribourg et de Mouchy. On ne les attend pas, ils rejoindront plus tard, Dammartin est pressé. Il faut en finir au plus tôt avec Vaucouleurs, car l'armée de Salisbury, qui se forme entre Mantes, Paris et Chartres, pour opérer sur la Loire, a besoin de contingents.

La châteltenie de Vaucouleurs est envahie. De très graves violences sont commises par l'ennemi dans les campagnes où se livrent sans doute quelques combats. Baudricourt, en effet, dès longtemps prévenu de l'attaque imminente, a eu tout le temps de prendre ses précautions.

(1) Joinville (Haute-Marne).

(2) *Bibl. Nat.*, ms fr. 4484, fol. 216, 217. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 220.

Il s'enferme dans Vaucouleurs, place très forte par sa situation, ses remparts et son château. Il a, sous ses ordres, « foison de gens de guerre vaillants (1) ». Il peut compter sur l'énergie d'une population excellente. Son courage n'est pas douteux, et son strict devoir est d'opposer à l'ennemi la résistance la plus énergique. Retenir le plus longtemps possible devant ses murs les soldats de Dammartin, c'est les empêcher de grossir l'armée de Salisbury. Du reste un gouverneur de forteresse est fait pour la défendre.

Or, d'un compte d'Antoine de Vergy « relatif au siège mis devant Vaucouleurs », dont les articles s'étendent du 22 juillet 1428 au 7 août, il résulte qu'au 22 juillet « un traité et accord avait été passé avec l'ennemi », c'est-à-dire avec Baudricourt, « pour la reddition de la place (2) ».

D'autre part, un inventaire des titres de Joinville mentionne un « traité du seigneur de Vaudémont pour la reddition du châtel de Vaucouleurs (3) ». Il y avait donc concouru, et, avec zèle, on peut en être persuadé, car cette mesure devait nuire considérablement au duc de Bar.

Ce dernier, une série de messages échangés par lui avec Baudricourt et avec le comte de Dammartin le prouve, était intervenu, pour essayer d'écarter de Vaucouleurs le danger imminent.

(1) *Chronique de la Pucelle*.

(2) *Bibl. Nat.*, ms fr. 4484, fol. 218 à 1225. — S. Luce ; *loc. cit.*, p. 222.

(3) *Arch. Nat.*, KK. 906, fol. 12 verso et 117 verso.

Ces documents, trouvés par Siméon Luce, prouvent, d'une façon indéniable, la capitulation de Vaucouleurs, mais il est non moins certain que cette capitulation était *conditionnelle*, c'est-à-dire que son effet était subordonné à la réalisation d'un événement qui ne se produisit pas, très probablement la prise d'Orléans par les Anglais.

Vaucouleurs en effet n'ouvrit pas ses portes, et les troupes d'Antoine de Vergy évacuèrent la châellenie très rapidement.

C'est la « condition » qui aura déterminé Baudricourt à traiter. S'estimant trop faible pour résister longtemps à un ennemi auquel les renforts ne manqueraient pas, il aura substitué à la force des armes celle de la diplomatie. Il voulait, malgré tous les inconvénients d'une telle attitude, gagner du temps tout en évitant des risques, et sauver en apparence son honneur. Traiter avec les Bourguignons n'était-ce pas, en réalité, l'idéal du trop fameux ministre de Charles VII, Georges de la Trémoille ? Antoine de Vergy n'était-il pas, après tout, Bourguignon ?

Comme conséquence de la « capitulation conditionnelle », Vaucouleurs et sa garnison étaient, suivant l'usage constant en pareil cas, « neutralisés ». Capitaine, officiers, hommes d'armes ne devaient, dans la période d'attente, faire aucun acte d'hostilité contre les Anglo-Bourguignons (1). Par contre, si la

(1) On peut prendre, comme exemples très caractéristiques, les capitulations conditionnelles de Guise et de Vitry. Elles

capitulation devenait effective, ils sortiraient librement et sans payer rançon, de la place et de la châ-tellenie de Vaucouleurs.

Cette triste capitulation qui avait l'apparence d'une faveur de l'ennemi, puisqu'elle rendait pour lui lointaine et incertaine la reddition, constituait une menace permanente pour les soldats et les administrés de Baudricourt, sur lesquels pèserait à distance la main de l'ennemi.

Quelle influence s'était donc exercée pour obtenir du duc de Bedford le délai qui suspendait, pour un temps, la prise de possession de la forteresse convoitée ? Un document nous permettra peut-être de résoudre plus tard le problème.

Constatons, en attendant, que les Anglo-Bourguignons avaient trop besoin de tous leurs contingents pour ne pas saisir l'occasion inespérée d'une mesure qui avait le double avantage d'annihiler l'action d'une forteresse redoutable et de rendre leurs guerriers disponibles.

permettent de suppléer à la perte du texte de la capitulation de Vaucouleurs. S. Luce les a publiées.

Bibl. Nat., ms fr. 23018, fol. 452 et *ibid.*, sect. hist., JJ. 646, n° 22.

CHAPITRE IX

Jeanne d'Arc à Neufchâteau et à Toul.

Heureusement prévenus de l'invasion de la châ-tellenie de Vaucouleurs par les troupes anglo-bour-guignonnes, les habitants de Domremy et de Greux, se trouvant menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, avaient été saisis d'une bien légitime terreur. Après s'être hâtivement concertés, ils s'étaient résignés, vers le 18 juillet, à quitter leurs demeures et à se réfugier dans la ville lorraine, mais très française d'esprit, de Neufchâteau, située à deux lieues, au sud, sur la rive droite de la Meuse (1).

Ce fut un triste jour que celui où les pauvres gens, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, sortirent de leurs demeures, craignant de ne pas les retrouver debout. Poussant devant eux leurs bestiaux, ils s'éloignèrent, non sans se retourner pour revoir leur clocher natal et leurs récoltes.

De Domremy et de Greux, ils partaient tous. Jacques d'Arc était là avec sa femme et ses enfants. On peut penser combien Jeanne dut souffrir de cette

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 392, note 2, a bien établi que la fuite à Neufchâteau fut la conséquence du siège de Vaucouleurs.

fuite devant l'ennemi, mais elle savait bien qu'il ne triompherait pas toujours puisqu'elle avait dit qu'elle ferait sacrer le Dauphin (1).

Arrivé à Neufchâteau, Jacques d'Arc se logea avec sa famille et nombre de ses concitoyens, dans une importante hôtellerie, tenue par la veuve d'un certain Jean Waldaires, surnommée la Rousse. C'était une femme parfaitement honnête que Jeanne, toujours charitable, et jamais inactive, aida quelquefois, sous les yeux de ses parents (2). Dans un pareil moment, ne convenait-il pas de se rendre service? S'occuper du bétail était une nécessité aussi. A son tour, la jeune fille garda celui de sa famille, dans les champs.

Cette période d'exil, qui, dit-elle, dura quinze jours, lui pesa très lourdement. Elle voulait repartir. Trois fois, elle se confessa à des religieux cordeliers (3).

Elle avait alors à soutenir, contre ses parents tant aimés, que leur affection pour elle égarait, une lutte morale très douloureuse. Son père, repris des inquiétudes que son rêve lui avait données, subissant une sorte de pressentiment, voulait à toute force la marier pour écarter d'elle le danger qu'il redoutait.

Or, à Neufchâteau, un jeune homme s'était épris de Jeanne, et avait demandé sa main (4). Les parents

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 440.

(2) *Ibid.*, I, p. 417.

(3) *Ibid.*, I, p. 51.

(4) *Ibid.*, I, p. 215.

consentirent, mais la jeune fille, résistant à leurs très vives instances, refusa absolument d'entendre parler de mariage. Jacques d'Arc, à n'en pas douter, fut très mécontent, si mécontent qu'il semble bien avoir conseillé au jeune homme d'user, contre sa fille, d'un moyen d'intimidation. La terreur qu'il éprouvait à la pensée de voir son enfant « partir avec des hommes d'armes » troublait vraiment la raison du pauvre homme.

Ainsi encouragé, le prétendu fiancé n'hésita pas à soutenir que Jeanne lui avait promis de l'épouser. Elle qui, quatre ans avant, avait voué à Dieu sa virginité, opposa des dénégations indignées, eut recours à la prière pour triompher de cette épreuve, et se vit citer, sans trop d'effroi, « en cause de mariage », devant le tribunal ecclésiastique de Toul (1).

L'évêque de ce diocèse, auquel appartenaient Vaucouleurs et Domremy, était alors, depuis 1409, Henri de Ville-sur-Illon, qui avait pour auxiliaire Henri de Vaucouleurs (2), ancien gardien du couvent des cordeliers de Neufchâteau (3), nommé archevêque titulaire de Christopolis en 1422. L'official était Frédéric de Maldenaire, doyen de la collégiale de Saint-Gengoult.

(1) Toul (Meurthe-et-Moselle).

(2) Sa famille possédait encore en 1421, à Vaucouleurs, rue des Blés, une maison qu'elle vendit à Laurent Brullé. — *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249.

(3) Pierre de Bourlemont, seigneur de Domremy, avait été inhumé dans la chapelle en 1412.

Partant de Neufchâteau, certainement accompagnée de son père qui n'aura cessé de la sermonner le long de la route, car elle a dit : « J'ai obéi en tout à mes parents, sinon au procès de Toul (1) », elle dut gagner la ville épiscopale par la rive droite de la Meuse.

Jeanne ne se laissa pas troubler par l'appareil judiciaire. Elle se défendit elle-même, avec l'accent de sincérité et l'énergie qu'on devine. Elle gagna son procès.

A Rouen, le sinistre Cauchon lui pose cette question perfide : « Qui vous a déterminé à citer un homme en cause de mariage? »

Elle répond : « Je ne le fis pas citer. C'est lui au contraire qui me fit citer. Là, je jurai, devant le juge, de dire la vérité. Je n'avais rien promis à cet homme, car, dès la première fois que j'ai entendu ma Voix, j'ai voué ma virginité tant qu'il plairait à Dieu. J'étais alors âgée de 16 ans (2) ou environ. Mes Voix m'avaient assurée que je gagnerais mon procès (3). »

(1) Troisième interrogatoire secret de Jeanne d'Arc.

(2) Par la plus certaine des erreurs, le texte porte 13 ans.

(3) Deuxième interrogatoire secret. — C'est cette histoire de mariage qui dut prolonger, à son grand regret, le séjour de Jeanne à Neufchâteau. Elle y resta quinze jours, tandis que ses voisins en repartirent après cinq jours. Jean Morel dit quatre jours, Guillemette dit trois ou quatre jours. Le fait des multiples confessions de Jeanne aux Cordeliers de Neufchâteau corrobore bien la durée de son séjour.

CHAPITRE X

Jeanne d'Arc quitte la maison paternelle.

A Domremy, en vrais barbares, les Anglo-Bourguignons, déçus dans leur projet de pillage par la précaution des habitants, n'ont pu passer sans semer des ruines. Une partie du village est incendiée. La petite église Saint-Remy, si aimée de Jeanne, où elle a reçu le baptême, fait sa première communion, dévorée par les flammes, ne présente plus que des murs calcinés (1).

Privée de ce saint asile où elle se recueillait, avec tant de bonheur, devant le tabernacle, la jeune fille devra assister aux offices dans l'église de Greux. Elle n'entendra plus descendre sur la maison paternelle, du clocher devenu muet, la sonnerie de l'angelus.

Elle entre cependant dans une période d'attente des plus angoissantes. Pendant cinq mois, ses Voix vont multiplier leurs avertissements et leurs appels. Des rumeurs courent le pays.

On sait bien qu'avec Lancelot de l'Isle, capitaine de Montigny-le-Roi, des détachements des garnisons

(1) Déposition de Béatrice veuve Estelin. — Quicherat : *Procès*, II, p. 395. — Quelques restes de cette église subsistent dans l'église actuelle.

anglaises du Bassigny champenois, rendues libres par la capitulation de Vaucouleurs, sont partis au loin à la fin de juillet. C'est en effet le moment où l'armée du comte de Salisbury termine sa concentration. Au mois d'août, elle entre en campagne et s'empare successivement de Nogent-le-Roi, de Janville-en-Beauce, de Jargeau, de Meung-sur-Loire.

Le 7 octobre, elle paraît devant Orléans, située sur la rive droite de la Loire. Le 21, les Tourelles, défendant la tête du pont reliant la ville à sa rive gauche, sont emportées d'assaut par l'ennemi, après un furieux combat, mais Salisbury est blessé à mort par un coup de bombarde. Il est remplacé par William Pole, comte de Suffolk, secondé par Talbot, Scales, Glasdall, Falstaff, Lancelot de l'Isle, maréchal du camp.

Le 30 décembre, le siège, à jamais mémorable, d'Orléans, qui allait décider du sort de la France, commençait. Des bastilles s'élevaient autour de la ville. Voilà pourquoi les Voix parlaient à Jeanne de plus en plus impérieusement. Elle l'a déclaré à ses juges :

« La Voix me disait deux ou trois fois par semaine : « Il faut que tu ailles en France ! » je ne pouvais pas durer. Elle me disait : « Va lever le siège qui est devant la cité d'Orléans ! Va, ajoutait-elle, vers Robert de Baudricourt qui te donnera des hommes « d'armes pour faire route avec toi (1). »

(1) Deuxième interrogatoire public de Jeanne.

Elle répondait à l'archange : « Mais je ne suis qu'une pauvre fille qui ne saurais ni chevaucher, ni guerroyer (1). »

L'ordre se renouvelait, ne laissant aucun répit à la jeune fille jusqu'à ce qu'elle eut pleinement acquiescé à la volonté divine.

Quelle incroyable force d'âme il faut à cette enfant de seize ans pour dominer ses angoisses, et, disons le mot, son effroi ! Elle doit abandonner ses parents si aimés que son départ va plonger dans une affreuse inquiétude, dans une indicible peine, elle doit quitter sa maison natale, son village où on l'affectionne, son pays où tout lui est cher. Il va lui falloir affronter de nouveau les rebuffades, les moqueries, les insultes de Baudricourt, aller loin, très loin vers l'inconnu, vivre au milieu des guerriers, et quels guerriers ! affronter l'horreur des batailles, les blessures, et qui sait ?... la mort.

Elle ne peut rien révéler à ses parents des ordres qu'elle reçoit : « Ce ne sont pas mes Voix, dit-elle, qui m'ont contrainte à les cacher, mais je craignais beaucoup de les révéler dans la crainte que les Bourguignons ne missent obstacle à mon voyage, et, tout particulièrement je craignais que mon père ne l'empêchât. Puisque Dieu le commandait, il fallait obéir. Puisque Dieu le commandait, si j'eusse eu cent pères et cent mères, je serais partie (2). »

(1) Deuxième interrogatoire public de Jeanne.

(2) Second interrogatoire secret.

Mais, comment partir ? Jeanne, plus que jamais, est étroitement surveillée. La Providence vint à son secours.

Sa cousine germaine Jeanne le Vauseul, femme de Durand Laxart, l'excellent homme que nous connaissons bien, était sur le point de devenir mère. D'accord avec Jeanne, Durand pria instamment Jacques d'Arc et Isabelle Romée de permettre à leur fille de tenir sa maison, dans cette difficile période. Ils hésitèrent certainement, puis, la charité familiale aidant, ils cédèrent.

Un jour de l'extrême fin de décembre 1428, ou du commencement de janvier 1429, l' « oncle » Laxart vint chercher sa « nièce (1) ».

Jeanne, dissimulant sa poignante émotion, quitta ses parents, comme si elle se séparait d'eux pour une courte absence. Pour lui éviter un chagrin, elle se priva de voir sa meilleure amie Hauviette qui, à la nouvelle de ce départ, pleura beaucoup sa chère compagne (2). Par contre elle dit à son autre amie Mengette : « A Dieu, je te recommande (3). »

En traversant le village de Greux, Jeanne rencontra un certain Guillemette et son fils Raoul, un enfant de treize ans : « Adieu, leur dit-elle, je vais à Vaucouleurs (4). »

(1) Déposition de Durand Laxart.

(2) Déposition d'Hauviette, femme Gérard de Syone. — Quicherat : *Procès*, II, p. 419.

(3) Déposition de Mengette, femme Joyart. — *Ibid.*, II, p. 441.

(4) Déposition de Guillemette. — *Ibid.*, II, p. 416.

Laissant sur leur gauche, la chapelle de Notre-Dame de Bermont où la jeune fille aimait tant à prier, les voyageurs atteignent Goussaincourt, puis Burey-la-Côte, Maxey-sur-Vaise, et, comme la nuit tombe sur un jour glacé, arrivent chez Durand Laxart, à Burey-le-Petit.

Ils se sont nécessairement entretenus en route de la mission de Jeanne, de la nécessité de revoir Baudricourt, de le fléchir, et, de nouveau, Laxart a promis son aide la plus dévouée. « Jeanne me déclara, dit-il, qu'elle voulait aller voir Baudricourt pour qu'il la fît conduire au Dauphin (1). »

Pendant plusieurs semaines, la fille de Jacques d'Arc demeura à Burey, soignant sa cousine, la remplaçant dans les détails du ménage, priant beaucoup et faisant l'aumône aux pauvres (2). Elle fréquentait assidûment l'église de Maxey-sur-Vaise, et, bien des fois, elle entretint le châtelain de ce lieu, Geoffroy de Foug (3), de son ardent désir de partir pour la France.

Durand Laxart, on le pense bien, franchissait

(1) Déposition de Durand Laxart. — Quicherat, *Procès* II, p. 443.

(2) *Ibid.*

(3) Déposition de Geoffroy de Foug. — *Ibid.*, II, p. 442. — Abbé Génin : *Maxey-sur-Vaise*, p. 65.

Colas de Foug, écuyer, seigneur de Maxey-sur-Vaise, garde-scel du prévôt de Vaucouleurs, donna, à Toul, le mercredi 14 mai 1488, l'authenticité au contrat de mariage, nouvellement découvert, de la princesse Marguerite de Lorraine, fille de Ferri de Lorraine, comte de Vaudémont, et d'Yolande d'Anjou, avec René, duc d'Alençon, fils de Jean II, duc d'Alençon, et de Marie d'Armagnac. Ce con-

souvent la courte distance qui le séparait de Vaucouleurs, et s'efforçait, bravant ses hautaines brusqueries, d'obtenir de Baudricourt une nouvelle entrevue pour sa « nièce ». Il y parvint, non sans peine, à la fin de janvier, et, sans illusion sur le genre de réception qui attendait la jeune fille, reprit avec elle le chemin de la ville.

Jeanne, que l'impatience d'accomplir sa mission et l'inquiétude de ce qui se passait en France dévoraient, était bien décidée à vaincre le mauvais vouloir du capitaine.



trat fut passé à Toul, devant Cugny Royer et Jacquemin Groulet, notaires royaux de Vaucouleurs. — *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 414, fol. 73 et suiv. — Communication de M. Joseph Besnard.

CHAPITRE XI

Seconde entrevue de Jeanne d'Arc et de Baudricourt.
Jeanne reste à Vaucouleurs.
Janvier-Février 1429.

Depuis qu'au mois de mai 1428, Jeanne avait vu Baudricourt, le capitaine, comme conséquence de la capitulation qu'il avait souscrite, se permettait certains accommodements avec la cause qu'il servait.

Grâce à Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, resté son ami, l'oncle de ce dernier, Guillaume de Châteauvillain (1), grand seigneur bourguignon, ami et courtisan à la fois des ducs de Bourgogne et de Bedford, avait pu obtenir la faveur de la « reddition conditionnelle », dont nous nous étions réservé de trouver la cause. Le rôle de ce personnage n'est pas douteux.

C'est certainement, en effet, pour reconnaître ce service, et pour se ménager prudemment un appui à la cour de Bourgogne, que Baudricourt, un acte du

(1.) Guillaume de Thil, chevalier, seigneur de Châteauvillain, Thil, Grancey, etc., gouverneur de Langres, chambellan du duc de Bourgogne, grand chambrier d'Henri VI d'Angleterre, doté par Bedford des fiefs confisqués sur le chevalier Jean Jouvenel des Ursins, et d'un hôtel à Paris.

18 décembre 1428 en fait foi, a accepté, avec un chevalier et cinq écuyers bourguignons, la stupéfiante mission d'être le procureur général et spécial de cet ennemi de Charles VII. Le prévôt de Vaucouleurs, Henri Tabourel, associé à quatre hommes de loi bourguignons, a fait de même, évidemment sur l'ordre de son chef (1).

Il s'agissait en particulier d'obtenir du cardinal de Bar l'investiture du fief de Pierrepont (2), qui appartenait à Châteauvillain, comme héritier de sa grand'mère maternelle Yolande de Bar.

Ayant la garde, pour le cardinal, des places fortes de Foug (3) et de Sorcy (4), étant son vassal pour un grand fief, situé à Sorcy, acheté en 1427 (5), Baudricourt avait été judicieusement choisi pour agir auprès de lui.

Faut-il s'étonner après cela qu'en 1433, le capitaine de Vaucouleurs « ait marché au secours du sire de Châteauvillain quand son château de Grancey fut assiégé par le seigneur de Vergy » ?

Que penser d'un officier si plein de déférence, vis-à-vis d'un grand chef ennemi, qu'il devient son

(1) *Bibl. Nat.*, Collection de Lorraine, t. 200, fol. 13. — Publié par S. Luce : *loc. cit.*

(2) Pierrepont (Meurthe-et-Moselle).

(3) Foug (Meurthe-et-Moselle).

(4) Sorcy (Meuse).

(5) Baudricourt avait acheté du cardinal de Bar, le 17 août 1427, pour 1.600 francs d'or, le « gros château » de Sorcy, confisqué, le 14 avril précédent, sur Colin de Verdun, époux d'Agnès de Sorcy. — Dumont : *Ruines de la Meuse, Sorcy.*

mandataire ? Quelle confiance un tel acte dénote-t-il, de sa part, dans le succès de la cause qu'il prétend servir avec loyalisme ?

Ces questions se posent impérieusement au moment où, pour la seconde fois, Jeanne se présente devant Robert de Baudricourt.

Elle le salua et lui dit : « Messire capitaine, sachez que Dieu m'a plusieurs fois fait assavoir et commandé que j'aïlle vers le gentil Dauphin, qui doit être et est vrai roi de France, qu'il me baillerait des gens d'armes, et que je lèverais le siège d'Orléans et le mènerais sacrer à Reims. C'est pourquoi je vous demande de me faire conduire là où il est (1). »

A cette requête, le capitaine ne répondit que par un haussement d'épaule et des sarcasmes à l'adresse de la « folle » qui la formulait.

« Giffle-la, redit-il à Durand Laxart, — c'était son argument préféré —, et reconduis-la à son père. »

Puis de nouveau il se répandit en propos libertins. Quelques soudards les prirent pour un encouragement mais, en voyant l'angélique jeune fille, ils eurent honte d'eux-mêmes (2).

Jeanne contristée, mais très calme, puisa, dans cette nouvelle épreuve, une incroyable énergie. Baudricourt refusait de l'écouter, la méprisait, la traitait de folle. Il fallait cependant qu'il lui donnât

(1) *Chronique de la Pucelle*. Quicherat : *Procès*, t. IV, p. 204.

(2) *Ibid.* et *Journal du siège, d'Orléans*, — *Ibid.*, t. IV, p. 125.

une escorte. Elle l'aurait, ses Voix le lui avaient dit et, pour l'obtenir, elle ne quitterait pas Vaucouleurs. Sa présence y était nécessaire pour qu'elle se fit l'apôtre de sa mission. Elle convaincrat. Dieu voulait que le Dauphin eût secours avant la mi-carême. Il lui viendrait en aide.

Répondant au désir de sa « nièce », Laxart la conduisit chez les époux Henri Le Royer, très braves gens, ses parents ou ses intimes amis, et les pria de lui donner l'hospitalité. Ils demeuraient sur la petite place de la Fontaine, qui donnait dans la rue Bourgen-My, et était le prolongement de la rue des Blés. Leur logis touchait à un bâtiment appartenant à « messire Pierre Cordier, curé de Rigny ». La tradition indique une maison située place Petri, ancienne place de la Fontaine. Au sommet de la façade, se trouve, dans une niche, une statue de la sainte Vierge. Une fleur de lis est sculptée au pied de la niche (1).

Catherine, l'excellente femme d'Henri Le Royer, alors âgée de 28 ans, va nous parler de la jeune fille qui, pendant plusieurs semaines, vécut près d'elle : « Après qu'elle eut quitté ses parents, Jeanne fut amenée chez nous, à Vaucouleurs, par Durand Laxard, son oncle. Elle voulait aller trouver le Dauphin. J'eus l'occasion de la bien connaître C'était une excellente fille, simple, douce, res-

(1) Chanoine Chaupin : *La chapelle castrale de Vaucouleurs*, 23 juillet 1923.

pectueuse, de bonne conduite, aimant à aller à l'église.

« Je l'y ai conduite, et l'ai vue s'y confesser à messire Jean Fournier, notre curé. Pendant qu'elle resta chez nous, elle filait avec moi, et m'aidait aux divers travaux de la maison. Elle fit parler au seigneur Robert de Baudricourt pour qu'il la fît conduire au Dauphin, mais le seigneur Robert ne voulait pas l'écouter....

« Quand elle vit que Robert refusait de la faire conduire au roi, elle me dit : « Ne connaissez-vous « donc pas la prophétie qui annonce que la France, « perdue par une femme, sera sauvée par une vierge « des marches de Lorraine ? »

« Je me rappelai en effet la prophétie, et je fus stupéfaite. Jeanne souhaitait ardemment aller auprès du Dauphin, et, dans son impatience de ne pas y être déjà, le temps lui semblait long comme à une femme enceinte (1). »

Le témoignage d'Henri Le Royer complète celui de son épouse : «... Jeanne nous disait qu'il fallait qu'elle allât vers le noble Dauphin, que telle était la volonté de son Seigneur, le roi du ciel, qui saurait bien l'y conduire.

« Je m'y rendrai, disait-elle, dussé-je me traîner « sur les genoux. Je ne crains pas les ennemis, j'ai ma « route assurée. Si les ennemis sont sur mon chemin, « Dieu y est aussi qui saura bien me préparer la voie

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 446.

« pour aller jusqu'au Dauphin. J'ai été créée et mise
« au monde pour cela (1). »

Quelle foi et quelle énergie chez cette jeune fille de seize ans ! Au moment dont parle Henri Le Royer, elle a déjà convaincu de sa mission un certain nombre de personnes qui, en sa faveur, sont intervenues auprès de Baudricourt. Elles n'ont pu fléchir le capitaine.

Et pourtant le temps s'écoule. Il faut, à tout prix, que Jeanne parte. Elle ne peut plus patienter. Plutôt que de désobéir à Dieu, elle franchira à pieds, sans escorte, dans la boue et dans la neige, malgré les Bourguignons et les Anglais, la distance, effrayante cependant, qui la sépare du Dauphin. Peu lui importent les dangers et les souffrances.

Il lui faut des vêtements d'homme. L'ordre formel de ses Voix est en effet que, pour accomplir sa mission, pendant laquelle elle doit faire œuvre virile et vivre au milieu des guerriers, le costume masculin soit pour elle une protection (2).

Elle va à Burey, dit à Durand Laxard que puisque Baudricourt « se refuse à faire ce qu'elle lui demande, elle veut partir (3) », et lui emprunte des vêtements. Stupéfait, le brave homme lui montre inutilement les grands dangers d'un tel voyage,

(1) *Ibid.*, II, p. 448.

(2) Quatrième interrogatoire public de Jeanne d'Arc.

(3) Déposition de Durand Laxart. — Quicherat : *Procès*, II, p. 443.

puis, devant sa ferme résolution, il n'hésite pas à les courir. Il accompagnera sa nièce. Peut-être, un bourgeois de Vaucouleurs, Jacques Alain, convaincu de la mission de Jeanne, se joindra-t-il à eux.

Durand s'achemine vers la ville avec sa « nièce ». Ils partirent de là, le lendemain pour la France.

CHAPITRE XII

Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Septfonds.

Jeanne, devenue par son costume un tout jeune laboureur, et ses deux compagnons, Durand Laxart et Jacques Alain, après avoir fait leurs adieux aux époux Le Royer, montent au château, en traversent la cour et, par la porte de France, sortent de Vaucouleurs. Ils suivent pendant une lieue la route qui les dirige à l'ouest, vers Sauvoy, et se trouvent devant la chapelle vénérée de Saint-Nicolas de Septfonds.

Ce lieu avait été donné, en 1140, par Geoffroy III de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, à l'abbé de Septfontaines, de l'ordre des Prémontrés, de là son nom. Cet abbé Becelin y avait fait construire, près d'une source, un petit oratoire, dédié à saint Nicolas, évêque de Myre, patron de la Lorraine (1).

Jeanne, très émue, on le pense bien, de son départ, et du périlleux voyage qu'elle entreprend, ne peut résister au désir d'y prier. Elle entre et se prosterne devant un grand crucifix de bois, relique infiniment

(1) Lieutenant-colonel Chavanne : *Vaucouleurs*, Bar-le-Duc, 1923, p. 41.

précieuse, conservée dans la ferme qui a remplacé la chapelle disparue. Ce crucifix porte cette inscription :

JEANNE ADORA
CE CHRIST EN 1428 A LA
CHAPELLE SAINT-NICOLAS
VAL DE LA FERME DE SEPT-FONDS (1).

L'oraison de la jeune fille fut longue. Quand elle se releva, elle dit à ses guides « qu'il n'était pas convenable qu'elle s'en allât ainsi ».

« Jacques Alain et Durand Laxart, déclare Catherine Le Royer, voulurent mener Jeanne au Dauphin. Ils la conduisirent jusqu'à Saint-Nicolas, puis revinrent avec elle à Vaucouleurs. Jeanne leur avait dit qu'il n'était pas convenable à elle de s'en aller ainsi. »

Elle s'était souvenue en effet de l'affirmation de l'archange : « Va trouver Robert de Baudricourt, il te donnera des gens pour faire route avec toi. » A force d'énergie, elle parviendrait donc à triompher du mauvais vouloir du capitaine.

Tel est ce voyage à Saint-Nicolas, sur la route de France, prouvé par les témoignages les plus formels (2), par la tradition locale, et que presque tous

(1) Chanoine Chaupin : *La chapelle castrale de Vaucouleurs*, 23 septembre 1923. — Au temps de Jeanne d'Arc, l'année commençait à Pâques. Les mois de janvier et février 1429 appartenaient donc à l'année 1428.

(2) Déposition de Catherine Le Royer, Durand Laxart, Jean de Metz.

les historiens ont transformé en un pèlerinage au sanctuaire de Saint-Nicolas du Port, près de Nancy, où Jeanne ne se rendit à aucun moment.

Rentrée chez les époux Le Royer, elle reprit sa grossière robe rouge, ses occupations, ses pratiques de piété, et l'apostolat de sa mission dont elle parlait si merveilleusement que bientôt beaucoup de personnes y crurent.

Un jour, elle rencontra un officier, Jean de Nouillompont, dit de Metz, qu'elle avait vu sans doute au château, au mois de mai précédent, et que son service avait éloigné de la ville.

Ce brave homme, car c'en était un dans toute la force du terme, s'arrêta, surpris de la revoir.

— « Que faites-vous ici, ma mie, lui dit-il ? Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais (1) ? »

Dans ces paroles, on sent la lourdeur du poids qui pèse sur le cœur de ce soldat. Il sait la situation à Orléans. Cette ville prise, c'est la perte du roi. C'est aussi l'entrée de l'ennemi dans les murs de Vaucouleurs. Son découragement est profond.

— « Je suis venue à cette chambre de roi (2), répond Jeanne d'Arc, pour parler à Robert de Baudricourt afin qu'il me conduise ou fasse conduire au roi, mais Robert n'a nul souci ni de moi, ni de mes paroles.

« Il faut cependant qu'avant le milieu du carême,

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 435.

(2) C'est-à-dire : à cette ville, résidence d'un officier du roi.

je sois auprès du roi. Il le faut, et j'y serai, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux.

« Personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse (1), ni aucuns autres ne peuvent recouvrer le royaume de France. Il n'y a à attendre de secours que de moi, et pourtant j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, mais il le faut, il faut que je le fasse parce que c'est la volonté du Seigneur (2). »

— « De quel seigneur voulez-vous parler ? »

— « De Dieu. »

« Alors, dit Jean de Metz, je promis à Jeanne, par la foi que je lui donnai, en lui touchant la main, qu'avec l'aide de Dieu, je la conduirais au roi. Je lui demandai quand elle voulait partir. « Plutôt de suite que demain, et plutôt demain que plus tard. »

« Je lui demandai si elle voulait faire ce voyage, vêtue comme elle était. Elle me répondit qu'elle prendrait volontiers un vêtement d'homme. Je lui remis le vêtement et l'équipement d'un de mes hommes. »

Un autre officier que nous connaissons bien, Bertrand de Poulengy, fit à la jeune fille la même promesse que Jean de Metz (3). Un de leurs camarades, Albert d'Ourches, qui, après eux, devait par-

(1) Il était question d'un mariage du fils, alors enfant, de Charles VII avec la fille du roi d'Écosse.

(2) Quicherat : *Procès*, II, p. 435.

(3) Déposition de Bertrand de Poulengy.

tir (1) pour rejoindre l'armée royale, et vit Jeanne, sous les murs de Senlis, communier plusieurs jours de suite, avec le duc d'Alençon, et le comte de Clermont, était plein de respect pour elle, et a rendu témoignage de la merveille qu'était sa parole (2).

Baudricourt, lui, gardait toujours la même attitude qui paralysait la bonne volonté de ses subordonnés. Ils ne pouvaient agir sans sa permission.

La fille de Jacques d'Arc suppliait Dieu de mettre un terme à la période d'attente qui la faisait si cruellement souffrir. Non seulement, elle était assidue à l'église paroissiale, mais elle aimait beaucoup à assister à la messe et à communier dans la chapelle castrale, dédiée à la sainte Vierge.

Ce gracieux édifice de style ogival, qui remontait au XI^e siècle, et avait conservé quelques parties romanes, avait été reconstruit au XIII^e. D'abord desservi par un chapelain, il avait été, en 1266, érigé en collégiale. Depuis 1327, son chapitre se composait de dix chanoines, dont un doyen. Les messes y étaient donc nombreuses.

Deux escaliers latéraux en spirale permettaient d'accéder à une petite crypte, éclairée par d'étroites fenêtres romanes. Au milieu, un robuste pilier prend, au dessus de son chapiteau, la forme d'un palmier d'où huit rameaux incurvés montent, puis retombent sur les piliers d'angle, présentant ainsi quatre voûtes gothiques. C'est de là que vient le vocable de Notre-

(1) Il dut partir avec les frères de Jeanne d'Arc.

(2) Quicherat : *Procès*, II, p. 450.

Dame-des-Voûtes, donné à l'antique statue de la Vierge qui y était vénérée depuis le XII^e siècle (1).

« J'étais alors attaché comme enfant de chœur à la chapelle de Notre-Dame de Vaucouleurs, a dit, en 1456, messire Jean Le Jumeux qui en était devenu chanoine. Bien souvent, j'ai vu Jeanne dans cette chapelle. Elle s'y tenait avec grande piété, assistait aux messes du matin, et restait longtemps en prière.

« Je l'ai vue aussi dans la crypte, se tenant à genoux devant la statue de la bienheureuse Marie, le visage tantôt abaissé vers la terre, tantôt levé vers le ciel. C'était une sainte et bonne fille (2). »

Elle s'efforçait, par ses ardentes prières, de hâter sa mission, c'est-à-dire le salut de son roi et de la France. Avant de donner son sang et sa vie, pour la rédemption du pays, elle faisait « la veillée des larmes (3) ».

(1) Chanoine Chaupin.

(2) Quicherat : *Procès*, II, p. 461.

Sur la chapelle castrale, la crypte et la statue de Notre-Dame-des-Voûtes, M. le chanoine Chaupin, curé-doyen de Vaucouleurs a publié de remarquables articles dans son bulletin : *La Chapelle castrale*.

(3) L'expression est de Siméon Luce.

CHAPITRE XIII

Jeanne d'Arc exorcisée.

Cependant, « moult ennuyeusement prié, requis et pressé », ce sont les expressions d'un auteur en vogue sous Louis XII (1), d'accorder enfin à Jeanne l'escorte qu'elle sollicitait si instamment, Robert de Baudricourt finit par comprendre que l'affaire de cette paysanne, par lui méprisée, méritait quelque attention. La situation devenait assez sérieuse pour compromettre son omnipotence.

Nombreux étaient les habitants convaincus de la mission de la jeune fille. Plusieurs de ses officiers, et des plus considérés, croyaient en elle. Jean de Metz, pour qu'elle fût prête au départ, avait mis à sa disposition le costume de l'un de ses hommes. Des bourgeois avaient eu l'idée de se cotiser pour lui faire faire un vêtement militaire et tout un équipement. Durand Laxart et Jacques Alain lui avaient acheté un cheval. Tout cela se savait. On en parlait au loin dans les campagnes.

Comment réagir contre l'opinion ? Baudricourt était capitaine, il était aussi bailli. Il aurait pu user de la force, et faire reconduire Jeanne à son père.

(1) *Miroir des femmes vertueuses*. — Quicherat : *Procès*, IV, p. 268.

Ce moyen, il le sentait bien, eût achevé de ruiner son autorité, déjà affaiblie par sa capitulation. Et cependant, il ne voulait pas envoyer Jeanne au roi. Il avait ses raisons. Que faire ?

Après avoir mûrement réfléchi, il se décida à aller trouver le curé, messire Jean Fournier, dont le presbytère touchait à l'église Saint-Laurent. Ce personnage, qui nous apparaît, pour la première fois, le 5 septembre 1420, comme témoin du testament de la veuve de Gérard Le Verdunois (1), avait un caractère singulièrement faible, bien établi par des antécédents que nous allons faire connaître :

En octobre 1420, mourait à Vaucouleurs un certain Colin, fils bâtard de Colard de Foug, chevalier. C'était un excommunié notoire dont les multiples aventures faisaient, depuis longtemps, grand bruit dans le pays.

En 1408, chose invraisemblable, avec la complicité de Mahaut de Naives, femme légitime de son père, il s'était rendu coupable de rapt sur la personne d'une jeune femme de Vaucouleurs, Isabeau Colin, veuve de Louis de Poulengy, et mère de Bertrand de Poulengy, qui nous est bien connu.

Il l'avait enlevée alors qu'avec d'autres femmes, elle se rendait, après avoir passé la Meuse à Ugny (2),

(1) Testament de Jeannette, veuve de Gérard le Verdunois, qui donne à Saint-Thiébaud 10 sols tournois de rente « pour chanter deux messes annuelles pour l'âme d'elle et de ses bons amis », à prendre sur une vigne sous le château. — *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249.

(2) Ugny (Meuse).

en pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame de Maxey (1). Tout en la respectant, il l'avait forcée, par ses menaces, à se fiancer à lui.

Il l'avait séquestrée, avec sa chambrière, à Ugny, à Sorcy (2), et enfin à Villey (3), à dix-sept lieues de Vaucouleurs. Il avait fallu, pour libérer la captive, l'intervention du bailli de Chaumont (4). Plus d'un an après, le 19 octobre 1409, Charles VI prenait sous sa protection la veuve de Louis de Poulengy et sa famille, « traqués sur les confins de Vaucouleurs et de Neufchâteau par Colard de Foug, chevalier, son bâtard Colin et le chevalier de Beaurain (5) ».

C'était un joli commencement. Le bâtard et les siens ne devaient pas s'arrêter en si beau chemin. En 1419, l'année même où, succédant à son frère, Henri de la Ville-sur-Ilion devint évêque et comte de Toul, Colard de Foug, son fils légitime Millet, et son bâtard capturèrent un prêtre de Toul qu'ils s'obstinèrent à garder prisonnier. L'évêque les excommunia, et, furieux, ils prirent les armes contre lui (6).

Henri de la Ville-sur-Ilion (7), dont l'épiscopat

(1) Maxey-sur-Meuse (Meuse).

(2) Sorcy (Meuse).

(3) Villey (Meurthe-et-Moselle).

(4) *Arch. Nat.*, sect. hist., JJ. 162, n° 253, fol. 194. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 23.

(5) *Arch. Nat.*, sect. jud., XI^e 9187-9188, fol. 222-223. — *Ibid.*, p. 26.

(6) *Gallia christiana*, t. XIII, p. 1035.

(7) La statue funéraire d'Henri de Ville a été retrouvée dans le chœur de la cathédrale de Toul par M. l'abbé Clanché, curé de Dieulouard.

fut sans cesse troublé par des faits de ce genre, était homme à se défendre. Ses soldats repoussèrent les agresseurs. Colard fut tué dans la lutte que ses fils et sa femme continuèrent. Ils furent expulsés du Toulouais.

Voilà comment le bâtard de Foug, dont les parents possédaient de nombreux fiefs sur la rive gauche de la Meuse, se retira à Vaucouleurs, et y mourut, ainsi que nous l'avons dit, excommunié notoire. Son corps ne pouvait donc être présenté à l'église, ni être inhumé en terre sainte. Le plus strict devoir du curé Jean Fournier était de lui refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique, mais de puissantes influences s'exercèrent sur lui.

En guerre avec l'évêque de Toul, les Foug ne pouvaient être qu'au mieux avec Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, qui, de 1419 à 1427, soutint contre le prélat des luttes incessantes. Or, en 1420 particulièrement, Sarrebruck et Baudricourt ne faisaient qu'un. C'était le moment où, de concert, ils organisaient, contre le seigneur de Ruppes, l'expédition, pour eux très lucrative, qui coûta si cher au cardinal de Bar. Baudricourt était tout à Vaucouleurs. Il est facile de conclure.

Recevoir le corps du bâtard, dans l'église paroissiale, située au cœur de la ville, l'inhumer dans son cimetière étaient choses impossibles. Le scandale eût été trop grand. Le curé le comprit, chercha un biais, et songea que l'église (1) et le cimetière du

(1) Par son testament du 16 février 1420, Jacquet, dit

prieuré de Saint-Thiébaud étaient situés hors des murs de la cité et que le prieur Othenin de Vauvillers était absent. Messire Jean Fournier, violant le droit ecclésiastique, n'hésita pas. Une nuit, au prieuré, il procéda à une cérémonie et à une inhumation clandestines.

Quand, à son retour, le prieur apprit ce qui s'était passé, il porta plainte à l'évêque, et cita le curé à comparaître devant le tribunal ecclésiastique. Le 17 octobre 1421, par sentence de l'official Jean de Luxeuil, il fut condamné à faire exhumer le cadavre et à faire réconcilier l'église et le cimetière pollués, le tout à ses frais, et dans les huit jours (1).

Il est bien douteux qu'après cette macabre histoire, Henri de la Ville-sur-Ilion, dont l'épiscopat ne prit fin qu'en 1436, ait eu grande confiance dans l'énergie et le jugement du curé. Baudricourt allait les mettre à une rude épreuve.

Le capitaine, dont certains actes prouvent qu'à l'occasion, la foi, comme la loi, étaient pour lui comme si elles n'étaient pas, exprima à l'ecclésiastique les craintes que l'attitude de Jeanne donnaient à sa conscience. Elle persévérait dans ses résolutions avec une obstination inconcevable. Elle endoctrinait ses propres officiers et la population. N'y aurait-il pas là l'œuvre du démon ? Pour savoir la vérité, il demandait, et au besoin requérait que la jeune

de Pargney, de Vaucouleurs, demande à être inhumé devant le grand autel de Saint-Thiébaud. — *Arch. de la Côte-d'Or.*

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249, parchemin.

filles fût exorcisée. Les historiens, ils sont légion, qui ont cru à la bonne foi de Baudricourt, connaissent bien mal le personnage.

Le curé savait parfaitement la sainteté de Jeanne, puisqu'il l'avait confessée. Il savait dès lors que vouloir en faire un suppôt de satan était une absurdité. Il savait de plus qu'il n'avait pas le droit de procéder à un exorcisme sans une autorisation particulière de son évêque qui, s'il la demandait, ne lui serait certainement pas accordée, après enquête.

Il tenta sans doute quelques timides objections, mais n'eut pas le courage d'opposer un refus. Prenant son étole et son rituel, il se couvrit de son manteau, et, avec résignation, suivit le capitaine. Sans désespérer, ce dernier voulait surprendre Jeanne et l'effrayer par une cérémonie dont sa présence accentuerait le caractère comminatoire.

Laissons ici la parole à Catherine Le Royer : « Jeanne, dit-elle, fit parler au seigneur Robert de Baudricourt pour qu'il la fît conduire au Dauphin, mais le seigneur Robert ne voulut pas l'écouter. » Cette phrase, que nous répétons à cause de son importance, prouve que le fait, raconté immédiatement après, fut la conséquence des multiples « ennuyeuses et pressantes requêtes » adressées au capitaine.

« Un jour, continue Catherine, je vis ce seigneur et messire Jean Fournier, notre curé, venir chez nous la visiter.

« Après leur départ, elle me dit : « Le prêtre avait
« apporté son étole, et, en présence de Robert, il m'a
« adjurée, en me disant : Si vous êtes un mauvais
« esprit, éloignez-vous ; si vous êtes un bon esprit,
« approchez-vous. Alors, je me suis jetée à genoux,
« et traînée jusqu'à lui, mais le prêtre a eu tort d'agir
« ainsi, car il me connaissait puisque je m'étais confes-
« sée à lui (1). »

C'est à partir de ce moment sans doute qu'elle s'adressa à messire Jean Collin (2), attaché à l'église paroissiale, et futur curé de Domremy.

Ce prêtre a dit « qu'elle avait toutes les marques d'une chrétienne parfaite et d'une excellente catholique (3) ».

Il n'est plus question de cet exorcisme qui dut laisser à Jean Fournier un pénible souvenir.

Quant à Baudricourt, qui avait essayé d'effrayer Jeanne et de jeter sur elle le discrédit, il avait doublement échoué.

Les habitants de Vaucouleurs, nécessairement, connurent son étrange et odieux procédé. Ils ne se montrèrent que plus attachés à la cause de la jeune fille qui l'avait subi.

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 446.

(2) Parent de Ferry Collin, prêtre, tabellion juré en la prévôté de Vaucouleurs en 1421, et sans doute d'Isabeau Collin, mère de Bertrand de Poulengy.

(3) Quicherat : *Procès*, II, p. 431.

CHAPITRE XIV

Jeanne d'Arc à Nancy.

Sur ces entrefaites, Baudricourt reçut de René d'Anjou, duc de Bar, alors à Saint-Mihiel, mais sur le point de partir pour Nancy, un message lui demandant d'envoyer Jeanne d'Arc dans la capitale de la Lorraine. Un sauf-conduit y était joint.

Charles II, duc de Lorraine, beau-père de René, en ce moment gravement malade, avait entendu parler de cette jeune fille extraordinaire, et s'imaginait qu'elle pourrait le guérir.

Le capitaine, enchanté de sortir d'une situation qui devenait embarrassante, saisit, avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui. Il changea d'attitude vis-à-vis de Jeanne, et avec une parfaite rouerie, entreprit de lui démontrer l'avantage qu'elle aurait à se rendre à l'appel du duc de Lorraine. Elle pourrait partir, avec Durand Laxart. Jean de Metz leur ferait escorte jusqu'à Toul.

Jeanne dut résister d'abord, suspectant, à bon droit, l'empressement du capitaine à l'engager dans cette voie qui n'était pas tracée par son céleste conseil. Le voyage de Nancy n'avait rien de tentant.

Il risquait d'abord de lui faire perdre un temps précieux ; ensuite, il était difficile de penser à son

but sans entrevoir la physionomie bien peu sympathique du duc de Lorraine. Depuis sept ans, au mieux avec les Anglo-Bourguignons, il avait adhéré au traité de Troyes.

Ce prince détestait la France, depuis longtemps. Sous Charles VI, les habitants de Neufchâteau, qui relevaient judiciairement et féodalement de la Champagne, bien qu'ils fussent englobés dans le duché de Lorraine, ayant manifesté leurs préférences pour la France, avaient été impitoyablement frappés dans leurs personnes et dans leurs biens (1). On ne pouvait avoir été à Neufchâteau sans être au courant de tels méfaits.

Ce n'était pas tout. Le duc, c'était notoire, se comportait indignement vis-à-vis de sa vertueuse épouse, Marguerite de Lorraine. Il l'avait remplacée par Alison May, d'origine abjecte par son père, et fille d'une marchande de légumes.

Pour vaincre la perplexité de Jeanne, Baudricourt ne manqua pas de lui dire que si Charles II y consentait, ce que, il le savait bien, il ne ferait jamais, le duc de Bar, son gendre, pourrait la conduire au Dauphin.

La fille de Jacques d'Arc, qui avait dû profiter du premier colloque que Baudricourt daignait avoir avec elle pour lui parler de sa mission, le prier instamment de lui donner une escorte, et n'en avait obtenu qu'une réponse évasive, eut, devant

(1) *Arch. Nat.*, sec. jud., X² 16, fol. 178 à 185. — S. Luce : *loc. cit.*, p. 30.

ses insidieuses paroles, une lueur d'espoir. Beau-frère du roi de France, fils d'une mère admirable, âme du parti national, René d'Anjou était, elle devait le savoir, un tout jeune homme, d'une nature très généreuse, qui s'efforçait, bien qu'il en fût sommé par le duc de Bedford, de ne pas rendre hommage, pour le Barrois, mouvant de la couronne de France, à l'envahisseur.

Jeanne se résigna donc à faire le voyage qui lui était demandé. Aller à l'est au lieu d'aller à l'ouest, tourner le dos à la France pour n'aboutir à rien peut-être, c'était dur.

A cheval, revêtue de son costume d'homme d'armes, accompagnée de Durand Laxart, et de Jean de Metz, elle partit pour Toul, par le chemin qui monte au-dessus de Chalaines et descend à Rigny, traversa Saint-Martin, la vallée des Seugnons, Blénod, aborda la ville épiscopale où elle coucha dans une hôtellerie. Elle repartit le lendemain avec son « oncle », non sans avoir prié dans la belle cathédrale gothique, et fit rapidement les six lieues qui la séparaient de Nancy.

« Ainsi vêtue et équipée, dit Jean de Metz, Jeanne se rendit, munie d'un sauf-conduit du seigneur Charles, duc de Lorraine, auprès de ce dernier. Je l'accompagnai jusqu'à Toul (1). »

Cependant, l'absence si prolongée de leur fille, qui les avait quittés sans un adieu, avait plongé Jacques

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 435.

d'Arc et sa femme dans la plus profonde désolation. L'idée qu'elle allait partir au loin avec des hommes d'armes les affolait. « Ils avaient presque perdu le sens. » Ils allèrent à Burey-le-Petit, ils vinrent à Vaucouleurs où Jean Le Fumeux, l'enfant de chœur de la chapelle castrale, les vit, avant le départ de leur fille pour la France, il le dit formellement (1). Comme ils n'y trouvèrent pas Jeanne, « qui leur fit écrire pour leur demander pardon (2) » il faut en conclure que leur présence à Vaucouleurs coïncida avec son court séjour à Nancy. Les époux Le Royer leur annoncèrent évidemment le départ de leur fille qu'ils crurent définitif, et les pauvres gens retournèrent chez eux, la mort dans l'âme.

Que se passait-il, pendant ce temps, à Nancy ? Jeanne a dit à ses juges : « Le duc de Lorraine manda qu'on me conduisît vers lui. J'y allai et je lui dis que je voulais aller en France. Le duc m'interrogea sur sa santé. Je lui dis que là dessus je ne savais rien Je lui parlai de mon voyage. Je le priai de me donner son beau-fils (3) et des gens pour me conduire en France, et que je prierais Dieu pour lui (4). »

On voit que ces paroles justifient pleinement ce que nous avons dit.

A Bourges, causant avec son hôtesse « honnête et prudente femme Marguerite la Touroulde, femme de

(1) Quicherat, *Procès*, II, p. 435,

(2) Troisième interrogatoire secret de Jeanne,

(3) Son gendre le duc de Bar.

(4) Deuxième interrogatoire public de Jeanne.

Regnier de Bouligny », trésorier de France, Jeanne lui raconta qu'elle avait exhorté le duc à s'amender, pour obtenir de Dieu sa guérison, et à reprendre sa vertueuse épouse (1).

Si Jeanne n'avait pas obtenu de Charles II ce qu'elle lui demandait, elle en avait reçu cependant bon accueil, car il lui remit quatre francs d'or pour ses frais de voyage, et lui donna un cheval (2).

Il faut rayer de l'histoire, nous l'avons dit, le prétendu pèlerinage de la jeune fille à Saint-Nicolas-du-Port. Devant porter secours au Dauphin, après la mi-carême, elle revint directement, et, en toute hâte, à Vaucouleurs. Il lui fallait une escorte. « De Nancy, je revins à Vaucouleurs », a-t-elle dit (3).

Elle rentra dans la semaine du 7 au 13 février. Le 13 était le premier dimanche de carême, ou des Bures (4). Bien que très contrarié de la voir revenir si tôt contre ses prévisions, Baudricourt dissimula et fit bonne figure à celle qui, un instant, avait été l'hôte d'un prince, mais, sur la question de l'escorte à lui donner, resta muet.

(1) Quicherat : *Procès*, III, p. 85.

(2) *Ibid.*, II, p. 443.

(3) Deuxième interrogatoire public.

(4) Déposition de Jean de Metz. *Procès*, II, p. 435.

CHAPITRE XV

La révélation du samedi 12 février 1429.

Dans la semaine où Jeanne d'Arc revint de Nancy à Vaucouleurs, il s'était passé, à Orléans et dans les environs, des événements qu'il importe de connaître.

Le mardi 8 février, un renfort de treize cents hommes était entré dans les murs de la place assiégée. Dunois, lieutenant général du roi, en avait pris le commandement et l'avait grossi de quelques centaines d'hommes de la milice urbaine. Sortant de la place, il opérait sa jonction, le vendredi 11, à Janville (1), avec l'armée de plus de deux mille hommes, péniblement formée à Blois par Charles de Bourbon, comte de Clermont, et le connétable d'Écosse, Jean Stuart de Darnley (2).

Sur ces forces, sans cohésion et sans discipline, recrutées de tous côtés, reposait tout l'espoir de Charles VII. Elles marchaient au-devant d'un convoi anglais d'artillerie, de munitions et de vivres, envoyé de Paris, par le duc de Bedford, pour ravitailler, devant Orléans, l'armée de siège. Le fameux John Falstaff, célèbre chevalier banneret, dont les

(1) Janville-en-Beauce (Loiret).

(2) *Journal du siège d'Orléans.*

services contre la France remontaient à Azincourt en commandait l'escorte (1).

Le samedi 12 février, vers le soir, à Vaucouleurs Jeanne d'Arc montait au château en toute hâte. Sa violente émotion était telle qu'elle parvint à se faire introduire immédiatement auprès de Robert de Baudricourt.

Les yeux baignés de larmes, elle lui dit, avec une expression de souffrance indicible : « Au nom de Dieu, vous tardez trop à m'envoyer, car aujourd'hui — à telle heure — le gentil Dauphin a eu, assez près d'Orléans, bien grand dommage, et sera-t-il encore menacé de l'avoir plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui (2). »

Le capitaine, malgré son apparente impassibilité, avait reçu un choc. La jeune fille, qu'il avait devant lui, si extraordinairement tenace dans son immuable volonté, si vertueuse, qui avait été reçue avec honneur par la cour de Nancy, commençait à l'impressionner

Contre ce qu'il estime un mouvement de faiblesse, il réagit de toute sa volonté. A la mission divine de Jeanne, son entourage et presque toute la ville croyaient, lui ne croirait jamais. Était-il admissible qu'une simple fille des champs fût l'instrument de la puissance de Dieu ? Cet incroyable argument, produit de l'orgueil, eut cours, dans certains milieux, car Thomas Basin, évêque de Lisieux, crut devoir le réfuter.

(1) *Journal du siège d'Orléans.*

(2) *Chronique de la Pucelle.* Quicherat, *Procès*, t.I, v. p. 203.

Et pourtant s'il était démontré que ce que Baudricourt venait d'entendre était vrai ! Désorienté, il dut penser : que sais-je ? et dire à Jeanne d'Arc : « Je verrai. »

Au fond, ce qui arrive souvent, son incrédulité était d'accord avec ce qu'il croyait être son intérêt, car voici ce qu'il est permis, avec de très grandes chances d'avoir deviné son secret, de supposer :

Renseigné par les seigneurs bourguignons, dont le rapprochement, avec le capitaine de Vaucouleurs, est prouvé, sur la situation de Charles VII et les tendances de ses ministres, il devait considérer le roi Charles VII, quoi qu'il arrivât, comme perdu. Il avait donc tout intérêt à ménager les ennemis, avec lesquels il avait souscrit une capitulation conditionnelle.

Le traité lui interdisait tout acte d'hostilité, et lui défendait de recevoir, d'aider, de soutenir toute personne « voulant faire la guerre ». Cette clause était de droit dans les redditions de ce genre, celles de Guise et de Vitry le démontrent.

Or s'il envoyait Jeanne au Dauphin et qu'elle devînt, par impossible, chef de guerre ou belligérante, n'aurait-il pas violé cette clause, et, en cas de victoire anglo-bourguignonne, ne subirait-il pas la conséquence de son acte ? La moindre serait une énorme rançon, et il aimait beaucoup l'argent.

Voilà très probablement l'arrière-pensée de Baudricourt, prouvée, semble-t-il bien, par l'étrangeté de ses procédés. Envoyer Jeanne d'Arc au Dauphin

lui faisait peur, non pas parce qu'il redoutait d'induire le prince en erreur sur la mission de la jeune fille, mais parce qu'il craignait de mécontenter les Anglo-Bourguignons.

Fort gêné, pressé par ses officiers et par les habitants de prendre une décision, il temporisait donc, résistant aux instances de l'intéressée, mais affectant, vis-à-vis d'elle, la bienveillance, comme plus tard la Trémoille et Regnault de Chartres, les odieux ministres de Charles VII, l'affecteront, tout en combattant son œuvre.

On pense combien fréquentes durent être, dans cette période décisive, les stations de Jeanne à la chapelle castrale et à la crypte. Jamais plus grande pitié n'avait été au royaume de France. Elle en était prévenue, et, quoi qu'elle fît, Baudricourt restait inerte, alors que Jean de Metz et Bertrand de Poulangy s'attendaient tous les jours au départ et que la ville anxieuse, s'alarmant avec elle, était en émoi.

CHAPITRE XVI

Départ de Jeanne d'Arc pour Chinon.
23 février 1429.

Depuis le 12 février, Vaucouleurs était dans une attente fébrile quand, peu avant le 23, deux cavaliers, venant de France, entrèrent au château.

L'un était un messenger royal, héraut, poursuivant d'armes ou simple chevaucheur. Il était très connu dans la ville, où chacun savait son nom, Colet de Vienne (1), porté en Champagne par plusieurs familles (2).

C'est lui sans doute qui, sous un déguisement, apportait, de loin en loin, à travers le pays occupé par l'ennemi, les nouvelles et les ordres de Charles VII. Autant qu'il le pouvait, le souverain restait en contact avec la châtellenie (3). Il lui fallait donc un agent de liaison.

Son compagnon, l'archer Richard, était probablement un de ces archers écossais, entrés, en 1422, au service du roi pour former sa garde.

(1) Colet est ici un prénom, « de Vienne » un nom de famille.

(2) Notamment près de Troyes.

(3) Parfois, le cardinal de Bar, prenait, à Vaucouleurs, les nouvelles de France. — *Arch. de la Meuse*, B. 2212, fol. 93.

On pense bien que les cavaliers eurent peine à descendre de cheval tant ils furent entourés et pressés par les hommes d'armes, avides de nouvelles.

Baudricourt « roulait dans sa mémoire et imagination les paroles de Jeanne, et était en grande pensée de ce qu'il en ferait (1) » quand Colet de Vienne lui tendit son message que le capitaine, après avoir rompu le scel, lut et relut avidement. Il était stupéfait au point de ne pouvoir en croire ses yeux.

Le samedi 12 février, le jour même où Jeanne avait annoncé « le grand dommage advenu au roi », à l'heure même qu'elle avait précisée, l'armée française, plus forte que celle de l'ennemi, l'avait rencontré à Rouvray-Saint-Denis (2), près de Janville-en-Beauce. Elle s'était heurtée aux chariots de ravitaillement, derrière lesquels Falstaff, avec beaucoup d'habileté, avait retranché ses hommes, avait subi des pertes considérables, et avait été mise en pleine déroute (3).

Tués Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, Jean et Guillaume Stuart, Louis de Rochechouart, les seigneurs de Châteaubrun et de Verduzan, et combien d'autres (4) !

Hasard extraordinaire, coïncidence fortuite, étrange réalisation d'un rêve, d'une obsession, Jeanne a

(1) *Chronique de la Pucelle.*

(2) Rouvray (Eure-et-Loir).

(3) *Journal du siège d'Orléans.* Quicherat *Procès*, t. IV, p. 95.

(4) *Journal du siège d'Orléans.*

dit vrai, pense le sceptique capitaine qui sent, au demeurant, peser sur ses épaules une responsabilité si écrasante qu'emporté par les événements, il y cède. Il en a assez du reste des instances de la jeune fille, des observations de ses officiers et des habitants.

« Il enverra Jeanne (1) », mais, pour elle, il ne risquera aucune dépense. Une collecte des bourgeois lui a fourni des vêtements militaires, un équipement complet et un cheval. Jean de Metz et Bertrand de Poulengy se sont offerts pour la conduire. Ils ne recevront rien et paieront tous les frais de route (2). Ils s'adjoindront chacun un homme d'armes, le messenger royal et son archer sont des guides tout trouvés.

Si l'aventure tournait mal, c'est-à-dire si les Anglo-Bourguignons arrêtaient les voyageurs, Baudricourt, sans hésiter, rejeterait sur ses officiers, la responsabilité de l'affaire. N'avait-il pas la main forcée ?

Les actes du capitaine sont la justification des intentions que nous lui prêtons ?

Jeanne anxieuse, accourue au château dès l'arrivée du messenger royal, fut avisée, à sa grande joie, de la décision prise, remercia, avec effusion, Baudricourt, et ne manqua pas d'aller, de toute son âme, rendre grâce à Dieu dans la chapelle.

Jean de Metz et Bertrand de Poulengy prirent

(1) *Chronique de la Pucelle*.

(2) A Chinon, le 21 avril, le roi fit rembourser ces frais. — *Procès*, V, p. 257.

chacun un suivant parmi leurs hommes. Ils choisirent Jean de Dieulouard (1) et Julien. Malgré la confiance de Jeanne, ils n'étaient pas sans inquiétudes sur un voyage qui serait très long et très périlleux. Pour aller à Chinon où se trouvait le roi, il faudrait faire au moins cent cinquante lieues, à cause des tours et des détours, imposés par la nécessité d'éviter les grandes routes, les châteaux-forts et les ponts occupés par l'ennemi.

Par une température glaciale et humide, par une brume opaque, il faudrait s'embourber dans les chemins de traverse, chercher à ne pas s'égarer, l'œil et l'oreille sans cesse aux aguets. Tout sera danger dans la traversée du Barrois, de la Champagne et de la Bourgogne, infestés par l'ennemi. Et comment passer à gué, si les ponts sont occupés, si les eaux sont hautes, et elles le sont en cette saison, fleuves et rivières : l'Ornain, la Marne, l'Aube, l'Armançon, l'Yonne, la Loire ?

Il est convenu que, pour éviter un trop grand péril, la traversée du pays du Der, entre Meuse et Marne, se fera entièrement la nuit (2), en une première étape de plus de dix lieues qui aura pour but l'abbaye de Saint-Urbain-les-Joinville (3). Son abbé

(1) Ce personnage était fils, dit-on, de Herin de Dieulouard, parent d'Henri d'Ogéville, seigneur de Domremy. — Dieulouard (Meurthe-et-Moselle),

(2) Déposition de Bertrand de Poulengy. — Quicherat : *Procès*, II, p. 455.

(3) Saint-Urbain-les-Joinville (Haute-Marne).

Arnoult d'Aunoy est sûr. Il est attaché à la cause française, et cousin maternel de Baudricourt.

De Vaucouleurs à Saint-Urbain, l'itinéraire est tout tracé : Saint-Nicolas-de-Septfonds, Sauvoy, Broussey-en-Blois, Bovée, Reffroy, Boviolles, Longeaux, Héwilliers, Couvertpuis, prieuré de Dammarie (1), Saint-Urbain (2).

Depuis trois semaines qu'elle est à Vaucouleurs (3), Jeanne, par sa douceur, par sa simplicité, par sa pieuse énergie, par le charme de sa parole si sage et si mesurée, a conquis tous les cœurs. A l'unisson du sien, la grande pitié qui est au royaume de France les fait battre. Les braves habitants l'ont encouragée, soutenue, habillée, équipée à leurs frais. Ils sont ainsi devenus les collaborateurs de sa mission, et ont bien mérité le glorieux rayon qui, dans l'histoire, s'attachera au nom de leur cité.

Ils sont à la fois joyeux et anxieux de l'événement qui se prépare. Ils admirent le courage de la jeune fille, ils savent « qu'il n'y a de recours à attendre que d'elle », mais pressentent aussi combien dur sera

(1) Monastère de l'ordre de Saint-Bernard.

(2) Cette abbaye bénédictine fut fondée par Geoffroy de Joinville en 1184. — L'itinéraire certain, que nous venons d'indiquer, est emprunté à M. le chanoine Chaupin.

(3) Jean de Metz déclare que le voyage de Vaucouleurs à Chinon dura onze jours. Bertrand de Poulengy l'atteste de son côté, et la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 30, établit que Jeanne arriva à Chinon le 6 mars. Elle partit donc de Vaucouleurs le 23 février.

son « labeur ». Aussi, au matin du mercredi 23 février 1429, jour à jamais mémorable, fixé pour son départ, bien des prières se joignent aux siennes. N'est-elle pas devenue l'enfant d'adoption de Vaucouleurs ?

Comme le jour déclinait, la jeune fille, accompagnée de Durand Laxart, de Jacques Alain, d'Henri Le Royer et de sa femme, ses hôtes, apparut sur le seuil de l'hospitalière demeure où jamais plus elle ne rentrerait.

Les cheveux taillés en rond à la hauteur du cou, elle était vêtue d'un justaucorps noir, de chausses attachées à ce justaucorps par des aiguillettes, d'une robe courte de gros gris noir. Ses chaussures étaient enveloppées de houseaux garnis d'éperons, et sa tête était couverte d'un chaperon noir. Un manteau était jeté sur ses épaules (1).

La montée au château fut silencieuse. La vierge de Domremy, absorbée par la pensée de ses parents auxquels elle n'avait pu donner la consolation d'un adieu, par les souvenirs de son village natal dont Vaucouleurs avait été le prolongement, sentant qu'elle allait rompre avec un passé très cher, se recueillait. Son cœur s'élevait, non sans déchirement, vers la mystérieuse et sublime destinée au devant laquelle elle allait, parce que, pour ce sacrifice, la volonté de Dieu avait été qu'elle naquît.

(1) Relation du *Greffier de la Rochelle*, publiée par Quicherat, *Revue Historique*, t. IV, p. 336.

Il fallait qu'elle sauvât son roi, qu'elle sauvât la France. Elle était prête.

Presque toute la population lui faisait escorte. Le prêtre Jean Collin, le petit enfant de chœur Jean Le Fumeux étaient aux premiers rangs (1). Dans la cour du château où se pressaient officiers et hommes d'armes, tout était prêt pour le départ. Jean de Metz, Bertrand de Poulengy et leurs suivants, le messenger du roi et l'archer Richard vérifiaient, une dernière fois, le harnachement des chevaux, les équipements et les armes.

Au moment où les voyageurs allaient se mettre en selle, Robert de Baudricourt, se rendant compte de sa responsabilité vis-à-vis de son souverain, et ému aussi, malgré sa rudesse, de quelque pitié pour la jeune fille qui allait courir de si grands périls, exigea, de ses compagnons, le serment de veiller sur sa sécurité, et de la conduire au roi.

Il remit à Jean de Metz, chef de l'escorte, une lettre de créance pour Charles VII (2), et donna à Jeanne une épée.

On aimerait à penser qu'à l'instant du départ,

(1) Indépendamment des personnages déjà mentionnés, voici les noms des familles de Vaucouleurs qui nous sont connues, en ce temps : Étienne, Amourotte, Moussard, Meugnon, Provôt, Amiot, de Grand, Pérard, le Bunelier, Billey, de Sevigny, de Rains, Woymel, Juliot, le Chaudrenier, Brulley dit Godemard, de Pargney. — *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 249.

(2) Déposition de Simon Charles. — Quicherat : *Procès*, III, p. 115.

alors que la Pucelle, avant de franchir la porte de France, salua la foule d'un sourire mouillé de larmes, et fixa ses yeux inspirés sur la croix de la chapelle. Baudricourt, conquis par la grandeur de la scène, fit sonner les trompettes, et incliner les armes. Malheureusement, les paroles de Jeanne ne nous laissent aucune illusion sur le compte du capitaine.

Elle a dit à ses juges : « De Vaucouleurs, je partis vêtue en homme, avec une épée que me donna Robert de Baudricourt, sans autres armes. J'avais avec moi un chevalier (1), un écuyer et quatre servants. Robert fit jurer à tous ceux qui m'accompagnaient de bien et dûment me conduire. Il me dit : « *va, va, et advienne de là ce qui pourra advenir* (2). »

Voilà l'encourageant adieu donné à Jeanne par le capitaine. Comme point final, il tient à bien marquer la contrainte à laquelle il obéit. C'est, malgré lui, « bien envis (3) », dira le doyen de Saint-Thibaud de Metz (4), qu'il envoie la jeune fille au roi. Il avoue ainsi son dépit et sa défaite.

(1) Jeanne appelle Jean de Metz, qualifié écuyer, en 1429, « chevalier » parce qu'il était chef de son escorte, et probablement d'un grade militaire supérieur à celui de Bertrand de Poulengy. Il ne prit rang dans la noblesse française qu'en 1440 par un anoblissement. On le dit seigneur de Houécourt.

(2) Deuxième interrogatoire public de Jeanne. — « *Vade, vade, et quod inde poterit venire veniat.* »

(3) Envis, *invitus*.

(4) *Tableau des rois de France*. — Quicherat : *Procès*, IV, p. 325.

La vierge de Domremy s'éloigne dans la brume.
Les clochers de la vallée natale chantent l'angélus
du soir qu'elle murmure. Elle est pleine de confiance.
« Si les ennemis sont sur sa route, Dieu y est aussi
qui saura lui frayer la voie. »



LA CHATELLENIE
DE VAUCOULEURS
APRÈS LE DÉPART DE JEANNE D'ARC

LA CHATELLENIE DE VAUCOULEURS APRÈS LE DÉPART DE JEANNE D'ARC

CHAPITRE PREMIER

Les victoires de Jeanne vues de la châteltenie
de Vaucouleurs.

La grande année 1429.

Après une rude et périlleuse chevauchée de onze jours, pendant laquelle elle avait souvent apaisé les angoisses de son escorte, Jeanne parvint à Sainte-Catherine-de-Fierbois (1), le samedi 5 mars. C'était le siège d'un pèlerinage célèbre, et, avant d'arriver à Chinon, dont sept lieues seulement la séparaient, la jeune fille avait voulu y prier la sainte qui faisait partie de son céleste « conseil ».

« De là, dit-elle, je fis porter une lettre à mon roi pour savoir si je serais reçue dans la ville où il se trouvait. Je lui disais que j'avais bien fait cent cinquante lieues pour arriver jusqu'à lui, que je venais à son secours et que je savais beaucoup de choses excellentes pour lui... (2). »

(1) Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire).

(2) Quatrième interrogatoire public de Jeanne.

Si, à cette déclaration, on ajoute que la vierge de Domremy, arrivée à Chinon, le dimanche 6 mars, à midi, eut des difficultés inouïes à vaincre pour être admise, en présence du roi, le soir du mardi 8, après une violente opposition des ministres (1), et que, sans l'intervention providentielle d'un haut dignitaire du clergé, elle eût été repoussée par le conseil du souverain (2), on a peine à comprendre comment presque tous les historiens ont admis que Baudricourt, avant d'envoyer Jeanne, avait demandé et obtenu de la cour l'autorisation de le faire.

Vrais et fidèles mandataires du bon peuple de Vaucouleurs, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy s'étaient parfaitement comportés, et leurs témoignages, auprès de Charles VII, de son conseil, de son confesseur Gérard Machet, futur évêque de Castres, prouvèrent que la mission de la Pucelle avait en eux des défenseurs convaincus. Les dépositions du maître des requêtes Simon Charles (8), et de l'écuyer du roi, Gaubert Thibault (4), le prouvent.

Les premières nouvelles de Jeanne et de ses compagnons, attendues avec l'impatience que l'on comprend, ne purent pas parvenir à Vaucouleurs avant le 20 mars. C'est le mercredi 9, en effet, le lendemain du jour où, en audience solennelle, la

(1) La Trémoille et Regnault de Chartres.

(2) Voyez : Vicomte du Motey : *Jeanne d'Arc à Chinon et Robert de Rouvres*, Paris, Champion, 1927.

(3) Quicherat : *Procès*, III, p. 114.

(4) *Ibid.*, III, p. 73.

jeune fille fut reçue par le roi, et révéla au prince un secret, « signe » de sa mission, qu'une première commission ecclésiastique fut nommée pour l'examiner. En même temps, une enquête, qui devait être confiée à des religieux de l'ordre de Saint-François, fut prescrite pour recueillir, dans le pays natal de Jeanne, tous les renseignements désirables. Un mandement royal fut donc nécessairement envoyé à Vaucouleurs, accompagné d'une lettre de la Pucelle pour ses parents, et de missives de ses compagnons.

Par leurs sentiments français bien connus, et, par la proximité de leur résidence, les Cordeliers de Neufchâteau étaient tout désignés pour obtenir, à Domremy, les renseignements demandés, et on ne peut douter qu'ils furent chargés de cette mission, car des Frères Mineurs y enquêtèrent (1). N'est-ce pas, à la suite de leur visite, que la pieuse mère de Jeanne entreprit, pour sa fille tant aimée, le périlleux et lointain pèlerinage de Notre-Dame-du-Puy (2). L'Annonciation, fête patronale, tombant, en cette année, le vendredi saint, des indulgences jubilaires attiraient dans cette ville une immense multitude de fidèles. Là, Isabelle Romée rencontra Jean de Metz et Bertrand de Poulengy. La vierge de Domremy, alors soumise à Poitiers à l'examen d'une seconde commission de théologiens, avait prié les

(1) Dépositions de Jacques Dominique, prêtre, et de Béatrice Estellin.

(2) Le Puy (Haute-Loire).

bons gentilshommes lorrains de faire pour elle ce pèlerinage pour obtenir la réussite de sa mission, et, avec l'empressement le plus touchant, ils avaient accédé à son désir.

C'est au Puy également que la mère de Jeanne fit la connaissance d'un religieux augustin, Jean Pasquerel, du couvent de Tours, et lui recommanda d'aller, sous la conduite des officiers de Vaucouleurs, voir, à Chinon, sa fille, dont il devint l'aumônier (1).

Quelques jours après Pâques, Isabelle étant sur le chemin du retour, les docteurs de Poitiers déclarèrent qu'ils ne trouvaient en Jeanne que « humilité, virginité, dévotion, honnêteté et simplesse », et que « vu sa constance en son propos et ses requêtes incessantes d'aller à Orléans pour y montrer le signe du secours divin, le roi ne devait pas l'empêcher d'y aller avec ses hommes d'armes, mais devait la faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. La dédaigner ou la délaisser serait se rendre indigne de l'aide de Dieu. »

Jeanne était rentrée à Chinon avec le roi. Charles VII ordonnait la préparation d'un convoi de vivres et d'artillerie qui devait être dirigé sur Orléans, sous la conduite de la jeune fille.

Elle qui ne savait « ni chevaucher, ni guerroyer », que les rixes des enfants de Domremy avec ceux de Maxey-sur-Meuse mettaient en émoi, qui n'avait jamais vu une bombarde, devenait chef de guerre.

(1) Quicherat : *Procès*, III, p. 100.

La nouvelle dut profondément impressionner les habitants de la châteltenie de Vaucouleurs, mais ne les surprit pas. Jeanne avait dit, on le savait : « Il n'y a de secours à attendre que de moi. »

C'est, à ce moment, que « pour acquitter leur loyauté envers le roi », Jean et Pierre d'Arc quittèrent Domremy, pour se mettre à son service. « en compagnie de Jeanne la Pucelle, leur sœur (1) ». Partis de Vaucouleurs, très probablement en compagnie d'Albert d'Ourches, officier que le zèle prudent de Baudricourt dut mettre à leur disposition, ils parvinrent à Chinon, peu avant le 20 avril, époque vers laquelle Jeanne partit de cette ville pour Tours où fut formée, sous les ordres de Jean d'Aulon, sa maison militaire. Ils ne quittèrent plus leur sœur, entrèrent avec elle dans Orléans le 29 avril, furent logés avec elle chez Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans (2), et prirent leur petite part dans le grand drame qui, après de violents combats, se termina, le 8 mai, par la miraculeuse délivrance de la ville assiégée.

Qu'on juge de la joie et de la fierté des habitants de Vaucouleurs à la réception du message royal qui annonçait ce triomphe, dû à la vierge en qui ils avaient cru et que, de tout leur pouvoir, ils avaient aidée ! Qu'on juge de l'indicible bonheur qui, dans le petit manoir de Domremy, devenu à jamais glo-

(1) Quicherat : *Procès*, V, p. 213.

(2) *Ibid.*, IV, p. 153.

rieux, succéda aux anxiétés de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée !

Les événements, comme les *Te Deum*, se succèdent. Reprenant les opérations militaires le 12 juin, Jeanne, en une campagne de sept jours, s'empare de quatre places fortes, Jargeau, Beaujency, Meung, Janville, et remporte l'éclatante victoire de Patay. Elle connaît la tactique et le maniement de l'artillerie mieux que le général le plus expérimenté.

Le 29 juin, malgré l'odieuse résistance des ministres jaloux des éclatants services de Jeanne, et qui veulent empêcher la marche de l'armée royale vers Reims, la vierge de Domremy emmène le roi et les troupes. La campagne du sacre commence après celle de la Loire. Le 4 juillet, Charles VII arrive devant Troyes (1) qui, grâce à la science militaire de la Pucelle, capitule le 9. Au moment où il va quitter cette ville, les bourgeois de Châlons-sur-Marne lui apportent les clefs de leur cité. Il y entre le 14.

Volant de clocher en clocher, avec une extraordinaire rapidité, la nouvelle de l'approche de l'armée royale et de sa marche sur Reims était parvenue dans la châtelainie de Vaucouleurs. Immédiatement, se concertant avec la famille de Jeanne d'Arc, des habitants de Greux, de Domremy, de Burey-le-Petit, peut-être de Vaucouleurs, pleins d'enthousiasme, se décidèrent à se rendre à Reims.

(1) Troyes (Aube).

Prenant les devants, avec Gérardin d'Épinal et quatre autres laboureurs de Domremy, Jean Morel de Greux, était à Châlons quand Jeanne d'Arc, sa filleule, y arriva. Il parvint à la voir, et la jeune fille fut très heureuse de causer avec ces braves gens, de ses parents et de son cher pays natal. Elle leur dit « ne craindre que la trahison (1) », et, comme souvenir, donna à son parrain, « le vêtement de couleur rouge qu'elle avait porté (2) ».

Le dimanche matin 17 juillet, Jacques d'Arc peut-être avec sa femme, et Durand Laxart arrivèrent à Reims assez tôt pour assister à l'auguste cérémonie du sacre. Le père de la Pucelle n'eut d'yeux, on le pense bien, que pour sa fille. Sa bannière à la main, en costume de chef de guerre, elle se tenait près du roi qui, après Dieu, lui devait sa couronne, et, dans ce moment, où, par elle, leur nom obscur était illustré, elle pensait à ses parents.

Pendant les cinq jours qu'elle passa à Reims, Jeanne put voir souvent son père, logé, aux frais de la ville, à l'hostellerie de l'Ane rayé, rue du Parvis, devant la cathédrale (3). Elle le présenta au roi, qui lui fit un présent, et le questionna ainsi que « l'oncle Laxart ». Le jeudi 21 juillet fut le jour des adieux. Pour la dernière fois, Jacques d'Arc embrassa sa fille. Dans l'espérance de la revoir, après la prise de Paris

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 421.

(2) *Ibid.*, II, p. 387.

(3) *Ibid.*, V, p. 266.

« dont elle ne faisait nul doute (1) », et, pour avoir plus rapidement des nouvelles, il resta à Reims jusqu'au 18 septembre. Dix jours avant, les ministres de Charles VII, et certains grands chefs de guerre, jaloux de la gloire de Jeanne, avaient trahi la cause nationale, en faisant échouer l'attaque sur Paris. L'armée royale « qui accusait le roi de lâcheté (2) » battait en retraite.

La Pucelle ne devait plus, à partir de ce moment, être utilisée que pour la forme. En toute réalité, bien que, du mieux possible, on le lui dissimulât, sous de grands égards, ses ennemis avaient obtenu sa disgrâce.

A Reims, Jeanne, comme prix de ses merveilleux services, avait demandé deux choses : qu'il lui fût permis, pour chasser les Anglais du royaume, « de mettre Paris en l'obéissance du roi », et que ses compatriotes de Domremy et de Greux fussent, à perpétuité, exemptés d'impositions.

Sur ce second point, le roi, par mandement donné à Château-Thierry le 31 juillet, et adressé à Robert de Baudricourt, comme bailli de Chaumont, donna satisfaction « à la bien-aimée Jeanne la Pucelle, en considération du grand, haut, notable et profitable service qu'elle a fait, et fait chaque jour au recouvrement du royaume (3) ».

(1) Quicherat, *Procès*, V, p. 127.

(2) *Chronique des ducs d'Alençon*.

(3) *Procès*, V, p. 138.

Baudricourt fut également chargé, au mois de décembre 1429, d'assurer l'exécution des lettres royales anoblissant Jeanne, son père, sa mère, ses frères et toute sa famille (1).

(1) Quicherat, *Procès*, V, p. 150. — Les armes de la famille d'Arc, devenue du Lys, sont, on le sait, : « D'azur, à l'épée d'argent garnie d'or soutenant une couronne royale, et accostée de deux fleurs de lys d'or ».

CHAPITRE II

Inquiétudes, angoisses et douleurs.
Une enquête anglaise dans la châteltenie
de Vaucouleurs.
Le sacrifice de Jeanne d'Arc.
1430-30 mai 1431.

Malgré les précieux et chers souvenirs du sacre de Reims, malgré son anoblissement, l'hiver dut paraître bien triste à Jacques d'Arc. Sous son toit, chargé de neige, la place vide de sa fille et de deux de ses fils lui rappelait sans cesse les absents dont, avec sa pieuse femme, son bonheur était de s'entretenir. A la glorieuse agitation des mois précédents avait succédé ce silence inquiétant qui, dans la nature, est le précurseur de l'orage. Les nouvelles se faisaient rares.

Caractérisant la situation faite à Charles VII par ses odieux ministres qui, pour enlever à Jeanne la gloire de chasser les Anglais, essayaient de traiter honteusement avec l'ennemi vaincu, le meilleur chroniqueur de ce temps, Perceval de Cagny, a dit : « Le roi, ne songeant qu'à trouver appointement avec le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, passait le temps à vivre (1) ! »

(1) *Chronique des ducs d'Alençon.*

« La Pucelle, fort malcontente », on le comprend, de cette manière de recouvrer le royaume, quitta brusquement, avec sa maison militaire, la cour, qui se trouvait alors à Sully-sur-Loire. Elle se rendit à Lagny (1), dont la garnison « faisait bonne guerre aux Anglais ». Le mois de mars 1430 était commencé.

Dans la semaine de Pâques, ses Voix l'avertirent qu'elle serait prise avant la Saint-Jean. Le 22 mai elle n'en courut pas moins au secours de Compiègne assiégée et en péril. Elle entra dans la place. Le lendemain 23, elle fit une sortie. Accablée par le nombre, elle couvrit la retraite avec le plus grand courage. Jetée à bas de son cheval par un archer, elle devenait la prisonnière de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, seigneur de Beaufort, vassal de la Bourgogne, qui, deux mois après, commettait l'infamie sans nom de la vendre aux Anglais pour dix mille livres.

Jeanne prisonnière ! Les Anglo-Bourguignons exultent. L'armée et le peuple de France sont dans la désolation. Les ministres de Charles VII, la Trémoille et son chancelier Regnault de Chartres, restent impassibles. Ils sont sans regrets et sans cœur, comme quelques capitaines. La vierge de Domremy les gênait.

La nouvelle de la captivité de Jeanne ne produisit nulle part une consternation plus grande que dans

(1) Lagny (Seine-et-Marne).

la châellenie de Vaucouleurs. Jacques d'Arc et Isabelle Romée, ployés sous la douleur, ne furent pas seuls à pleurer le sort de la douce et héroïque enfant. On pleura chez Mengette et Hauviette, chez Jeannette Thiesselin, chez Jean Morel, chez Durand Laxart, chez les époux Henri Le Royer. Par contre, nous avons, on le verra, de sérieux motifs de le penser, Robert de Baudricourt, qui en voulait sans doute à Jeanne d'avoir contraint sa volonté et humilié son orgueil, dut plaisanter et ricaner.

Une année d'indicibles angoisses s'ouvrait pour les père et mère de la Pucelle. Ils se cramponnèrent d'abord à la pensée que Charles VII interviendrait en faveur de leur fille, qu'il l'arracherait des mains de ses ennemis. Des prières publiques, à la demande de Jacques Gélou, archevêque d'Embrun, avaient été partout ordonnées pour la délivrance de la captive. Elles étaient de bon augure.

A défaut de leur fils cadet, Pierre, fait prisonnier en même temps que sa sœur (1) et livré au sinistre bâtard de Vergy, leur autre fils Jean, resté près du roi, fléchirait le souverain, s'il le fallait, par ses supplications.

Bien des voix, dont Perceval de Cagny nous a fait entendre l'écho, durent se joindre à la prière fraternelle. L'archevêque d'Embrun recommandait instamment au prince de n'épargner, pour la délivrance de la captive, ni démarches, ni argent, s'il ne voulait

(1) Quicherat : *Procès*, IV, p. 439, 447.

encourir le blâme d'une reprochable ingratitude. L'influence de ses odieux ministres sur l'esprit du roi fut plus forte que sa pitié. Rien ne fut fait.

Regnault de Chartres, chancelier de France et Archevêque de Reims, premier dignitaire judiciaire et ecclésiastique du royaume, qui avait présidé la commission de Poitiers, au début de la mission de Jeanne, avait le devoir sacré de protéger son existence. Il savait qu'instrument des Anglais, l'abominable Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, son propre suffragant, allait, par ordre du duc de Bedford, faire à la vierge de Domremy, accusée de sorcellerie, un procès en forme canonique, et que nécessairement une enquête préparatoire serait menée dans son pays natal, par ordre de l'Angleterre, pour servir de base à cette stupide accusation.

Aucun ordre ne fut donné pour éviter ce scandale et ce danger, et Robert de Baudricourt, bailli de Chaumont, dont c'était le plus strict devoir, ne prit aucune mesure de surveillance autour de Domremy et de Greux. Il pouvait être certain cependant, renseigné par la cour, par les événements, au besoin par la notoriété publique, et par son contact avec les Anglo-Bourguignons, que, quelque jour, un fait très grave se passerait là. A la vérité, pas plus que le chancelier de France, qui ne se souvenait de Jeanne que pour la dénigrer, il n'avait cure de la sainte prisonnière abandonnée à son sort.

Ce qu'il fallait prévoir arriva. Dans la seconde moitié de l'année 1430, un ordre vint de Rouen à

Jean de Torcenay, écuyer, bailli de Chaumont pour le roi d'Angleterre, d'enquêter dans le pays de Jeanne. Ce personnage donna commission d'agir en conséquence à Nicolas Bailly, substitut du procureur du roi d'Angleterre au siège d'Andelot. Ce dernier s'adjoignit Gérard Petit, prévôt d'Andelot, le sergent Guyot, et tous les trois, non sans craindre « que les gens de Vaucouleurs ne leur fissent, un mauvais parti », s'aventurèrent dans la châtellenie française.

Les gens de Vaucouleurs les troublèrent si peu dans leur besogne que, chose inouïe, ils purent la poursuivre dans cinq ou six paroisses, notamment à Domremy, où ils étaient descendus, chez un certain Jean Begot, et à Greux. Ils interrogèrent une quinzaine de personnes, en évitant de les contraindre par prudence (1).

Nicolas Bailly était un honnête homme. Ses informations, très favorables à Jeanne dont elles établissaient la sainteté, ne lui valurent que les injures et les menaces de Jean de Torcenay et de Cauchon auquel il avait été les porter à Rouen, et qui refusa de le payer. Il fut traité de « faux Armagnac, de traître et de mauvais homme ». Son enquête préparatoire ne fut donc, et pour cause, ni produite, ni insérée au procès, mais, certainement communiquée à Jean Beaupère, délégué de l'Université de Paris, qui interrogea Jeanne les 22, 24 et 27 fé-

(1) Quicherat : *Procès*, II, p. 441, 453, 462, 463.

vrier 1431, et au méprisable promoteur d'Estivet, elle servit, par le révoltant abus qui en fut fait, à amorcer l'interrogatoire, et à colorer le roman du vil accusateur. Aucun historien ne s'en est aperçu.

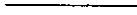
Peut-on lire notamment sans frémir, dans le troisième interrogatoire public de Jeanne, cette question de Jean Beaupère : « Qu'avez-vous à dire au sujet de certain arbre qui existe près de votre village ? » Comment, sinon par l'enquête de Nicolas Bailly, l'universitaire avait-il connu cet arbre « beau comme un lys », appelé l'arbre des fées, sur lequel va être bâtie l'accusation de sorcellerie ?

Où donc l'abject promoteur d'Estivet a-t-il puisé l'idée des propos stupides, grossiers, sacrilèges, pour tout dire infâmes, que Robert de Baudricourt aurait tenus sur Jeanne (1), propos que le complice de Cauchon retourne, malgré ses protestations, contre cette dernière ? En dépit des mensonges incessants et audacieux du promoteur, ils laissent planer, sur le capitaine de Vaucouleurs, de tristes présomptions ! Cet homme a dû tenter de ridiculiser Jeanne pendant sa captivité. « On ne prête qu'aux riches. »

Nous n'avons pas à retracer le martyre de la vierge de Domremy, dont la sainte vie fut couronnée par la plus sainte des morts. Elle expira dans les flammes du bûcher de Rouen, en prononçant le

(1) Article II de l'acte d'accusation. — Le promoteur eut honte lui-même de ses criminelles et énormes insanités, car elles sont éliminées des douze articles sur lesquels Jeanne fut iniquement condamnée.

nom de Jésus qui a été sa récompense, le 30 mai 1431. D'après le poète historien Valeran de Varannes (1), son père mourut de douleur, et les sanglots de sa mère, et de tous ceux qui l'avaient connue et aimée, furent couverts, nous allons le voir, par le bruit des armes, dont retentissait alors le pays de Vaucouleurs



(1) *Procès*, V, p. 83.

CHAPITRE III

La destinée de Robert de Baudricourt.

Au moment où la sainte de la Patrie mourait pour la France, cinq mois s'étaient écoulés depuis que le corps de Charles II, duc de Lorraine avait été déposé dans le caveau de Nancy (1). Du chef de sa femme, la princesse Isabelle, fille du défunt et appelée à lui succéder par ses dispositions testamentaires, René d'Anjou, duc de Bar, devenait duc de Lorraine. Son compétiteur Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, fit appel contre lui à Philippe, duc de Bourgogne, et à Amé, duc de Savoie (2), qui lui envoyèrent des troupes.

René, de son côté, demanda l'aide de son beau-frère Charles VII. L'armée de ce dernier, après les victoires de Jeanne d'Arc arrêtées par ses ministres, avait été désorganisée à ce point qu'il ne put joindre aux forces barroises et lorraines que quelques centaines d'hommes, commandées, il est vrai, par un guerrier fameux, Arnauld, sire de Barbazan, appelé le Chevalier-sans-reproche. Ce chevalier du pays de Bigorre avait défendu Melun en 1420, et avait, en 1430, infligé à la Croisette, près de Châlons-sur-Marne, un sanglant échec aux Anglais.

(1) Charles II mourut le 25 janvier 1431.

(2) Paradin : *Chronique de Savoie*.

Robert de Baudricourt était déjà en campagne avec ses hommes d'armes. Son inquiétant ami, Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy qui, lors du sacre de Charles VII, avait révoqué son serment de fidélité à l'Angleterre, était devenu de nouveau son compagnon (1). L'un et l'autre se mirent sous les ordres de Barbazan.

Le 2 juillet 1431, le duc René et le comte Antoine, son ennemi acharné, se trouvèrent en présence à Bulgnéville, à cinq lieues au sud-est de Neufchâteau. Une terrible bataille s'engagea (2).

Follement téméraire, René se battit intrépidement, mais il fut fait prisonnier, et subit à Dijon, jusqu'en 1436, une dure captivité. L'héroïque Barbazan, qui n'avait pu refréner l'ardeur du duc, fut couvert de blessures dont il mourut. La crypte de la chapelle castrale de Vaucouleurs reçut son corps qui, par la suite, fut transporté à Saint-Denis (3).

Le comte de Vaudémont était vainqueur, mais il n'eut pas le duché de Lorraine que la vaillance de la duchesse Isabelle, femme de René, et le courageux loyalisme du peuple lorrain maintinrent, à force d'énergie, en la possession du prince captif. La guerre continua donc à désoler le pays, pour la plus grande satisfaction du damoiseau de Commercy et

(1) Ch. E. Dumont : *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, 1843.

(2) Voy. Lecoy de la Marche : *Le roi René*. — Villeneuve-Bargemont : *René d'Anjou*. — Pfister : *Histoire de Nancy*, etc.

(3) Lieutenant-colonel Chavanne : *Vaucouleurs*, p. 17.

de son associe Baudricourt qui en firent une vaste et lucrative entreprise de brigandage.

Il suffit, pour être édifié, de lire l'effrayant « procès verbal des dommages causés par la garnison de Vaucouleurs et les gens de Commercy, de la fin du mois de mai 1431 jusqu'au soir de la Toussaint 1433, sur les terres du seigneur de Neufchâteal et de Châtel-sur-Moselle (1) ».

On n'y trouve que paysans capturés, et enfermés dans les prisons de Vaucouleurs jusqu'au paiement d'une rançon, femmes battues et blessées, bétail enlevé. Les maisons sont mises à sac. Tout est volé : vêtements d'hommes et de femmes, habits ecclésiastiques à l'occasion, ustensiles de ménage, objets de piété, sans compter les provisions et l'argent comptant. L'incendie termine souvent l'œuvre de dévastation.

De leur côté, les auxiliaires du comte de Vaudémont, notamment les Bourguignons à la solde du bâtard de Vergy et des siens, commettaient « détrousses, emprisonnements, rapt de femmes, violation d'églises, meurtres, destruction de lieux par le feu et autres faits de brigandage (2) ».

On peut juger par là de ce que fut la vie dans les campagnes des duchés de Bar, de Lorraine et de la châtellenie de Vaucouleurs, pendant cette affreuse

(1) *Bibl. Nat.*, Collec. de Lorraine, t. 386, fol. 15 à 19. — S. Luce ; *loc. cit.*, p. 262.

(2) *Ibid.*, sect. hist., JJ. 184, n° 602, fol. 407, 408.

guerre « de la succession de Lorraine » qu'on a comparée à la guerre des Deux-Roses. L'anarchie régnait partout.

Dans cette période, en 1435, après le traité d'Arras, mettant fin aux hostilités entre la Bourgogne et la France, Baudricourt reprit la plénitude de sa juridiction sur les six châtelainies constituant le bailiage royal de Chaumont.

En 1436, la captivité du duc René cessa et, à son retour de Dijon, l'un de ses premiers actes fut de fonder le 26 mars, un obit, dans la chapelle castrale de Vaucouleurs, pour le repos des âmes du sire de Barbazan et des guerriers tués à la bataille de Bulgnéville.

En janvier 1437, le traité de Bruxelles établissait la paix entre René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, et Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont.

Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, avait trop d'intérêt à continuer la guerre pour désarmer. Il continua ses brigandages, n'hésita pas à tourner ses armes contre le duc, fut assiégé dans Commercy, et accusé de haute trahison. Fait prisonnier, sa cause fut plaidée, il est facile de deviner par qui, auprès de Charles VII qui intervint en sa faveur.

C'est à Vaucouleurs, en mars 1437, que Sarrebruck fit amende honorable de ses méfaits. Outre une énorme rançon, il abandonnait ses droits sur les fiefs lorrains de Pierrepont et de Conflans. Il promettait de ne pas se venger de ceux qui l'avaient

assiégé dans Commercy et « de ne plus inquiéter les voyageurs, marchands ou pèlerins qui traversaient ses domaines (1) ».

En cette année 1437, Baudricourt, dont le loyalisme vis-à-vis du duc René est certain, puisque, quelques mois auparavant, il l'accompagnait à Pont-à-Mousson et « ès marches de Picardie et de Flandres », et qu'il cautionna sa rançon, avait reçu de ce prince la capitainerie de Foug (2).

Le comte de Vaudémont reprit momentanément les armes en 1439. Pour préserver la Lorraine contre lui, le roi de France envoya des troupes qui se concentrèrent à Saint-Mihiel, Baudricourt en fit partie (3).

A son tour, aussi entêté que l'obstiné concurrent du duc René, Robert de Sarrebruck profita de la situation pour recommencer ses méfaits. Après ses serments et sa récente amende honorable, c'était une félonie qui pouvait lui coûter la vie. Il se tira cependant, une fois de plus, d'affaire, par un traité imposé, daté de Vaucouleurs, le 28 février 1441. « Pour la place de Louppy (4) » qui était en litige, il déclarait notamment « se soumettre au jugement de l'évêque de Toul — Louis de Haraucourt —, de

(1) Dumont : *Histoire de la ville de Commercy et de ses seigneurs*. Lieutenant-Colonel Chavanne : *Vaucouleurs*, p. 25.

(2) Léon Germain de Maily : *Recherches sur les actes de Robert de Baudricourt, de 1432 à 1454* dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1902, p. 223. — Foug (Meurthe-et-Moselle).

(3) *Ibid.*, p. 224.

(4) Louppy-le-Château (Meuse).

Robert de Baudricourt et d'Erard du Châtelet (1) ».

Le lendemain, 1^{er} mars, jour des cendres, à Commercy, le même Baudricourt, « chambellan du roi et bailli de Chaumont », recevait de Robert de Sarrebruck, comte de Roucy et de Braine, les clefs de la ville et du château, sa soumission et « son serment de fidélité à Charles VII (2) ». Moyennant cette formalité, le damoiseau de Commercy rentra en possession de la ville. L'année suivante, le roi donna à Baudricourt « une pension de 500 livres à prendre sur Vaucouleurs, à la survivance de Jean d'Aunoy, bailli de Chaumont, son oncle et prédécesseur (3) ».

Le souverain s'arrêta-t-il à Vaucouleurs quand, dans l'été de 1444, il marcha sur Metz qu'il allait assiéger, ou, à son retour, en avril 1445 (4) ? Ce fait n'a rien d'improbable. Le siège de Metz n'aboutit qu'à un traité précaire, faisant place à bien des difficultés futures.

Les 30 juin et 10 juillet 1450, Baudricourt, commissaire du roi, était à Metz, avec le sénéchal de Lorraine, pour en résoudre quelques-unes (5). Il vint rendre compte de sa mission à Charles VII qui expulsait alors les Anglais de Normandie, et

(1) Léon Germain: *ibid.*, p. 225.

(2) *Ibid.*, p. 225 et P. Anselme, t. VII, p. 113.

(3) *Ibid.* et P. Anselme, *Ibid.*

(4) Charles VII séjourna à Nancy de septembre 1444 à avril 1445.

(5) Pierre Marot : *Intervention de Charles VII en Lorraine, en 1450. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1926-1927*, p. 190.

retra en Lorraine « *pour requérir finances des habitants de Toul et d'Epinal* (1) ».

L'année suivante, le 4 mars, il était à Nancy, et cherchait à apaiser un différend entre les habitants d'Epinal et l'évêque de Metz (2).

Robert est cité dans le troisième testament, daté d'Aix, le 23 juin 1453, du bon roi René (3).

Les chroniques de la ville de Metz nous montrent l'évêque de Coutances, Richard de Longueil arrivant dans la cité, le 20 août 1454, avec le seigneur bailli de Chaumont et une escorte de quatre-vingts chevaux. « Ils se rendaient auprès du roi Ladislas de Hongrie pour conclure une alliance contre les Turcs (4). »

Il est certain que Baudricourt ne fit pas ce très lointain voyage, car, dès le mois de novembre suivant, il était mort (5), à la suite d'événements dont le vieil historien du diocèse de Toul, le Père Benoît Picard, nous a gardé le récit.

L'existence du sage, prudent et rusé bailli de Chaumont, chevalier, chambellan, conseiller, commissaire du roi Charles VII, sombra dans une aventure peu glorieuse, digne de l'ami et du compagnon de sa turbulente jeunesse. Les hommes du quinzième siècle ménagent bien des surprises.

(1) P. Anselme, t. VII, p. 113.

(2) Léon Germain : *Ibid*, p. 227.

(3) *Ibid.*, p. 229.

(4) Hugenin : *les Chroniques de la ville de Metz*, p. 283.

(5) P. Anselme, t. VII, p. 113.

Entraîné par Robert de Sarrebruck, dont il se fit une fois de plus le complice, dans une expédition contre la ville de Toul, Baudricourt partit de son château de Sorcy pour attaquer la cité épiscopale, et fit de grands ravages dans les terres du chapitre et de la cité.

Les soldats de l'évêque qui était « le révérendissime père en Dieu » Guillaume Filatre (1), alors très probablement absent, repoussèrent vaillamment l'assaillant qui fut capturé.

Baudricourt « demanda pardon aux chanoines des maux qu'il avait faits », mais, pour une cause restée inconnue, cette amende honorable fut jugée insuffisante, car il ne fut pas remis en liberté.

Il mourut en prison, avant le mois de novembre 1454, sans avoir été absous de l'excommunication qui l'avait frappé. Elle fut, à grand'peine, levée seulement pour permettre son inhumation dans l'église des Cordeliers de Toul (2).

(1) Successeur de Louis d'Haraucourt, Guillaume Filatre fut évêque de Toul de 1449 à 1460. *Gallia Christiana*, t. XIII.

(2) P. Benoît Picard : *Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Toul*, p. 524 et 529, Toul, 1707, in-4°.

Malgré la précision des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la triste fin de Baudricourt, et qui ne peuvent laisser place à aucun doute, un historien, M. Léon Mougenot, dans le but de réhabiliter le bailli de Chaumont, a pris le parti de tout nier, sous prétexte que, dans son histoire de Toul, le P. Picard n'a pas spécifié d'époque.

Le P. Picard, parlant de Baudricourt comme encore vivant en 1452, il va de soi que ces événements se placent après cette date, en 1454, en effet. — Léon Mougenot. *Jeanne d'Arc, le duc de Lorraine et le sire de Baudricourt*, Nancy, 1895.

Telle fut la fin lamentable, généralement ignorée, de l'homme qui s'était si indignement moqué de Jeanne d'Arc, et l'avait fait exorciser. Malgré ses torts vis-à-vis d'elle, la vierge de Domremy qui, à Orléans, criait au capitaine anglais, son insulteur, se noyant dans la Loire : « Rends toi au roi des cieux, j'ai grande pitié de ton âme », se serait certainement apitoyée sur le sort de Baudricourt (1).

Robert de Sarrebruck mourut paisiblement au château de Louvois (2), en 1460 et fut inhumé dans sa bonne ville de Commercy.

(1) De son second mariage avec Aléarde de Chambly, Baudricourt laissait deux fils : Jean, qui fut maréchal de France, en 1488, et Robert, qui était, en 1495, doyen de la sainte chapelle de Dijon. Il laissait aussi trois filles de cette union : Marguerite, mariée à Geoffroy de Saint-Belin ; Alix, femme de Siméon de Bertin ; Jeanne, femme d'Henry de Lenoncourt.

La famille de Baudricourt portait : « d'or au lion de sable, lampasé et couronné de gueules »

(2) Louvois (Marne).

CHAPITRE IV

Jean du Lys, capitaine de Vaucouleurs.
La réhabilitation de Jeanne d'Arc.

En novembre 1454, Geoffroy de Saint-Belin, chevalier, écuyer de l'écurie du roi, et capitaine de Chaumont, fut nommé bailli royal de Chaumont (1), en remplacement de Robert de Baudricourt, son beau-père défunt. La capitainerie de Vaucouleurs, dont la charge de bailli de Chaumont avait été ainsi disjointe, se trouva donc vacante.

Jean d'Arc, appelé du Lys depuis son anoblissement, la désira. Ce second frère de la Pucelle occupait alors la situation fort importante de bailli royal de Vermandois et de capitaine de Chartres (2). Il n'hésita pas à l'abandonner pour la capitainerie de Vaucouleurs à laquelle fut unie la charge modeste de prévôt. Il voulait évidemment rentrer dans son pays où l'appelaient la tombe de son père, tous ses souvenirs, la maison familiale dont il avait hérité, et que son fils aîné, Claude, procureur fiscal des seigneuries de Domremy et de Greux, devait restaurer.

Il n'y retrouverait plus sa mère, fixée à Orléans

(1) P. Anselme : *loc. cit.* t. VII, p. 113.

(2) Quicherat : *Procès*, V, p. 280.

où la ville reconnaissante l'entourait d'égards et la pensionnait depuis environ 1440. Il n'y retrouverait ni son frère aîné Jacquemin, sûrement mort, ni son frère cadet Pierre du Lys, chevalier, établi près d'Orléans, mais il aurait, sur la terre natale de sa sœur, la garde de sa grande mémoire.

Que Jean du Lys ait eu cette pensée, on n'en saurait douter, car, au moment où il devenait le successeur de Robert de Baudricourt, il assistait le 7 novembre 1455, à Notre-Dame de Paris, aux côtés de sa vénérable mère et de son frère Pierre, à l'ouverture du procès de réhabilitation de Jeanne, ordonné, le 10 juin, par le pape Calixte III (1).

Quelques jours après, il est à Rouen (2), avec les délégués apostoliques, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, Olivier de Longueil, évêque de Coutances.

Il met le plus grand zèle dans l'œuvre de glorification de sa sœur. Il fait entendre des témoins (3), et quand il entre, comme capitaine, dans la château de Vaucouleurs, « il est porteur de la commission pour informer au pays de Jeanne (4) ».

Les commissaires délégués furent Regnault de Chichery, doyen de Vaucouleurs, et Watrin Thierry, chanoine de Toul (5). Ils entendirent trente-quatre

(1) Quicherat: *Procès, Ibid.*, II, p. 74, 82.

(2) *Ibid.*, III, p. 256, 258.

(3) *Ibid.*, II, 451, 464.

(4) *Ibid.*, II, 387.

(5) Ils eurent pour greffier M. Dominique Dominici, notaire apostolique à Toul.

témoins, à Domrémy, à Vaucouleurs et à Toul, en janvier 1456. L'un, Girardin d'Épinal rappela qu'à Neufchâteau, Jeanne « avait avec elle son frère Jean, aujourd'hui gouverneur de Vaucouleurs (1) ».

Ces braves gens, que, presque tous, nous connaissons, vont parler avec une profonde émotion de la jeune fille qui les quitta, il y a vingt-sept ans.

Voici son parrain Jean Morel, âgé de soixante-dix ans, et ses trois marraines dont l'aînée, Béatrice, veuve Estellin, a quatre-vingts ans.

Voici un groupe d'amies et de compagnons d'enfance de Jeanne : Hauviette, femme de Gérard de Syrone, est là avec Mengette, femme de Jean Joyart.

Voici des anciens du pays, voisins ou amis de Jacques d'Arc, dont l'un, Bernard Lacloppe, n'a pas moins de quatre-vingt-dix ans.

L' « oncle » Durand Laxart, de Burey-le-Petit, est le lien qui unit les témoins de Domremy à ceux de Vaucouleurs au nombre desquels figurent cinq gentilshommes : Jean de Nouillompont, dit de Metz, et Bertrand de Poulengy (2), les anciens officiers de Baudricourt, chefs de l'escorte de Jeanne, Geoffroy de Foug, seigneur de Maxey-sur-Vaise, Albert d'Ourches, chevalier et Jean de Martigny. N'omettons pas les époux Henri Le Royer.

La commission entendit cinq prêtres : Étienne de

(1) Quicherat : *Procès*, II, 42.

(2) Jean de Metz fut entendu à Vaucouleurs et Bertrand de Poulangy à Toul.

Syone, doyen de Neufchâteau, Jacques Dominique, originaire de Domremy, curé de Moustier-sur-Saulx, Henry Arnold de Gondrecourt, Jean Collin, curé de Domremy, Jean Le Fumeux, chanoine de Notre-Dame de Vaucouleurs.

On ne saurait être trop reconnaissants à ces témoins qui ont sauvé de l'oubli la première partie, si profondément touchante, de la vie de sainte Jeanne d'Arc.

D'autres, soixante-quatorze, à Orléans, à Paris, à Rouen, ont raconté sa vie guerrière et son martyre. Tous ont dit ses vertus : l'obéissance à Dieu, le dévouement désintéressé, la chasteté, l'humilité, la piété et la charité.

La sentence solennelle de réhabilitation fut prononcée à Rouen le 7 juillet 1456. Jean du Lys en demanda acte (1), car il était là (2) avec son frère Pierre, et assista aux deux processions générales qui eurent lieu, en réparation de la mort de Jeanne, sur les places Saint-Ouen et du Vieux-Marché. Il assista sans doute aussi à la cérémonie d'Orléans où, comme à Rouen, une croix commémorative fut érigée. C'était une occasion de revoir sa vénérable mère qui mourut le 28 novembre 1458 (3).

A son retour à Vaucouleurs, la sentence, dont la

(1) Quicherat : *Procès*, III, p. 362.

(2) *Ibid.*, III, p. 256, 258.

(3) *Ibid.*, V, p. 276. — Isabelle de Vouthon, dite Romée, mourut à Orléans.

teneur comportait implicitement cette mesure (1), fut certainement, « pour l'honneur de la mémoire de Jeanne, publiée avec éclat », et par ses soins, dans la ville et à Domremy,

Douze ans après, en 1468, Jean du Lys, dont le gouvernement paraît avoir été parfaitement calme, fut déchargé de « la capitainerie de Vaucouleurs » que le roi Louis XI avait donnée à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné de René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, roi titulaire de Sicile (2).

(1) « Déclarons, dit la sentence de réhabilitation, nous réserver de faire ultérieurement exécuter, publier, et pour l'honneur de la mémoire de Jeanne, signifier avec éclat notre dite sentence dans les cités et autres lieux insignes du royaume partout où nous le trouverons bon. »

(2) Extrait d'un compte de l'an 1468, conservé dans le manuscrit 772-2, fol. 417, de Gaignières, à la *Bibliothèque Nationale* :

« A Jean du Lys, frère de feu Jehanne la Pucelle, 25 livres, en récompense de la capitainerie de Vaucouleurs que le roi a baillée à Monseigneur de Calabre. » — *Procès*, V, p. 280. — L'indemnité est dérisoire, mais il est probable que Jean du Lys gardait la prévôté. Comme son frère Pierre, qui en avait grand besoin, il jouissait, sur le trésor, d'une pension annuelle de « six vingt et une livres. »

Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, né à Toul le 2 août 1426, marié le 2 avril 1437 à Marie de Bourbon, fille de Charles I^{er}, duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, mourut à Barcelone, le 16 décembre 1470, et fut inhumé à Angers. Son père lui avait donné son duché de Lorraine en 1453.

La postérité masculine de Jean du Lys, issue de son second fils Étienne, s'éteignit vers 1630. Elle avait donné plusieurs officiers des troupes de Lorraine et un chevalier de Malte.

Le château de Vaucouleurs, d'où sortait le frère de Jeanne, allait subir bien des vicissitudes. Au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, l'ennemi ne l'épargna pas (1). A la fin du XVIII^e, la Révolution, qui eut raison des monuments du passé, en fit une ruine lamentable, dont les pierres servirent à édifier des masures, élevées sur des décombres. Les portes seules et quelques pans de mur restaient debout. La crypte de la chapelle castrale, enfouie sous les débris de l'édifice, et dont une partie servait d'étable à moutons, avait cependant échappé à la destruction, mais rien en somme de ce que Jeanne d'Arc avait vu là n'était intact.

En ce lieu de désolation, un vénérable contemporain de la Pucelle était vivant. C'est un tilleul, aujourd'hui bien vieux, et classé comme arbre historique. En février 1429, « le cheval de la Pucelle en mangea quelques vertes brindilles (2) ».

Ce souvenir, bien petit en apparence, ne doit pas être négligé, car il est un reste des traditions que les témoins de Jeanne léguèrent à leurs successeurs. Longtemps, la présence des arrière-neveux de la Pucelle à Domremy, à Vaucouleurs même (3),

(1) Vaucouleurs eut beaucoup à souffrir au XVI^e siècle, des armées de Charles-Quint, des rustauds et des huguenots. Son château fut incendié. Ces malheurs furent renouvelés, en 1636, par les Suédois.

(2) Chanoine Chaupin et lieutenant-colonel Chavanne.

(3) A la fin du seizième siècle, Claude du Lys, écuyer, seigneur de Septfonds, arrière-petit-fils du frère de Jeanne d'Arc, capitaine de Vaucouleurs, se maria dans cette ville.

ou dans les environs, dut contribuer à les conserver, puis l'extinction des anciennes familles, la longueur des siècles, la Révolution, les ruines qu'elle entassa, contribuèrent à les effacer peu à peu.

Jeanne ne put pas être cependant complètement oubliée à Vaucouleurs, mais il faut aller jusqu'à l'époque de la Restauration (1) pour y trouver le fier rappel des titres de noblesse de la cité.

Lors du passage de Charles X à Vaucouleurs, le 17 septembre 1828, la fille d'un ancien maire, M^{lle} Berlioz, lui dit, au nom de ses compagnes : « Sire, dans ce pays que Jeanne d'Arc habita, où elle reçut l'inspiration céleste qui l'a placée au-dessus de nos plus célèbres héroïnes, où nos aïeux lui fournirent des armes et un coursier pour remplir sa mission, à Vaucouleurs, les mères enseignent à leurs filles les vertus et les devoirs de leur sexe. Le premier de ces devoirs est le respect et l'obéissance envers leur souverain légitime (2). »

Élisabeth du Lys, sa fille épousa Jean le Picard, sieur de Fuleine. Une fille de cette dernière Élisabeth le Picard épousa François d'Arbamont, président à Vaucouleurs. Sa postérité s'est éteinte en 1812.

(1) En 1818, le département des Vosges acheta la maison natale de Jeanne d'Arc que Louis XVIII fit restaurer. Charles X s'intéressa à la restauration de l'église de Domremy et lui donna une cloche.

(2) *La Chapelle castrale*, novembre-décembre 1927.

APPENDICE

**VAUCOULEURS
ET LA GLORIFICATION
DE SAINTE JEANNE D'ARC**

VAUCOULEURS ET LA GLORIFICATION DE SAINTE JEANNE D'ARC

Si, durant quatre longs siècles, en exceptant Orléans toujours fidèle à sa sainte libératrice, la grande mémoire de Jeanne ne trouva guère qu'ingratitude, indifférence et oubli dans la France qu'elle avait sauvée, le moment de la réparation allait venir.

Après la publication par Jules Quicherat, au milieu du dix-neuvième siècle, des procès de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle, « les plus étonnants documents humains a dit M. Hanotaux, qu'ait laissés à l'homme l'histoire de l'humanité », il ne manquait plus rien aux savants de bonne foi pour juger l'héroïne, aux théologiens pour apprécier les vertus de la sainte.

En 1844, l'abbé Pie, le futur cardinal évêque de Poitiers, parlant à Orléans, en la fête commémorative du 8 mai, disait :

« Jeanne d'Arc, c'est une douce et chaste apparition du ciel, au milieu des agitations tumultueuses de la terre ; une île riante de verdure, dans l'aride, désert de l'histoire humaine ; un parfum de l'Eden, dans notre triste exil, et, pour parler le langage de

saint Augustin, c'est Dieu venant à nous, une fois encore, par un sentier virginal. »

Onze ans après, le 8 mai 1855, l'éloquence de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, célébrant la vierge de Domremy avec sa grande autorité, eut un vaste retentissement dans les milieux ecclésiastiques, politiques et littéraires.

Le 8 mai 1869, l'éminent prélat demandait officiellement à Pie IX la canonisation de Jeanne d'Arc. L'année précédente, il était venu faire un pèlerinage à Vaucouleurs pour se rendre compte de ce qui restait de la chapelle castrale, de la crypte et du château de Baudricourt. Il put prier, dans l'église paroissiale reconstruite après 1780 (1), devant la vénérable statue de Notre-Dame-des-Voûtes mutilée par les huguenots et sauvée à la Révolution, mais les mesures, les ruines et les décombres qu'il vit sur l'emplacement du château, la profanation de la crypte, l'abandon lamentable de ces lieux augustes l'indignèrent profondément.

Il protesta contre cet état de choses et dit :
« C'est un crime national de laisser des ruines si précieuses dans un tel état de profanation. Il faut demander de l'argent à la France pour les relever, »

(1) L'ancienne église Saint-Laurent, devenue trop petite pour la population, et qui menaçait du reste de s'écrouler, a été démolie en 1780. L'église actuelle a été reconstruite peu après.

Le 25 mai 1878, sous la présidence du savant M. de Braux était constituée « la Société des Souvenirs de Jeanne d'Arc, Domremy-Vaucouleurs ». Elle comprenait dix-neuf membres, parmi lesquels MM. Jean-Baptiste Raulx, curé de Vaucouleurs, le chanoine Bourgaut, curé de Domremy, Pierson, statuaire (1). Mgr Dupanloup en faisait partie comme membre d'honneur. Cette société s'empessa d'acheter tout l'emplacement du château.

En 1887, Mgr Pagis devenait évêque de Verdun. Deux ans après, il conçut la grande pensée d'élever, au lieu d'où Jeanne était partie pour sauver la France, un monument national. Ce serait un donjon haut de soixante mètres, dominé par la statue de l'héroïne. Ce projet comportait aussi la restauration de la crypte et la reconstruction de la chapelle castrale.

Pour le réaliser, il fallait beaucoup d'argent, et vaillamment, pendant de longues années (2), Mgr Pagis poursuivit, dans toute la France, une campagne de prédications. En 1894, les travaux commencèrent par le déblaiement des ruines qui dégagea la crypte de Notre-Dame-des-Voûtes restée presque intacte, et fit retrouver de nombreux restes de la chapelle castrale : fondations de murs, colonnes, chapiteaux, nervures de portes et de fenêtres. On acquit ainsi

(1) Il convient de citer encore M. Dislaire, notaire à Vaucouleurs, et M. le Bras, de Bar-le-Duc.

(2) De 1889 à 1894.

la certitude de pouvoir la reconstruire exactement telle qu'elle était autrefois. En attendant, la crypte fut très facilement restaurée.

Le 24 septembre 1892, avec la plus grande solennité, en présence de M. Poincaré, alors ministre des Beaux-Arts et des Cultes, avaient lieu la pose et la bénédiction par Mgr Pagis de la première pierre du donjon monumental. Ses murs atteignaient vingt mètres d'altitude quand, faute de ressources, le 1^{er} juin 1895, on arrêta les travaux (1). Le projet de donjon en est resté là, et la chapelle castrale n'était pas rebâtie. La mémoire de Jeanne devait cependant être honorée.

Vers 1900, M. Victor Raulx (2), curé-doyen de Vaucouleurs, place, dans son église paroissiale, deux grands vitraux, consacrés au départ de l'héroïne pour Chinon et à son martyre.

En 1911, son successeur, depuis le 6 avril 1905, M. le chanoine A. Chaupin, fait ériger, dans la même église, l'autel et la statue de Jeanne d'Arc qui, le 18 avril 1909, avait été béatifiée par Pie X. Ils furent bénis par Mgr Chollet, évêque de Verdun (3).

Il était impossible que la vierge de Domremy n'eût pas un sanctuaire digne d'elle à l'endroit

(1) Mgr Pagis quitta Verdun en 1901. Il se retira à Chausenac où il est mort le 18 novembre 1908.

(2) Curé de 1887 à 1904. Il avait succédé à Vaucouleurs à son frère Victor.

(3) Mgr Chollet fut évêque de Verdun de 1910 à 1914.

même où elle avait tant imploré son Seigneur pour le salut de la France, et d'où elle était partie pour accomplir sa mission. La reconstitution de la chapelle castrale s'imposait impérieusement. Le projet en fut arrêté, en 1912, par M. l'abbé Chaupin et son évêque Mgr Chollet qui lui écrivit :

« Le sanctuaire, où Jeanne pria, où l'archange et les saintes se firent entendre à elle, où s'agita devant Dieu le plan qui allait sauver par miracle la patrie, doit être sacré à tout Français, car il joint, dans son histoire, la grandeur du sentiment national à la noblesse du sentiment religieux.

« Or, ce sanctuaire, confié à votre garde, se trouve dans un état indigne de son passé, et indigne de la France. Sans doute, il en reste la crypte... mais que cette crypte paraît froide quand on songe qu'au dessus d'elle, ce sont encore des ruines !...

« De là haut, Jeanne se penche sur la France pour l'aimer et la protéger. Elle contemple avec fierté l'église de son enfance conservée à Domremy, la basilique somptueuse construite au Bois Chenu, et quand, descendant la vallée, il découvre Vaucouleurs, son regard se voile. On ne prie plus là où elle a tant invoqué Marie...

« Vous avez conçu le projet d'intéresser la Lorraine et la France tout entière à la reconstruction de la chapelle... N'hésitez pas à tendre la main. Jeanne, du haut du ciel, vous sourit, toutes les âmes fran-

çaises vous attendent, votre évêque vous bénit et vous approuve (1). »

M. le chanoine Chaupin s'était déjà mis à l'œuvre. Il lança d'éloquents appels dans la grande presse, et fonda, le 23 février 1913, son bulletin : *La Chapelle castrale*, un modèle du genre, qui est dans sa quinzième année. C'est un recueil d'un captivant intérêt où, pas à pas, on suit les efforts et les résultats du bâtisseur dans sa marche patiente vers le but.

Servi par un zèle ardent, une activité inlassable, soutenu par son évêque, le vaillant Mgr Ginisty (2), successeur de Mgr Chollet, par la bénédiction de Pie X, de Benoit XV et de Pie XI, par l'enthousiasme religieux et patriotique de ses paroissiens, dignes des contemporains de la Pucelle (3), malgré la guerre, la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre, le vénérable curé de Vaucouleurs est arrivé à ses fins.

Les travaux de construction de la gracieuse chapelle gothique, commencés au mois de mai 1923, viennent de se terminer, mais, pour que la petite basilique puisse être consacrée, en 1929, cinquième

(1) *La Chapelle castrale*, 23 avril 1913.

(2) Mgr Ginisty fut sacré le 17 mai 1914.

(3) La charmante petite ville de Vaucouleurs est vraiment la ville de Jeanne, dont la statue illustre l'hôtel de ville. On y trouve la « rue Jeanne-d'Arc », « le boulevard Jeanne-d'Arc », « la rue de Domremy ». Le souvenir de Jeanne est partout.

centenaire de la mission de Jeanne, il faut des portes, des vitraux, des autels, tout ce qui est indispensable dans un sanctuaire.

Pour la Sainte de la Patrie, l'appel du bon pasteur sera entendu.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE-PRÉFACE	IX
AVANT-PROPOS	XIII

JEANNE D'ARC A VAUCOULEURS

CHAPITRE I ^{er} . — Situation de la France et de la châ- tellenie de Vaucouleurs en 1428	1
CHAPITRE II. — A Domremy. — Jacques d'Arc et sa famille	7
CHAPITRE III. — La vocation de Jeanne d'Arc	15
CHAPITRE IV. — Vers Vaucouleurs	23
CHAPITRE V. — La ville et le château de Vaucouleurs en 1428	30
CHAPITRE VI. — Robert, sire de Baudricourt, capi- taine de Vaucouleurs, bailli de Chaumont	36
CHAPITRE VII. — Première entrevue de Jeanne d'Arc et de Robert de Baudricourt. — Mai 1428	47
CHAPITRE VIII. — Le siège de Vaucouleurs. — Juil- let 1428	53
CHAPITRE IX. — Jeanne d'Arc à Neufchâteau et à Toul	58
CHAPITRE X. — Jeanne d'Arc quitte la maison pater- nelle	62
CHAPITRE XI. — Seconde entrevue de Jeanne d'Arc et de Baudricourt. Jeanne reste à Vaucou- leurs. — Janvier-février 1429	68
CHAPITRE XII. — Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de- Septfonds	75
CHAPITRE XIII. — Jeanne d'Arc exorcisée	81
CHAPITRE XIV. — Jeanne d'Arc à Nancy	88
CHAPITRE XV. — La révélation du samedi 12 fé- vrier 1429	
CHAPITRE XVI. — Départ de Jeanne d'Arc pour Chinon. — 23 février 1429	

LA CHATELLENIE DE VAUCOULEURS APRÈS LE
DÉPART DE JEANNE D'ARC

CHAPITRE I ^{er} . — Les victoires de Jeanne vues de la Châtellenie de Vaucouleurs. — La grande année 1429	109
CHAPITRE II. — Inquiétudes, angoisses et douleurs — Une enquête anglaise dans la châtellenie de Vaucouleurs. — Le sacrifice de Jeanne d'Arc. — 1430-30 mai 1431	118
CHAPITRE III. — La destinée de Robert de Bau- dricourt	125
CHAPITRE IV. — Jean du Lys, capitaine de Vaucou- leurs. — La réhabilitation de Jeanne d'Arc..	134

APPENDICE

Vaucouleurs et la glorification de sainte Jeanne d'Arc	143
---	-----